L'Action NATIONALE

Éditorial

Sacrifier la cohésion sociale
-*Robert Laplante* 2

Articles

Élections 2003 :
des abstentionnistes péquistes ?
-*Christian Gagnon* 9

Le grand renouveau
Les défusions municipales
-*Jean Rioux* 19

Les invasions barbares ou la lente agonie provinciale
-*Jean-Philippe Chartré* 22

La fortune du prince Arcand
-*Sylvain Deschênes* 34

U. S. Incorporated
-*Pierre Vadeboncœur* 47

Hommages à François-Albert Angers
-*Jean-Marc Léger* 53
-*Jacques Parizeau* 57
-*Serge Gauthier* 60

Hommages à Pierre Bourgault
-*Charles Saint-Prot* 63
- *Jean Dorion* 65

Dossier

LA LANGUE FRANÇAISE 71

État de la politique linguistique canadienne
-*Benoît Sauvageau* 72

Le recensement au service de l'unité canadienne
-*Charles Castonguay* 82

La place du français au travail
-*René Roy* 106

Portrait d'une langue seconde
-*Pierre Serré* 111

Les enjeux linguistiques en éducation
-*Nicole de Sève* 145

Des anglicismes à l'anglicisation ?
-*Jean-Marc Léger* 158

Et si la société civile se retroussait les manches
-*Claudette Carbonneau* 163

Démolinguistique 101
-*Michel Paillé* 170

Lire

Les essais 208
Livres reçus 218

Chroniques

Courrier des lecteurs 222
Index de nos annonceurs 231

Volume XCIII numéro 7
SEPTEMBRE 2003

Jean Côté
Clef des champs
46 x 32 cm
Bibliothèque nationale du Québec

L'Action NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
bureau 1002,
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
administration@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca
Directeur : Robert Laplante
Directrice adjointe : Laurence Lambert.

Comité de rédaction : Sylvain Deschênes, *rédacteur et conseiller en communication ;* Lucia Ferretti, *professeure d'histoire ;* Henri Joli-Cœur, *administrateur ;* Robert Laplante ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire ;* Sylvie Ménard ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal ;* Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur.* **Comité de lecture :** Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval ;* Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ ;* Chrystiane Pelchat, *enseignante ;* Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQAC ;* Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal ;* Paul-Émile Roy, *écrivain ;* Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical.* **Prix André-Laurendeau, Membres du jury :** Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski ;* Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT.* **Prix Richard-Arès, Membres du jury :** Simon Langlois ; Anne Legaré ; André Juneau. **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté. **Envoi de Poste - Publications** - Enregistrement N° 09113
« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal »

ÉDITORIAL

Robert Laplante

SACRIFIER LA COHÉSION SOCIALE

L'histoire récente du Parti libéral du Québec n'est pas belle à voir. Voilà un parti qui a renié à peu près tout ce qui a pu, un temps, lui valoir d'avoir servi un tant soit peu les intérêts supérieurs du Québec. Du sabotage de la conjoncture créée au lendemain de la Commission Bélanger-Campeau aux manœuvres de torpillage du rapport Allaire jusqu'à la récente campagne électorale en passant par la caution des actes illégaux du gouvernement d'Ottawa durant la campagne référendaire, ce parti a non seulement trahi sa propre histoire et ses politiques, il a refusé d'assumer l'héritage du combat pluriséculaire de notre peuple. Pour rester des inconditionnels du lien canadian les libéraux ont renoncé à servir le Québec d'abord, ils ont refusé de pousser à son terme la conclusion logique des réformes qu'ils avaient eux-mêmes lancées à l'occasion de la Révolution Tranquille.

Le programme de régression historique annoncé dans le Discours inaugural commence à donner ses fruits. Pour un grand nombre de Québécois, le changement promis pour réinventer le Québec prend les allures d'une véritable punition. Centres de la petite enfance, services de garde en milieu scolaire, médicaments, tarifs d'électricité, compressions de tous genres dont on n'a pas encore vu tous les

effets, il est de plus en plus clair que le gouvernement Charest a décidé de faire payer du prix de la solidarité sociale son acceptation inconditionnelle du carcan canadian. Fragilisation accrue des plus pauvres, érosion des classes moyennes, c'est la cohésion sociale du Québec que ce gouvernement est prêt à sacrifier pour prendre la place que le Canada lui assigne. L'accroissement des inégalités sociales, voilà un prix qui s'ajoute à celui de la braderie de nos intérêts nationaux ; l'embardée Charest va faire très mal au Québec.

Ce n'est pas sous le signe de l'austérité que se place le gouvernement libéral mais bien sous celui du renoncement hypocrite qui maquille sous un vernis de pseudo-rationalité budgétaire sa résignation à vivre selon les consignes d'Ottawa. Le Québec qu'il prétend réinventer est déjà tout dessiné dans les cartons de l'État canadian. La rhétorique comptable ne sert qu'à distiller le doute en nos capacités collectives pour mieux travestir la démission politique d'un parti qui a d'ores et déjà fait le choix de laisser à une majorité qui nous nie le soin de décider ce que sera la part de nos impôts avec laquelle nous condamnerons le gouvernement de la province de Québec à nous nous contraindre à vivre dans un état de sous-oxygénation chronique.

Pour gérer le Québec avec les moyens qu'Ottawa lui laisse, les libéraux sont prêts à vendre les meubles, à réduire l'État du Québec au rang d'une grosse agence de livraison de services – et encore, et de manière régressive, de plus en plus, des services à ceux qui auront les moyens de se les payer. Les lieux communs du néolibéralisme leur servent en fait d'alibi. L'éloge du secteur privé ne sert qu'à couvrir la confiscation planifiée du bien public au bénéfice d'un establishment

de parvenus qui n'a pas le courage des gestes d'émancipation. Il n'est jamais question que de réduire la taille de l'État du Québec. Les libéraux ne feront pas de bataille pour réduire la taille et le rôle de l'État canadian auquel va désormais leur loyauté première. Jean Charest peut bien se gausser de leadership dans son Conseil de la Fédération. Les provinces anglaises ne demandent pas mieux que de le voir s'agiter pour faire leur politique. S'il faut lui flatter la vanité pour obtenir du rendement, c'est fort peu cher payer. Au cours actuel de la monnaie de singe...

La rentrée politique nous annonce un automne chaud. Puisqu'il apparaît d'ores et déjà que le hiatus entre ce gouvernement et les forces vives du Québec menace la cohésion sociale et travaillera durement les liens de solidarité tissés par des générations de combats, il faudra s'attendre à de dures batailles. Il faut faire reculer ces gérants de notre dépendance qui s'acharnent à tenter de nous faire croire que nous n'avons pas les moyens non seulement de ce que nous espérons mais encore, et plus dramatiquement, de ce que nous sommes. À entendre les Séguin, Forget, Charest et autres Pelletier de la résignation, l'Histoire ne nous aurait portés jusqu'ici que pour faire la démonstration de la vanité des aspirations que nous pouvons nourrir par et pour nous-mêmes. Ce qu'ils appellent l'impasse budgétaire de la province n'est qu'une formule rhétorique brandie pour tenter de légitimer leur consentement à une reddition sans condition Il faut, dès cet automne, leur faire voir que nous n'accepterons pas de les laisser brader nos acquis et saboter le dynamisme de notre société pour laisser sombrer ce pays dans une médiocrité sans nom. Le Québec passera l'hiver qu'ils cherchent à nous faire subir. La solidarité fera notre force. ❑

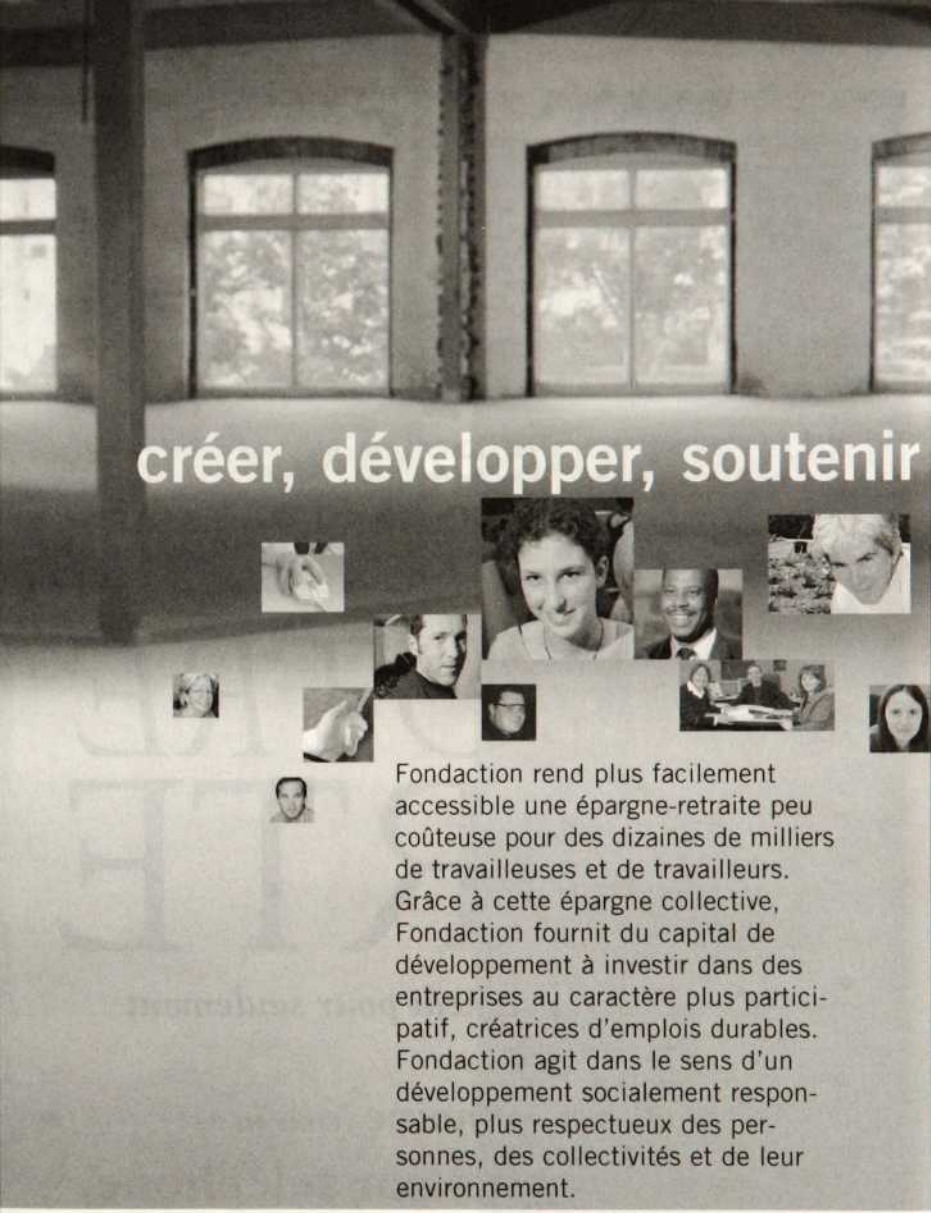

créer, développer, soutenir

Fondaction rend plus facilement accessible une épargne-retraite peu coûteuse pour des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs. Grâce à cette épargne collective, Fondaction fournit du capital de développement à investir dans des entreprises au caractère plus participatif, créatrices d'emplois durables. Fondaction agit dans le sens d'un développement socialement responsable, plus respectueux des personnes, des collectivités et de leur environnement.

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

(514) 525-5505 • 1 800 253-6665 • www.fondaction.com
Édifice Fondaction, 2100 boul. De Maisonneuve Est, Montréal H2K 4S1

LE DEVOIR

Économisez 40% sur le prix en kiosque !

Recevez Le Devoir

À VOTRE PORTE

du lundi au samedi pour seulement

3,74$ par semaine (taxes en sus)

Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide !

Composez le (514) **985-3355** pour la région de Montréal,
ou le **1 800 463-7559** pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

ARTICLES

Articles

Élections 2003 :
des abstentionnistes péquistes ?
-*Christian Gagnon* 9

Le grand renouveau
Les défusions municipales
-*Jean Rioux* 19

Les invasions barbares ou la lente agonie provinciale
-*Jean-Philippe Chartré* 22

La fortune du prince Arcand
-*Sylvain Deschênes* 34

U. S. Incorporated
-*Pierre Vadeboncœur* 47

Hommages à François-Albert Angers
-*Jean-Marc Léger* 53
-*Jacques Parizeau* 57
-*Serge Gauthier* 60

Hommages à Pierre Bourgault
-*Charles Saint-Prot* 63
- *Jean Dorion* 65

Dossier

LA LANGUE FRANÇAISE 71

État de la politique linguistique canadienne
-*Benoît Sauvageau* 72

Le recensement au service de l'unité canadienne
-*Charles Castonguay* 82

La place du français au travail
-*René Roy* 106

Portrait d'une langue seconde
-*Pierre Serré* 111

Les enjeux linguistiques en éducation
-*Nicole de Sève* 145

Des anglicismes à l'anglicisation ?
-*Jean-Marc Léger* 158

Et si la société civile se retroussait les manches
-*Claudette Carbonneau* 163

Démolinguistique 101
-*Michel Paillé* 170

Lire

Les essais 208
Livres reçus 218

Chroniques

Courrier des lecteurs 222
Index de nos annonceurs 231

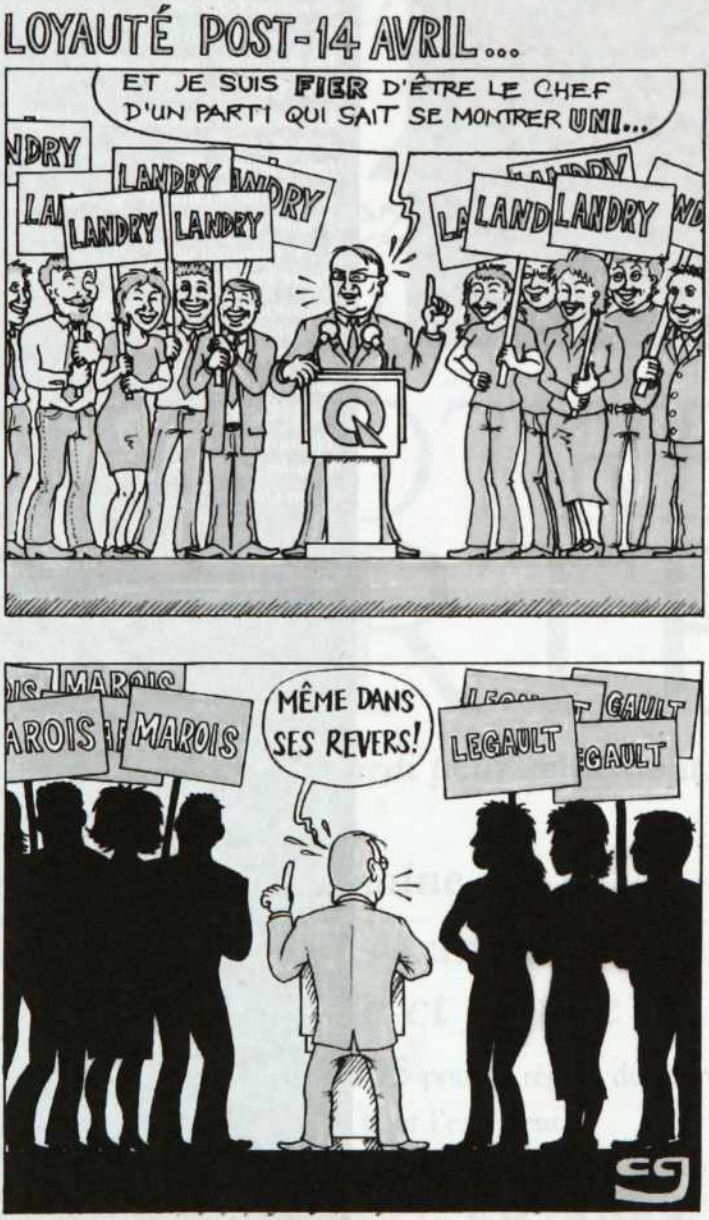
LOYAUTÉ POST-14 AVRIL...
ET JE SUIS FIER D'ÊTRE LE CHEF D'UN PARTI QUI SAIT SE MONTRER UNI...
LANDRY
LANDRY
LANDRY
LANDRY
LANDRY
MARCIS
MARCIS
MÊME DANS SES REVERS!
LEGAULT
GAULT
GAULT
cg

Christian Gagnon*

ÉLECTIONS 2003 : DES ABSTENTIONNISTES PÉQUISTES ?

Nombreuses ont été les savantes analyses à la suite de la défaite du Parti Québécois du 14 avril dernier. Cette abondance est d'autant plus salutaire qu'elle contribuera à rajuster le tir et donc, à écourter le séjour des souverainistes dans l'Opposition, cette dure épreuve de patience et d'endurance que Jacques Parizeau qualifiait de « *vie contemplative* ». Mais pour que cette traversée du désert soit moins aride, encore faut-il que les constats à la base de la stratégie du nouveau départ soient les bons. En effet, rien ne pourrait faire perdre plus de temps au PQ que d'esquiver les réalités douloureuses plutôt que d'en tirer au plus vite les leçons qui s'imposent.

L'une des fuites en avant les plus répandues veut que le plus faible vote populaire du PQ depuis 1973 trouve sa source dans le fait que les abstentionnistes (les plus nombreux depuis 1927) aient été pour la plupart des péquistes. L'échec électoral serait donc le fait d'une machine électorale qui aurait failli dans sa tâche de « *faire sortir le vote* ». Cette explication, aussi réconfortante que douteuse, s'est propagée à une allure folle dans les esprits des nombreux militants péquistes meurtris. Elle a même été reprise par le député de Rousseau, François Legault, dans un texte paru dans les grands quotidiens le 6 mai dernier. Elle a enfin été évoquée

* Président régional du Parti québécois de Montréal-Centre.

de façon plus studieuse par le sociologue Pierre Drouilly dans *L'Action nationale* de mai/juin 2003.

S'il était vrai que tant de péquistes sont restés à la maison le jour du vote, on observerait un écart significatif entre ce qu'annonçaient les sondages à la veille du scrutin et ce qu'ont finalement recueilli les urnes. Or, le sondage Léger Marketing du 13 avril prévoyait 34 % au PQ qui en obtint finalement 33,2 %. On y accordait 47 % au PLQ qui s'en tira avec 45,9 % alors que les 17 % destinés à l'ADQ se sont matérialisés en un résultat de 18,3 %. Ces infimes écarts de 0,8 %, 1,1 % et 1,3 % semblent plutôt montrer que la décevante participation de 70,4 % a été subie plus ou moins autant par les trois grands partis. Mais encore ?

Des faits statistiques

En comparant le nombre de votes obtenus par les partis en terme de pourcentage du nombre d'électeurs inscrits plutôt que du nombre de votes exprimés, on place l'absentionnisme au même pied que les partis politiques. L'abstention devient alors une option comme les autres et les résultats des scrutins du 30 novembre 1998 et du 14 avril 2003 deviennent :

	30 novembre 1998	14 avril 2003	Variation
Parti Québécois	33,20 %	23,11 %	-10,09 %
Parti Libéral	33,72 %	31,98 %	-1,74 %
Action démocratique	9,15 %	12,64 %	+3,49 %
Autres	2,25 %	2,69 %	+0,44 %
Abstentions	21,68 %	29,58 %	+7,90 %
Total	100 %	100 %	0 %

En exprimant les résultats électoraux de chacune des circonscriptions de cette façon, on peut alors voir si le présumé abstentionnisme des péquistes se vérifie. En effet, s'il est réel, on devrait alors constater dans chacune des 125 circonscriptions la reproduction d'une relation statistiquement significative entre la variation du taux de participation (x) de 1998 à 2003 et la variation du vote péquiste (y) sur la même période. On mesure sa vraisemblance en calculant le coefficient de corrélation entre les deux variables x et y. Si l'on trace sur un graphique les 125 points des coordonnées (x, y) des variations de chaque circonscription[1], plus il y aura corrélation, plus les points auront tendance à s'aligner de façon à décrire une droite. Une corrélation de 100 % donnera une droite parfaitement rectiligne. À l'opposé, moins il y aura de lien entre la diminution du taux de participation et la diminution du vote péquiste, plus les points seront dispersés de façon désordonnée sur le graphique. Le résultat du calcul est :

	Corrélation	Coefficient de détermination	Coefficient de régression
Variation de la participation versus variation du vote PQ (1998-2003)	-26 %	7 %	(non significatif car corrélation trop faible)

L'enjeu des fusions municipales a pu influencer le taux de participation dans certaines régions. Le retrait des circons-

1 Pour tenir compte des ajouts et retraits de circonscriptions survenus à la carte électorale entre 1998 et 2003, les circonscriptions de Jeanne-Mance et Viger (1998) ont été regroupées pour être comparées à celle de Jeanne-Mance-Viger (2003) tandis que Crémazie, Bourassa et Sauvé (1998) ensemble ont été comparées à Crémazie et Bourassa-Sauvé (2003). De la même façon, Beauharnois-Huntington, Salaberry-Soulanges et Vaudreuil (1998) ont été regroupées puis comparées à Beauharnois, Huntington, Soulanges et Vaudreuil (2003), tandis que Deux-Montagnes et Argenteuil (1998) étaient regroupées et comparées à Deux-Montagnes, Argenteuil et Mirabel. Ce sont donc 119 points plutôt que 125 qui ont fait l'objet du calcul de corrélation.

criptions abritant des banlieues où ce débat a été plus important n'a que peu fait varier ce résultat. La représentation graphique obtenue est telle que le montre la figure 1. À 26 %, la corrélation entre la baisse de participation et les pertes péquistes indique que les pertes de suffrages du PQ sont liées à bien d'autres phénomènes que l'abstentionnisme. Le coefficient de détermination établit d'ailleurs que la chute du taux de participation n'explique que 7 % du déclin des appuis péquistes.

Figure 1 : un nuage de points dispersé

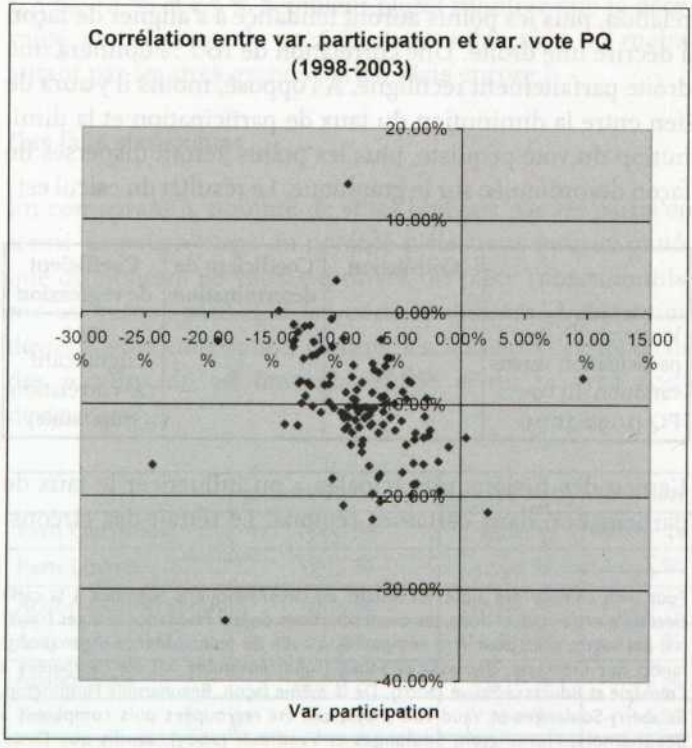

Mais si ceux qui avaient voté pour le PQ de Lucien Bouchard ne l'ont pas tous fait avec Bernard Landry, où donc sont allés leurs votes ? De la même façon que pour les abstentions, on peut aussi vérifier si, d'une circonscription à l'autre, il y a un rapport répétitif entre la variation du vote péquiste et celles des votes libéraux et adéquistes, toujours entre 1998 et 2003 (voir figures 2 et 3). Par régression linéaire, ont peut enfin estimer la pente de la droite – appelée coefficient de régression – que semblent décrire les points et ainsi comparer de façon quantitative vers quels autres partis se sont dirigées les défections péquistes. Les résultats obtenus sont les suivants :

	Corrélation	Coefficient de détermination	Coefficient de régression
Variation du vote PQ versus variation du vote PLQ (1998-2003)	-69 %	47 %	-70 %
Variation du vote PQ versus variation du vote ADQ (1998-2003)	-52 %	27 %	-57 %
Variation du vote PLQ versus variation du vote ADQ (1998-2003)	+3 %	0,1 %	(non significatif car corrélation trop faible)

Les changements d'allégeance se sont donc plutôt faits du PQ vers le PLQ et, de façon moins nette et dans une moindre mesure, vers l'ADQ. Les valeurs négatives indiquent que d'une circonscription à l'autre, plus les appuis au PQ diminuent, plus ceux du PLQ et de l'ADQ augmentent. Enfin, il y aura eu, de 1998 à 2003, pratiquement autant d'ex-libéraux devenus adéquistes que d'anciens adéquistes passés chez les libéraux. L'abstention semble donc arriver au

troisième rang des options préférées des péquistes « défectionnistes ».

Figure 2 : un alignement plus manifeste

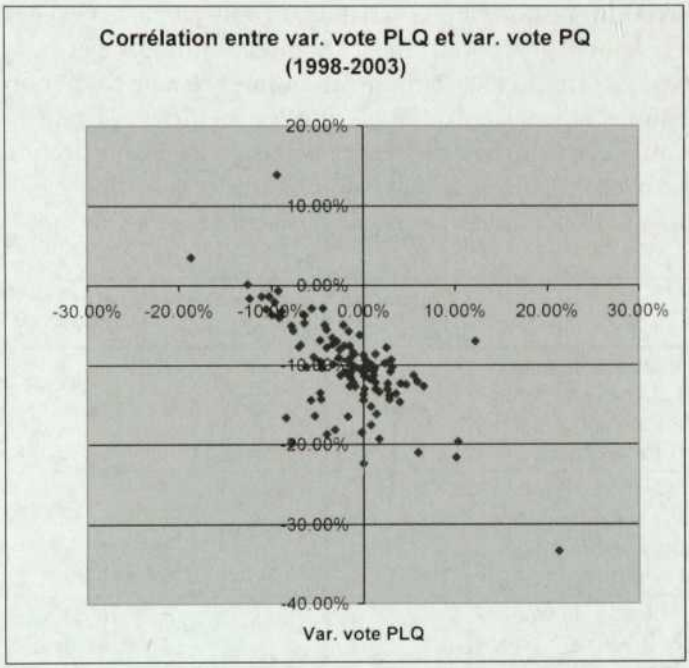

La recherche d'une alternative

Toutes proportions gardées, les nouveaux abstentionnistes n'étaient pas davantage péquistes que libéraux ou adéquistes. Les centaines de milliers de sympathisants péquistes de 1998 qui n'ont pas appuyé le PQ en 2003 ont tout simplement voté pour d'autres. Voilà qui force à chercher ailleurs l'explication de cet échec électoral. Bien sûr, il fallait bien que le PQ perde des élections un jour. La fameuse « usure du pouvoir » et son corollaire, le « goût du changement » avaient eu neuf ans pour s'installer. Le PQ a eu beau afficher un étonnant

bilan de deuxième mandat fait de décisions courageuses et d'initiatives imaginatives, il était patent que les électeurs se cherchaient depuis un bon moment des raisons de se convaincre que l'un ou l'autre des partis d'opposition était digne de leur confiance.

Figure 3 : un autre alignement plus convaincant

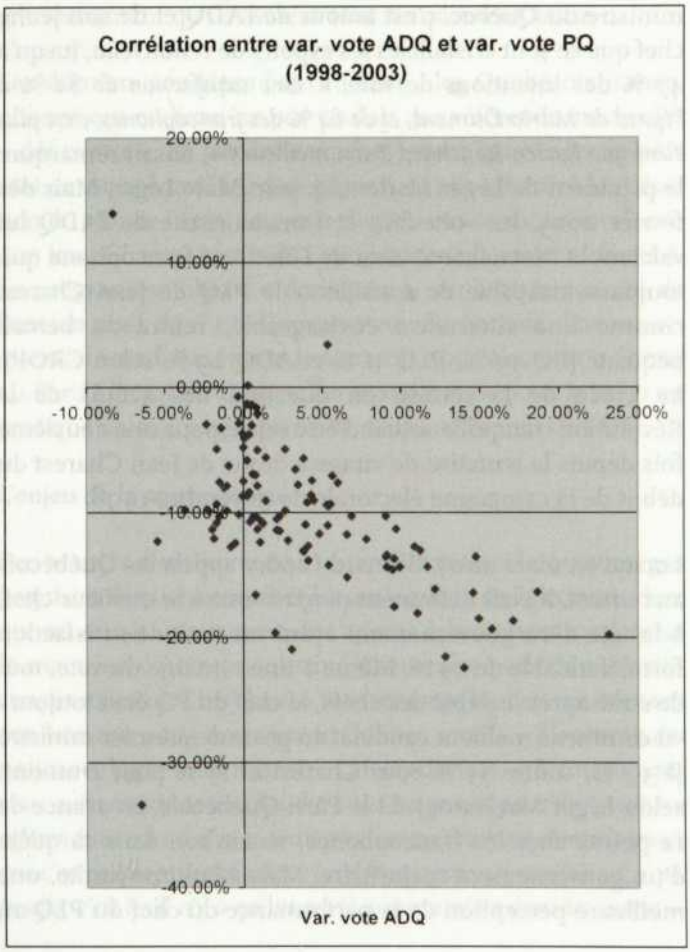

En février 2002, les « affaires » de lobbying ont fourni ce prétexte. Les démissions pourtant rapides du directeur du PQ, Raymond Bréard, et du ministre Gilles Baril n'ont pas suffi à éviter au PQ une dégringolade telle, qu'à 26 % d'appuis en septembre 2002, le parti souverainiste aurait pu être rayé de la carte s'il y avait eu élections. Puisqu'alors, Jean Charest était jugé trop « Canadien » pour être premier ministre du Québec, c'est autour de l'ADQ et de son jeune chef que se sont cristallisés les espoirs de renouveau, jusqu'à 47 % des intentions de vote. « *Une satisfaction de 80 % à l'égard de Mario Dumont, et de 84 % des francophones, c'est plus élevé que Lucien Bouchard à son meilleur !* », faisait remarquer le président de Léger Marketing, Jean-Marc Léger. Mais dès février 2003, les volte-face et l'amateurisme de l'ADQ lui valaient le désenchantement de l'électorat francophone qui, toujours incapable de considérer le PLQ de Jean Charest comme une alternative envisageable, rentra au bercail péquiste (PQ 39 %, PLQ 31 % et ADQ 29 % selon CROP). Le credo de la remise en question des acquis de la Révolution tranquille venait d'être rejeté pour une deuxième fois depuis la tentative de virage à droite de Jean Charest du début de la campagne électorale de novembre 1998.

Lorsqu'en mars 2003, Bernard Landry appela les Québécois aux urnes, il était nettement perçu comme le meilleur chef, à la tête d'un gouvernement ayant un taux de satisfaction fort défendable de 45 %. Même à une semaine du vote, tout de suite après le débat des chefs, le chef du PQ était toujours vu comme le meilleur candidat au poste de premier ministre (à 39 %, contre 33 % pour Charest et 13 % pour Dumont, selon Léger Marketing). Et le Parti Québécois, en avance de 12 points chez les francophones, tenait bon dans sa quête d'un gouvernement majoritaire. Mais à l'ultime limite, une meilleure perception de la performance du chef du PLQ au

débat des chefs a subitement fait son œuvre, avec le résultat qu'on sait. Le regardant à la télévision lors du débat, les Québécois se sont finalement persuadés de se résigner à un certain moindre mal qui consistait à transmettre les rennes de l'État à un Jean Charest qui ne suscite aucun intérêt chez eux, plutôt que de faire mentir cette inébranlable « règle de l'alternance » des deux mandats en reportant au pouvoir un gouvernement qu'ils avaient tout simplement assez vu.

Les derniers sondages l'ont montré : les Québécois francophones ont eu beau ne pas vouloir des référendums sur les « défusions », ne pas croire qu'on puisse baisser les impôts tout en augmentant les dépenses, et ne pas adhérer à la réduction du rôle de l'État, un partie d'entre eux se sont convaincus que Jean Charest incarnait ce « *changement* » tant recherché. Le programme libéral a donc peu à voir avec la victoire de l'ancien chef du Parti Conservateur du Canada. Par conséquent, il serait téméraire de soutenir que l'électorat a donné au Parti Libéral du Québec un mandat clair pour la mise en pratique de son programme de démantèlement de l'État.

L'enjeu de la souveraineté

Peu avant la dissolution de l'Assemblée nationale, les stratèges péquistes devaient concilier les ambiguïtés de l'électorat, chez qui on notait une hausse des appuis à la souveraineté mais le maintien d'un refus obstiné d'entendre parler du dossier constitutionnel. Cherchant à ratisser large tout en maintenant son horizon 2005 pour que le Québec accède « *au concert des nations* », le premier ministre Landry déclara, « *Si une fois que vous avez écouté ce que j'ai dit, vous ne saviez pas s'il y avait un référendum ou s'il n'y en avait pas, vous avez bien compris parce que c'est ça que je voulais dire : je ne le sais pas moi non plus. Ce que je sais, c'est qu'il n'y a qu'un parti souverainiste dans la course* ».

En fin de campagne, cette ambiguïté avait porté fruit. Selon Léger Marketing, dans l'avant-dernière semaine précédant le vote, plus d'un Québécois sur deux (54 %) ne croyait pas que le PQ reviendrait à la charge avec un troisième référendum sur la souveraineté du Québec. Et si une majorité d'électeurs ayant l'intention d'appuyer le Parti libéral (51 %) pensaient qu'un gouvernement péquiste engagerait le Québec dans une démarche référendaire, 65 % des électeurs péquistes, tout comme 55 % des adéquistes n'y croyaient tout simplement pas. Dans de telles circonstances, comment se surprendre que l'appel au ralliement des souverainistes n'ait pas été entendu ?

En bout de ligne, l'avenir constitutionnel du Québec n'a à peu près pas polarisé les débats. Ne se distinguant pas de ses adversaires sur ce plan, le Parti Québécois ne récolta que 33 % des suffrages exprimés alors que la souveraineté recueillait environ 45 % d'appuis. Huit ans après avoir frôlé la victoire référendaire, force est de constater que les sympathisants souverainistes sont démobilisés. Le Parti Québécois doit donc rapidement rebâtir la crédibilité de sa détermination souverainiste. ❑

Jean Rioux*

LE GRAND RENOUVEAU

LES DÉFUSIONS MUNICIPALES

Deux thèmes ont marqué la campagne du Parti libéral du Québec : la santé et les défusions municipales. La question des défusions, telle que présentée par le chef libéral, constitue une expression remarquable des fondements politiques de ce parti.

Rappelons brièvement les faits, le précédent gouvernement a procédé aux fusions d'un certain nombre de municipalités après avoir mené les enquêtes et les études nécessaires au bon déroulement des opérations prévues. Les objectifs visés étaient louables et conformes au bien commun. Un projet de loi a été rédigé, débattu et voté dans le respect des compétences des différents intervenants. La loi était bonne et conforme à la Constitution.

Monsieur Charest, l'actuel premier ministre, conteste la légitimité de cette loi au nom de la démocratie. Il affirme que le gouvernement d'alors aurait dû, avant tout, procéder à organiser des référendums auprès des populations concernées, c'est-à-dire, celles à qui la fusion imposera de nouveaux devoirs et de nouvelles exigences, c'est-à-dire aux ghettos de ségrégationnistes, de nantis et de satisfaits. En somme de permettre à ces villes de démolir le projet de loi

* Retraité.

avant qu'il ne soit soumis à l'Assemblée nationale. La loi ne peut s'appliquer à ceux qui n'en veulent pas.

Ce qui intrigue également, c'est que le nouveau premier ministre dit qu'il souhaite le succès des fusions. Il trouve donc que celles-ci sont bonnes et légitimes... mais non démocratiques !

Ce que nous propose le nouveau gouvernement est donc une certaine vision de la démocratie. En effet, cette démocratie vise à donner aux nantis le pouvoir de dire non à l'effort social et économique qui leur est demandé par le projet de loi. La nouvelle démocratie qui nous est proposée est celle qui fait des riches l'autorité suprême et de la richesse le moteur de la vie politique.

La nouvelle démocratie libérale se fait ostensiblement et volontairement ploutocratique, c'est-à-dire un gouvernement du peuple par les riches et pour les riches.

Les nantis pourront, après les référendums, se retirer dans leurs ghettos et savourer les délices d'une vie sans obligations sociales. Ils resteront les bénéficiaires de la concurrence entre les villes divisées. Ils n'auront pas à payer pour les calamités écologiques et les aménagements urbains nécessaires.

Quand le premier ministre dit qu'il souhaite le succès des fusions, cela n'est qu'un souhait. Ce n'est pas lui qui décide, ce sont les nantis des ghettos. L'idéal d'une telle démocratie peut se traduire ainsi : une classe opulente dans un état faible.

Trois conséquences sont à prévoir de cette opération de défusion : elle va d'abord attiser les antagonismes entre les protagonistes et perturber la paix sociale ; elle va libérer ensuite les riches de leurs obligations sociales et enfin elle

va affaiblir l'État du Québec en défaisant une législation parfaitement justifiée.

L'analyse de cet article important du nouveau gouvernement nous permet de comprendre que le « grand renouveau » dont il s'agit n'est rien de moins que la mise en place d'une démocratie libérale ploutocratique. ❑

Jean-Philippe Chartré*

LES *INVASIONS BARBARES* OU L'AGONIE QUÉBÉCOISE EN DOUCE

J'étais convaincu que le réalisateur du *Déclin de l'empire américain* s'était suicidé peu de temps après la sortie de son film. J'imaginais mal qu'on pût trouver le goût et la force mentale de continuer à vivre dix-sept autres années. J'ai donc été surpris d'apprendre qu'il a donné une suite à son premier film apocalyptique dans lequel, pensais-je, il avait tout dit. En général, il y a quelque chose de très esthétique, une cohérence dramatique, à conclure une œuvre, un système et une vie, par un final apocalyptique. Le Nouveau Testament, par exemple, se termine par le livre de l'Apocalypse et il n'y a que des drôles de mauvais goût comme les mormons pour y ajouter de soi-disant révélations. En toute logique, Arcand devait se suicider après le *Déclin*, ce film désespéré, pour ne laisser place à aucune ambiguïté sur son message alarmiste : pour ne pas laisser entendre que lui aussi, au fond, créateur semblable à ses personnages, illustre le parvenu hédoniste, bien confortablement assis sur les latrines dorées du cynisme, le baby boomer aux tempes grisonnantes prétendument moins écrasé par le malheur historique de son peuple grâce à son savoir nouvellement acquis. À défaut d'un suicide, il devait prendre au moins une résolution tragique, le terrorisme, l'exil, ou au moins, sombrer dans la folie, pour ne pas redescendre dans la vase de l'ordre commun au-dessus de laquel-

* Étudiant à la maitrise en littérature à l'Université de Montréal.

le sa lucidité lui promettait de s'élever. Son premier *Déclin* avait l'apparence de la singularité : voici qu'il a décidé d'en faire une série.– Eh ! meurs donc ! si tu es véritablement désespéré, si tu es une vraie conscience déchirée, si tu es convaincu de la mort de toute grandeur pour *nous*, de l'impossibilité d'une refondation nationale ! Ne nous épuise pas une seconde fois avec tes croisements de sophismes crus et tes scènes mélodramatiques dignes de nos téléromans provinciaux !

L'affiche des *Invasions barbares* nous donne à voir un fessier nu. S'agit-il des fesses de Rémy, ce gauchisant luxurieux alité à l'hôpital (de façon incommode, étant donné la fameuse crise de la santé) ? S'agit-il des fesses d'Arcand, le réalisateur nous avertissant qu'il s'apprête à présenter à nouveau son derrière au Québec (le Québec ce minable satellite de l'« Empire en déclin ») ? On ne sait pas très bien à qui sont ces fesses en gros-plan : à Arcand, à Rémy, ou aux deux ? D'aucuns affirment que le réalisateur s'est représenté dans son protagoniste, Québécois soixantenaire, passionné des études historiennes et sceptique angoissé. Les pensées de Rémy ressemblent beaucoup à celles que l'on peut dégager *in fine* de la personnalité denis-arcanienne ; elles témoignent du même pessimisme, désabusement et complexe d'infériorité nationale, chapeautés par la même complaisance de parvenu. Un film comme *Les Invasions* compte parmi ces rares moments de communion de notre public national, durant lesquels nous regardons tous dans la même direction. Ces moments de culture largement diffusée rappellent notre âme collective à la réalité. Ils rapaillent les éléments épars de notre totalité. Vu la rareté et l'importance d'une telle réunion psychique, il conviendrait peut-être de chercher à reconnaître dans l'œuvre ce qui l'inspire et ce qu'elle inspire au public. Loin de moi de n'estimer que des œuvres édifiantes

commandées par l'idéologie d'un Parti, fût-il le plus digne – le vrai artiste est un homme libre –, il n'en reste pas moins qu'à mes yeux la consécration par une œuvre de l'individualisme hédoniste joue le jeu du statu quo *canadian*. Nous verrons qu'insidieusement, dans le film, ce n'est pas à travers l'impotent Rémy qu'Arcand répand ses idées pessimistes, mais plutôt à travers le personnage secondaire qui les concrétise : Sébastien. Je voudrais démontrer comment montrer son cul au Québec, chez Arcand, c'est n'envisager la réussite qu'en dehors de nos frontières.

La première scène du film est explicite : nous voyons Sébastien, le fils de Rémy et de Louise, à Londres, dans une vaste salle lumineuse où s'affairent une foule de jeunes gens, « *principalement des jeunes hommes* » (comme l'indiquent les didascalies du scénario écrit). La salle doit même ressembler « *à une cathédrale* ». Sébastien est opérateur de marché à la banque privée MacDougall Deutsch. « *Une centaine d'opérateurs surveillent les écrans de leur ordinateur tout en parlant au téléphone. Certains parlent dans deux appareils en même temps.* » Sébastien rassemble visiblement toutes les qualités du *leader* du monde d'aujourd'hui tel que conçu et diffusé par la grande publicité. Il est jeune, dévoué à son entreprise, avide, anglophone polyglotte (c'est à dire qu'il parle aussi des langues de second ordre, comme le français) ; il a une tête de vedette du star-system, le teint bronzé du *kalos kagathos* saxon (peut-être a-t-il un yacht ou fait-il partie d'un club privé junior de la rue de la Commune) ; il porte « une cravate rayée sobre sur une chemise de coton anglais ». Il ne travaille pas à Madrid, à Berlin ou à Paris : il travaille à Londres, tête de la civilisation anglo-saxonne, « *caput mundi novi liberalis* », pendant que le *cœur* de l'Empire est à New York, ville qu'il ne tardera probablement pas à gagner (dans une suite qui pourrait s'appeler... *Les*

Royaumes germaniques [?]). Il est avec les loups, ou, comme le dit le vulgaire, « dans les ligues majeures ». Sébastien est avec les décideurs, il s'est rapproché du peuple des géants, l'habitant originaire de Lilliput est arrivé à Brobdingnag et y a gagné une taille estimable. Il est devenu si grand que sa mère Louise l'appelle à l'aide. Enfin, voici un fils qui, affranchi du pouvoir matriarcal grâce à une force acquise à l'étranger, est sur le point de laisser son père mourir tout seul, accomplissant ainsi, en quelque sorte, le parricide nécessaire du fils québécois. Cependant, parce qu'il aime sa mère il *choisit* de se sacrifier et de revenir au chevet d'un père qui n'en est plus un à ses yeux.

Après les images d'un Sébastien britannique, nous voyons Gaëlle, sa fiancée française, dans le même décor d'*imperium* anglo-saxon, le même décor de domination planétaire et de maîtrise absolue des quantités. Gaëlle, diplômée de l'École du Louvre, travaille aussi pour des Anglais, chez Turner & Sons, « encanteurs » à Londres. On la contemple dans son rôle de médiatrice entre le grand marchand anglais et la marchandise de luxe, au milieu des voix enchanteresses du monde des grosses livres sterling :

L'encanteur : *Lot number eleven. Again from the Robert Collection, White Sleep by Susan Scott. Start me off on this at four thousand pounds please [...] Gentleman in the back, four thousand five hundred.*

Gaëlle : *Four thousand five hundred.*

L'encanteur : *Five thousand. Gentleman near the aisle.*

Gaëlle : *Five thousand.*

Quelle ivresse pour le Québécois : tous ces « *four thousand* », ces « *five hundred* » et ces « *gentleman* » ! N'est-ce pas là une belle rêverie de pauvre ? Arcand s'abandonne pour un temps au désir secret de gros sous, au désir de « *think big* ». Rappelons-nous un fantasme analogue en filigrane dans le *Déclin*, (et bien décrite dans un essai de Jean Larose[1]) : celui de posséder le phallus irréfléchi de Mario, l'amant brutal de Diane, bien membré et au cerveau reptilien, chez qui, forcément, les instincts primaires dominent la raison. Du gros pénis de l'homme primitif du *Déclin*, on passe donc aux gros sous de Sébastien. Diane fait taire Rémy qui se plaint de l'immaturité intellectuelle de son fils, en lui lançant l'argument-massue : « Y'a peut-être jamais lu de livre mais ça l'empêche pas de faire en un mois ce que toi t'arrive à peine à faire en un an ». Et chaque spectateur nanti, chaque nouveau riche en puissance, trépigne secrètement de joie devant ce soufflet public donné à l'arrogant intellectuel, avec ses détestables vues élitistes. Le chiffre imposant d'un compte en banque, voilà ce qui fait cesser toute discussion. Rémy est battu, il ne répondra pas.

Sébastien communique aussi avec d'autres francophones grandis et grossis par leur existence en milieu anglo-saxon : son ami Maxime, par exemple, est médecin attaché au prestigieux hôpital universitaire John Hopkins de Baltimore. Tandis qu'on ignore tout au Québec, et que le père raté Rémy n'est pas diagnostiqué adéquatement, il suffit d'un appel téléphonique de Sébastien à Maxime pour que la lumière de la connaissance scientifique perce l'atmosphère opaque qui plane au-dessus de l'obscure province des « ti-counes ».

Sylvaine, la sœur de Sébastien, est son double féminin. En effet, elle aussi correspond aux canons de beauté établis par

1 Larose, Jean, *La Petite Noirceur*, Montréal, Boréal, 1987.

les publicitaires, elle a un visage bronzé de starlette et elle est illettrée, aussi pleinement épanouie que son frère dans son inculture. Personnage hyper-réaliste quant à son intellect, elle parle sans honte un joual franglophone. Elle aussi s'est libérée de l'étouffante province et, convoyeuse de voiliers, elle vogue au large d'un autre pays anglo-saxon, l'Australie. On peut être sûr qu'elle parle, afin de mieux travailler, un anglais international impeccable. Sa vie au large la rend heureuse, elle a le sentiment d'accomplir enfin son destin.

En somme, on peut dire que même si l'empire anglo-américain est déclaré décadent, en son cœur économique (son marché financier et son empire maritime), tout y est pour le mieux dans le meilleur des mondes en déclin, puisse qu'il permet aux citoyens des pays satellites d'y obtenir individuellement les faveurs de Fortune, disparue de leur contrée d'origine.

Au Québec, province de « ti-counes » et d'attardés divers, il en va tout autrement. La situation dans les hôpitaux est apocalyptique : les malades jonchent les corridors, les infirmières sont épuisées par un travail trop lourd et des chambres à la peinture écaillée rassemblent les patients dans une désagréable promiscuité. Et le syndicat, on le sait, c'est la pègre organisée. Rémy est cancéreux, il va mourir. En plus, son départ de l'université a laissé les étudiants indifférents. Puisque l'État social-démocrate, pour lequel Rémy a déjà *tant* donné, est incapable de le prendre en charge, le riche Sébastien fait en sorte que Nathalie, fille de Diane, amie de son père, et jeune héroïnomane (paradoxalement toute fraîche de beauté), vienne lui faire des injections afin de diminuer sa douleur. Rémy vit également des souffrances morales, il fait part à Sœur Constance, du servi-

ce de la pastorale du CHUDEQ, de sa sympathie pour les malheurs des Amérindiens et des Juifs de la Deuxième Guerre. Ses lamentations l'amènent à injurier l'Église catholique qui a permis toutes les injustices envers les Amérindiens et les Juifs. Le thème du déclin spirituel de l'Église est développé plus loin lorsque le réalisateur illustre à la fois la mort du catholicisme et du souvenir même du passé catholique. Gaëlle déambule avec le Père Leclerc dans un entrepôt d'antiquités religieuses pour le compte des prestigieux Turner & Sons. La scène donne lieu au douloureux constat du Père Leclerc, prêtre blasé déjà présent dans *Jésus de Montréal* : « Vous savez, ici, autrefois, tout le monde était catholique, comme en Espagne ou en Irlande. Et à un moment très précis, en fait pendant l'année 1966, les églises se sont brusquement vidées en quelques mois. Un phénomène très étrange, que personne n'a jamais pu expliquer. » Les fidèles sont devenus mécréants, donc l'Église est morte, donc on avait tort de la croire perpétuelle, comme le progrès de la raison divine dans l'histoire. Tandis que le sort de Rémy nous rappelle la vanité de la construction de l'État socialiste (mieux vaut hélas l'efficient hôpital pour riches états-unien), le sort du Père Leclerc, autre individu mortifère, nous convainc de la réalité du néant sous-jacent aux illusions fabriquées jadis par des croyants mystifiés. L'histoire, semble nous dire Arcand, n'est décidée ni par les intentions intellectuelles ni par la volonté des âmes, mais par la force. La seule vérité, le seul critère de jugement, c'est la force effective. Les marchands anglais, et leur déléguée Gaëlle, proclament que les œuvres et objets de culte québécois qui n'ont pas encore été achetés par les Américains n'ont aucune valeur sur le marché. Le Père Leclerc baisse la tête vers le sol (et vers le tombeau collectif) : « Autrement dit, tout ça ne vaut absolument rien. » Il y a peut-être ici un « ô désespoir ! » du prêtre et d'Arcand, cependant, je n'entend guère

de « ô rage ! ». Tout est fini. Renversement irrémédiable. Nous nous étions trompés depuis la fondation catholique de la Nouvelle-France, tout cela était voué à l'abandon inexplicable. Tout cela ne valait absolument rien. Et nous ne sommes pas à une erreur collective près, nous révèle le vieux réalisateur. C'est « au chalet » que les révélations se poursuivent. Le chalet est le sanctuaire boomer des personnages d'Arcand, cet endroit où les hommes se retrouvent dans le *Déclin*, pour parler de cul et cuisiner en attendant l'arrivée des femmes. On y retourne avant l'euthanasie de l'agonisant, parce que celui-ci veut contempler à nouveau « le lac » qui s'étend mélancoliquement près du chalet comme un vaste linceul, sur fond de musique angoissante. Sur la galerie arrière du chalet, face au lac, les intellectuels, décadents peut-être, mais instruits par leur longue expérience de la vie, font un noir bilan de ce qu'ils ont naguère « été ». Le dialogue a lieu entre le moribond Rémy, dont nous avons déjà parlé, le licencieux Claude, de retour de Rome, où il vit grassement et cyniquement en parasitant le marécage budgétaire des programmes fédéraux canadiens, et Pierre, universitaire et libertin à moitié amendé qui vient de marier une femme sotte, laquelle, néanmoins, comme il le dit aux autres, le fait beaucoup bander.

Rémy : *Mais on a tout été ! C'est invraisemblable ! Séparatistes, indépendantistes, souverainistes, souverainistes-associationnistes...*

Pierre : *Au tout début, on avait commencé par être existentialistes ! [situationistes, maoïstes,* chacun nomme un autre « –iste » exotique, puis Pierre poursuit,*] Y a-t-il un « isme » que nous n'ayons pas adoré ?*

Claude : *Le crétinisme !*

C'est Claude qui a le dernier mot dans cette intéressante *vidange* de nos défunts projet collectifs, réduits en dernière analyse, à n'avoir été que des projets crétins ou, à tout le moins, que des idées vaines parce que non instituées dans l'Histoire. Les « joyeux » compères vont ensuite dans leur sagesse post-référendaire fumer un joint autour du feu et se remémorer la manière dont Diane et Dominique suçaient Rémy dans « le bon vieux temps » quand leur naïve amie Louise avait le dos tourné.

Stagnant dans son Québec maudit, Rémy subirait tous les malheurs du monde s'il n'avait pas pour le défendre son fils fortuné, et son allié à Baltimore, Maxime (le docteur compétent, chanceux d'être invité à un bal de la haute société, aux États-Unis). Dans la vision réaliste-machiavélienne d'Arcand, l'argent mène le monde et Sébastien remporte coup sur coup la victoire pour la cause maternelle, en achetant le bon vouloir, entre autres, des infirmières, de la directrice générale de l'hôpital, du chef syndical et de deux étudiants indifférents de Rémy. Sébastien, ce marchand puritain de l'ère néo-libérale, ce joueur de jeux vidéo inculte, Sébastien le bâtard réaliste, triomphe. À sa guise, tantôt il aide à l'agonie confortable du pseudo-père, et tantôt il le tue symboliquement par des paroles de désaveu. Le triomphe de Sébastien, au bout du compte, est celui de l'Avoir, et non de l'Être. Par là le film rejoint la lignée des produits de la *Kulturindustrie* décrite par Adorno[2], qui cultivent sur le plan des idées « le fait » et « la nature des choses », plutôt que le sens et le droit. Sébastien est celui qui joue le jeu. Sa victoire, monétaire, est en fait celle du système établi, appelé à demeurer immuable et avec lui, « l'escroquerie universelle ». En tant que public, reconnaître la victoire de Sébastien, c'est reconnaître la

2 Adorno et Horkheimer, *La production industrielle des biens culturels* in *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974.

défaite du principe, c'est prolonger la société des désespérés, c'est vouloir écraser la dignité du père.

Maintenant que tout a été liquidé – État social-démocrate, Église, projet souverainiste – de ce qu'on croyait être des preuves de la disposition québécoise à mettre le lien social national au-dessus des intérêts individuels, maintenant que toutes les illusions ont été dévoilées, le réalisateur nous montre le lieu où reposent les « vraies » choses – les choses un peu moins mensongères – de la vie : dans le cadre privé, là où peut se développer la tendresse mutuelle des êtres. La dernière parole de portée publique de Rémy, le soir précédant sa mort, concerne son fils, qui s'avance vers lui : « *Le Moyen Âge... les manuscrits... demain... les barbares... partout... Voici leur prince qui s'approche...* » Rémy énonce cette parole mystérieuse sur la barbarie particulièrement supérieure de Sébastien, car il faut bien évoquer un peu ce thème des « invasions barbares » annoncé en grosses lettres, en haut des fesses de Rémy-Arcand, sur l'affiche du film. Mais Rémy n'explicite pas davantage son mot terrible, à charge pour ceux qui reçoivent l'œuvre d'en déchiffrer le sens, par-delà les émotions du spectacle. Rémy, qui délire, oublie en quelque sorte la présence de ses proches et entre alors en représentation devant eux pour énoncer cette parole aux accents prophétiques sur le destin de la Cité. Toute espèce de blague a cessé soudainement, le discours devient grave. Comme c'est une parole publique, dite hors du cadre privé (et de l'indulgente tendresse qu'il oblige), sa vérité n'a aucune incidence sur la réalité. Et puis, elle n'est qu'une manie d'intellectuel isolé ; elle n'a donc pas d'importance. En effet, avant que Rémy finisse par mourir, il complimente son fils, le prince des barbares, dont il serre tendrement la tête : « Tu sais ce que je te souhaite : d'avoir un fils aussi bien que toi ». Peu importe, après tout, que son petit-fils ait pour père le

prince des barbares, nous sommes dans le cadre privé, la gentillesse aveugle et aveuglante est de mise. Et puis, le fils « requin de la finance » n'est pas de ces abjects capitalistes qui vendraient leurs parents pour gagner plus, Sébastien vendrait plutôt le Québec, voire la Terre entière, pour que ses proches meurent dans le confort. Rémy le trouve finalement aimable.

–Des populations entières peuvent être achetées, avilies, anéanties, ce qui importe c'est le confort dans mon foyer. Nos enfants sont des princes barbares mais ils sont généreux à leur manière : on leur dit merci, et on leur souhaite d'avoir des enfants à leur image, aussi barbares soient-ils.

Louise aussi sera convertie à la gentillesse obligée du cadre privé. Elle dira à Rémy avant sa mort qu'il est « l'homme de sa vie », malgré son profond dégoût pour lui. Afin d'excuser la démission civique d'une élite, le film glorifie ces moments de tendresse humaine (entendez mollesse de cœur), partagés entre un individu et sa famille biologique, à laquelle s'ajoutent quelques complices que l'individu en question appelle « amis ».

J'en conclus que le créateur Denys Arcand ne prendra aucune résolution tragique et qu'il entamera une très longue vie de vieillard enrichi, confortablement entouré de ses proches avec qui, peut-être, tel son héros Rémy, il pourra faire d'agréables soupers de libres-penseurs, et des voyages de ressourcement loin de Montréal. Il jouira d'avoir étalé en public son pessimisme d'apprenti Spengler. Auparavant, il ira à Cannes pour y être applaudi par une critique élogieuse. Et sa photo en gros-plan, avec un petit sourire narquois, paraîtra sur la couverture des revues, dans les épiceries du Québec moqué.

Corneille préférait voir le public réfléchir au lieu de pleurer sur les malheurs de ses personnages. Dans *Les Invasions barbares*, peut-être vaut-il mieux céder au pathos que de reconnaître l'idéologie qui sous-tend l'œuvre. Celle-ci justifie les ennemis de la patrie et les cœurs tièdes. Pleurons donc toutes les larmes de notre corps afin que, diverti par le pathos, nous n'acceptions pas cette œuvre comme étant une immanquable représentation de nous-mêmes. Pleurons comme on pleure devant la scène du malade alité à l'hôpital dans une télé-série américaine. De toute façon, nous nous sommes exercés à ne pas nous reconnaître dans les représentations imaginaires de nos créateurs. Pensons, encore une fois, au nombre accablant de Québécois qui ont pleuré de rire en regardant l'*Elvis Gratton* de Falardeau, tout en demeurant à ce jour de parfaits provinciaux colonisés. Espérons que l'on consommera de même *Les Invasions barbares*, comme un simple produit culturel de divertissement. Et puis non, j'ai tort de penser cela. Consommer le film comme un produit de divertissement laissera tout de même le public, les jeunes surtout, s'identifier à Sébastien-Stéphane Rousseau et Sylvaine-Isabelle Blais, les figures masculine et féminine de l'employé chanceux que tous doivent obligatoirement envier et imiter. Je vois déjà des adolescents qui s'achètent le blouson noir de Sébastien et qui songent à leur carrière de financier en Anglo-Saxonnie. Quelle sorte de vent mauvais souffle ici pour que le réalisateur d'un film inspirant sur le Christ produise une œuvre comme *Les Invasions*, qui consacre la monotonie du réel ? D'où vient cet essoufflement ? On s'essaie à je ne sais quelle esthétique du dernier soupir.

Pierre (le regard triste) : « T'en fais pas pour ça. C'est pas grave : c'est toujours comme ça. C'est la vie. » ❑

Sylvain Deschênes*

LA FORTUNE DU PRINCE ARCAND

Le sacre

Trônant au sommet de l'escalier de tapis rouge du Palais du festival à Cannes, le prince Arcand, entouré de sa cour, jubilait. Parmi les comédiens déférents autour de lui, une femme se tenait dignement à sa gauche, comme l'élue du souverain, rappelant John Saul dans son rôle de soutien de la gouverneure générale. Denise Robert n'a pas le même statut que les interprètes de l'œuvre de son mari ; elle en est la productrice. Formée en Beaux-Arts à Ottawa, elle est la clé du mariage de raison qui unit l'artiste parvenu à l'argent fédéral. Dès l'ouverture du festival, *La Presse* l'a promue personnalité de la semaine[1], ornant sa photo d'une présentation complaisante comme la plaque soulignant le beau travail de l'employé du mois dans tous les MacDonald's du Canada. La dédicace du film à la fille adoptive du couple cinquantenaire complétait, selon l'exhibitionnisme familial fréquemment observé dans cette caste, la reproduction autorisée d'un ordre monarchique.

Les invasions barbares nous est arrivé comme le *blockbuster* d'une machine à propagande bien huilée. Avec, pour battre

---

* Conseiller en communications.

1 Denise Robert et Denys Arcand ont été nommés personnalités de la semaine par *La Presse* les dimanches 11 mai et 1er juin 2003.

la mesure, une Lysiane Gagnon excitée qui s'acharnait, chronique après chronique, à trouver un nouvel angle extraordinaire à ce magnifique film corporatif digne des *Minutes du patrimoine*, *La Presse* nous préparait l'apothéose, après la divulgation des prix, en gratifiant le collectionneur de médailles d'une autre proclamation d'employé de la semaine. Soulignons que Denys Arcand est un favori de cette proclamation hebdomadaire, recevant même le titre de « personnalité de l'année » en 1987 par le même journal. La faveur dont il bénéficie doit peut-être quelque chose à la réalisation d'un film précédent, *Le crime d'Ovide Plouffe* (1984), basé sur l'œuvre de Roger Lemelin (distribuée dans tous les bons Provigos à l'époque ![2]), l'éditeur ultrafédéraliste de ce quotidien officiel de la famille libérale.

Dans ce cas-ci, un petit couac s'est fait entendre. Marie-Josée Croze, la junkie du film, qu'on avait renvoyée chez elle en espérant que Rémy Girard remporte la palme pour son malade grotesque, s'est vue décerner le titre d'interprète. Bien que la jeune comédienne puisse déjà revendiquer une participation remarquée à Cannes pour son rôle dans *Ararat* de l'excellent cinéaste *canadian* Atom Egoyan présenté l'an dernier, et bien qu'elle ait déjà remporté *Génie* et *Jutra* d'interprétation pour son rôle dans *Maelstrom* de Denis Villeneuve, la cour d'Arcand semblait encaisser la nouvelle de sa victoire comme un affront. Appelé à commenter une déclaration de Croze selon laquelle son succès reposait en bonne partie sur le scénario qu'elle avait en main, Arcand s'est fendu d'un faux compliment particulièrement mesquin, comme on devait en faire à la cour des monarques finis : « Elle a dit ça ? Elle est gentille, c'est pour ça qu'elle gagne des prix ! » Ce n'est peut-être pas pour son talent, insi-

2 Le président de Provigo, en 1984, était Paul Gobeil, élu l'année suivante, en même temps qu'un gouvernement libéral, dans le but de construire un « État-Provigo » !

nuait le courtisan piqué. Absente à Cannes, elle l'était également à l'aéroport pour l'arrivée du couple royal. Son sourire radieux sur toutes les unes des quotidiens du Québec, Denys Arcand ne pouvait, décemment, prendre les honneurs seul. *La Presse* s'est donc rabattu sur une photo de Cannes – antérieure à la distribution des prix, et où les deux éventuels « palmés » figuraient – pour nous offrir une personnalité de la semaine à deux faces. Dans le commentaire, cependant, seul Arcand semblait avoir été interviewé.

Le rôle de l'histoire dans la carrière d'Arcand

Les critiques français du dernier film de Denys Arcand ont souligné avec justesse le travers bavard des *Invasions barbares*. Après quelques films *canadian* plates, dans lesquels des comédiens québécois jouaient en anglais et se doublaient en langue indigène, Arcand se penche ici comme un charognard sur les restes humains, pourtant brillamment autopsiés dans le *Déclin de l'empire américain* (1986), et refait inutilement le portrait d'une certaine caste collaboratrice vieillissante évoquant pesamment quelques adhésions anciennes et superficielles aux modes intellectuelles de son temps. Ce diptyque cinématographique semble évoquer l'œuvre d'Oswald Spengler, philosophe allemand de l'entre-deux-guerres dont le célèbre *Déclin de l'Occident*, portant sur la décadence des civilisations, a probablement inspiré le cinéaste durant la période de déliquescence des forces souverainistes au cours des années quatre-vingts au Québec. Pour son *remake* en forme de suite, Arcand semble avoir trouver dans une autre œuvre de Spengler, *L'Homme et la Technique*, son thème des invasions barbares. Cette vision de l'histoire le conduit à de vaseux bavardages sur l'inéluctabilité de la décadence des civilisations et la vanité de toute action humaine.

Les dialogues enlevés du *Déclin* avaient fait espérer une réflexion historique plus approfondie dans ce film qui devait en constituer la suite. Il n'en est rien, évidemment. Les personnages de professeurs d'histoire désabusés du premier film ont considérablement perdu de leur pertinence et leurs farces plates de *mononcles* libidineux donnent envie de fuir cette société de fats sans intérêt. Profitant de l'hommage hebdomadaire de *La Presse*, Denys Arcand se présente pourtant lui-même comme un ancien élève de l'historien Maurice Séguin. Il faudra bien reconnaître un jour que même un cours de rattrapage intensif, donné avec un fouet par un spécialiste des *Normes*, n'arriverait pas à bout de l'entêtement fédéraliste du documentariste de l'ONF. Ayant frayé avec plusieurs indépendantistes de renom durant les années soixante, de Raymond Villeneuve, interprète dans un film de 1962, à Gérald Godin, recherchiste et consultant pour son film *On est au coton* – censuré par les autorités fédérales avec deux autres films, dans la foulée de la crise d'octobre 1970 – Arcand se comporte comme un opportuniste pour qui les idéologies ne sont que prétextes à palabres superficielles. Quand on proclame la fin de l'histoire et qu'on glorifie le pragmatisme, c'est avant tout pour justifier son propre parcours.

L'alter ego d'Arcand dans *Les invasions barbares*, c'est en gros le personnage incarné par Rémy Girard, professeur d'histoire sans envergure, n'ayant écrit que quelques articles, autant dire quelques documentaires, et ne pouvant compter sur le respect des autorités de sa profession. Quand il se lance dans de grandes envolées erratiques comme celle sur le « massacre à la hache de 150 millions d'indiens d'Amérique » ou qu'il s'en prend à une religieuse pour le comportement de Pie XII, on voit à quoi peuvent se réduire les prétentions de l'histoire selon le scénariste palmé. Dans les faits, Arcand

n'a approché la discipline historique que pour assurer ses arrières. Il s'en est servi pour participer à l'aventure documentaire de l'ONF, puis, en tordant le bras au documentaire, il s'est tranquillement immiscé dans le grand monde du cinéma de fiction. La gloire et l'argent, symboles de réussite pour le parvenu, échappent aux documentaristes comme aux obscurs professeurs d'université. Arcand pose donc un regard critique sur ce qu'il serait devenu s'il n'avait pas eu le « courage » de se faufiler dans la grande société du *Beaver Club*.

Part of the magnificent people indeed !

Tout dans ce film sert à conforter les puissants et les démagogues qui les protègent. La charge grotesque contre le système de santé québécois qui ouvre le film est tellement forte qu'on se demande si on se trouve devant du cinéma de science-fiction (ou une annonce électorale de Jean Charest du même type que celle de 1998 où il se retrouvait la tête en bas comme une chauve-souris). Le tout fait place ensuite au vaudeville, tourne à l'intrigue politico-policière (genre où Arcand excelle, d'où le prix à madame Croze qui en est le centre) et sombre dans le mélodrame dégoulinant à la fin malgré la brochette de grands comédiens réunis autour du barbecue.

Le parcours du parvenu

Parce que le film *On est au coton* (1970), dénonciateur des conditions de travail dans l'industrie du textile et critique du système capitaliste, s'est retrouvé censuré dans la foulée de l'adoption de la loi des mesures de guerre, il serait tentant de classer Arcand avec des cinéastes comme Gilles Groulx, censuré en même temps que lui. Ce serait oublier que son « recherchiste et consultant » pour ce film, Gérald Godin, a, lui, bel et bien été emprisonné pour ses opinions à cette

époque. Arcand, pendant ce temps, a continué de faire des films financés par le fédéral.

Avec *Québec : Duplessis et après* (1972), il s'adonne ainsi à une lecture consternante – et parfaitement incongrue si l'on considère la matériel archivistique dont il disposait – des élections québécoises de 1970. Avec, entre les mains, les images des acteurs politiques en action, certains parmi les plus intéressants de ces élections mémorables, Arcand joue, sans vergogne, de rapprochements douteux, et singulièrement malhonnêtes, pour étayer une thèse sans queue ni tête où chaque politicien est ramené à son adversaire dans le temps et dans l'espace comme si rien ne devait être espéré ad vitam aeternam. La vue d'ensemble d'une réunion du Parti québécois, par exemple, avec de grandes affiches de Parizeau et de Lévesque, se voit doublée d'un discours enflammé de Duplessis sans rapport. Puisque tout, dans les archives, hurle le contraire d'Arcand, le voilà qui réfère, en fiction, au « catéchisme » de l'Union nationale de 1936. Ce programme, fortement alimenté par l'Action libérale nationale à cette époque, tenait le discours antitrust typique des années trente. Rien à voir avec le Duplessis des années cinquante utilisé en archive, mais Arcand enfile le tout jusqu'à aujourd'hui, convaincu que le cynisme est une forme d'intelligence supérieure des luttes politiques.

Après l'élection du Parti québécois en 1976, on a assuré une plus grande visibilité à son propos avec une série télévisée sur Duplessis, largement diffusée à Radio-Canada. Le rôle principal était assumé par Jean Lapointe, nommé sénateur libéral par la suite...

Pour sa commande concernant le référendum de 1980, le pourfendeur de nationalistes indépendantistes s'est ensuite rabattu sur l'œuvre de Machiavel pour l'analyse postmortem

du débat. Dans *Le confort et l'indifférence*, les stratèges souverainistes étaient peints en naïfs, ce qui n'était pas totalement trompeur, pendant que la perfidie de Pierre-Elliott Trudeau était montée aux nues, ce qui était nettement moins acceptable. Le peuple, représenté dans ses postures les plus dévalorisantes, méritait son sort. À partir de ce constat navrant, il n'était plus raisonnablement possible d'envisager quelque libération que ce soit. La carrière de Denys Arcand allait par la suite prendre de l'expansion, sa voile gonflée par le vent du cynisme. Un cynisme qui, comme les œuvres d'Oswald Spengler écrites dans une Allemagne en désarroi, conduit au fatalisme et au désespoir. Voici comment Arcand résume aujourd'hui sa vision de la question nationale à des Européens :

« Bruno Brioni : Les nationalistes québécois ne vous pardonnent pas « Québec Duplessis et après » et « le Confort et l'indifférence » pourquoi ?

Denys Arcand : J'ai eu un professeur à l'université qui disait que le drame du Québec c'était qu'il est à la fois trop populeux, trop riche et trop bien installé pour disparaître mais qu'en même temps il est trop pauvre, pas assez populeux et pas assez solide et dynamique pour acquérir son indépendance. C'est une théorie que je partage. Voilà des gens qui sont à moitié des provinciaux et à moitié des nationaux, cette phrase résume l'idée sous-jacente de ces deux films. Les membres du parti nationaliste disent : nous allons acquérir l'indépendance à la prochaine élection, nous n'aurons plus de problème etc. Mais moi je leur dis que s'il gagne cela ne va pas changer grand-chose, on va être en prise avec les mêmes problèmes. On ne peut pas géographiquement déplacer le Québec, il va falloir établir des liens extrêmement forts avec le reste du Canada donc ce ne

sont pas des lendemains qui chantent ! Je n'adhère pas du tout à leurs idées. »

(Entretien de Bruno Brioni, À la découverte des arcanes de Denys Arcand http://www.6bears.com/denysarcand.html)

Les restes humains

Au palmarès des « chrétienneries », la réaction du *plusse meilleur premier minisse* à la déclaration de sa chef de cabinet concernant le président Bush figure en bonne place : « Ce n'est pas un moron, c'est un ami ! ». On peut bien rire, plusieurs souverainistes ont tendance à tenir le même langage quand on critique le comportement de quelqu'un qu'ils apprécient pour de toutes autres raisons que l'indépendance nationale. « Il ne peut pas être fédéraliste, paraphrasent-ils, c'est un artiste ! »

La critique de la démarche politique de Denys Arcand ne doit pas laisser croire que l'on néglige ses aspects artistiques. Il suffit simplement de regarder la trajectoire. Le dernier bout passe par *De l'amour et des restes humains* et *Stardom* avant d'aboutir aux *Invasions barbares*. Le premier était tiré de la pièce d'un dramaturge *canadian* que le critique Robert Lévesque appréciait beaucoup. Pour le plaisir, nous pouvons mettre en opposition un antinationaliste contre un autre !

« Ceux qui ont aimé la pièce de Fraser dans la traduction et la mise en scène d'André Brassard au Quat'Sous (l'état le meilleur de cette œuvre) ne retrouveront pas dans ce film impersonnel et froid, dans cette besogne de production, dans ce cinéma de papa estampillé Téléfilm Canada, la moindre chose (outre le canevas) qui appartenait à l'uni-

vers hypertrophié et dévastateur, très dérangeant, de Brad Fraser. » (Robert Lévesque, Le Devoir, *22 février 1994)*

Le cinéaste de Téléfilm a ensuite voulu exercer son cynisme dans un film « international » en anglais sur la mode et le vedettariat.

« Interviewé au dernier festival de Cannes où son film Stardom assurait la clôture, Arcand rappelait qu'Alliance, qui lui avait d'abord donné carte blanche pour scénariser le film de son choix, lui proposait quatre millions pour une œuvre en français... et de dix à douze s'il optait pour l'anglais. « Question de marché », précisait Arcand. Stardom, qui aborde le monde des médias et de la célébrité instantanée, est donc majoritairement en anglais. Distribution planétaire oblige. » (Odille Tremblay, Le Devoir, *10 juin 2000)*

Odile Tremblay, qui déteste les doublages auxquels elle préfère les sous-titres, racontait ceci, quelques mois plus tard, à propos des scènes doublées de *Stardom* :

« Quand Patrick Huard, transformé en animateur de talk-show, interview la belle, celle-ci répond : « Je ne parle pas français. » En version doublée, la réplique deviendra : « Je suis timide à la télé. » À Paris, devant un groupe d'intellectuels français qui pérorent à perte de vue, la méconnaissance de la langue se transformera en incapacité de suivre la savante conversation. » (Odille Tremblay, Le Devoir, *4 novembre 2000)*

Vous voyez le topo ? Assez fascinant, en effet. De cette façon, Arcand finit par nous présenter la langue des intellectuels parisiens comme une langue étrangère et une incapacité à s'exprimer en français comme de la timidité ! On pouvait

surtout comprendre sa gêne de voir son navet traduit en français !

La quête de l'argent est sans doute le plus grave problème d'un artiste parvenu. Un texte mis en ligne par *Travelling avant*, une émission de la radio communautaire de l'Estrie, constate les dégâts :

> *« Malheureusement, Arcand, comme plusieurs autres cinéastes de sa génération, vieillit mal : il s'embourgeoise, confond dimension critique et cynisme, ne fait plus la différence entre réalisme et caricature (... de la part de quelqu'un formé par l'ONF... ?), tourne en anglais sous prétexte qu'il est impossible de tourner en français pour un cinéaste de sa « stature » au Québec. Le rejet du politique, l'enflure et la suffisance, vont de pair avec des films peu inspirés : et à cet égard,* Stardom *est sans l'ombre d'un doute le film le moins réussi de Arcand et le plus emblématique des contradictions qui tissent son parcours et son cheminement. » (http://membres.lycos.fr/travelavant/stardom.htm)*

Dans une chronique de la revue *Hors-champs*, une entrevue que Denys Arcand donne à Lise Payette à la télévision est prétexte à quelques réflexions senties d'un jeune créateur devant un vieux cinéaste qui déclare que sa plus grande peur est de se retrouver à l'Armée du salut !

> *« Autant* Love and Human remains *que* Joyeux calvaire *ont essentiellement montré les pires idées petites-bourgeoises sur les marginaux et les itinérants. Un cirque et une partie de plaisir. Il est passé d'analyste à simple miroir embué des préjugés de sa génération. » (Joel Pomerleau,* Denys Arcand ou les angoisses du cinéma petit-bourgeois, *29 août 1997, http://www.horschamp.qc.ca/9708/chronique/arcand_payette.html)*

Sans tomber trop lourdement dans ces histoires de « classes générationnelles », il est peut-être nécessaire de porter un regard critique sur nos contemporains à mesure que nous vieillissons. Certains travers apparaissent plus clairement à long terme. Si notre perception trop affective du comportement des plus remarquables d'entre eux peut, parfois, troubler notre jugement, il faut savoir reconnaître, avec l'âge, malgré le deuil que cela puisse impliquer, que des artistes qui ont joué un rôle important dans notre histoire, qu'on espérait voir soutenir quelque cause nationale, se sont retournés contre leur peuple et contre ce qu'ils prétendaient incarner.

Le cas d'Arcand me rappelle l'un de ces enseignements marquants qu'on trouve aux hasards des routes. Une artiste tchèque, déjà bien engagée dans une démarche artistique, m'avait un jour expliqué, avec cet accent slave évocateur des grandes vérités traditionnelles et des légendes de vampires, le grave danger qui guettait celui qui se servait de son art pour payer l'épicerie et conseillait de faire tout autre chose pour joindre les deux bouts afin de protéger son intégrité. C'est dans ce piège classique qu'Arcand s'est pris. Littéralement, en réalisant des pubs de Provigo, entre autres.

Les enfants, la suite

Dans *Les invasions barbares*, Arcand a recours, pour incarner sa course à l'argent, à un fils boursicoteur à... Londres ! Évidemment ! Pas à Francfort, Tokyo ou New-York. L'argent qui a de la classe est britannique pour un gagnant de la petite loterie *canadian*. Et, bien sûr, « sans avoir rien lu », ce fils a une grande âme, ce qui lui permet d'acheter celles des autres. Les entrepreneurs loyalistes ne courent-ils pas la chance de se voir décerner quelque titre nobiliaire selon la

tradition anglaise ? Pensons à ce cher Conrad Black, biographe du conservateur Duplessis lui aussi, toujours en quête de son titre de lord. Peut-être que sa cession de quotidiens au groupe Gesca de la famille libérale lui permettra enfin de goûter au sacre !

L'aspect pathétique de la démarche artistique d'Arcand prend le visage virtuel de la fille évanescente du mourrant, dérivant au large, ballottée par tous les courants et affirmant, contre tout entendement, qu'elle se sent forte alors que son image se désintègre sous nos yeux. Une formidable illustration de la réussite factice des canadiens-français fatigués décrits par Hubert Aquin.

Le Québec n'existe pas vraiment ici, puisqu'il n'est pas nommé. Peut-être que c'est à force de le chercher que les membres du jury de Cannes, soumis à de grands ballets diplomatiques politico-financiers, ont choisit de primer un scénario où le bavard canadien-français vaincu était enfin achevé par quelqu'un de plus conforme à leur idée du Québec actuel.

Dans ce scénario publié à temps pour conforter le prix obtenu de haute lutte politicienne, on s'en doute, la correctrice héroïnomane des Éditions Boréales lâche la drogue, avec laquelle elle a achevé le moribond, et hérite du repère du mort. On ne distingue, dans la bibliothèque de l'intellectuel de pacotille, que deux gros livres portant le puissant titre : *HITLER*. Celle qui s'avère la véritable héroïne du film feuillette cependant un ouvrage plus intriguant : *Histoire et utopie* du Roumain Émile Michel Cioran. Réjouissons-nous, Arcand aurait tout aussi bien pu lui faire choisir, du même auteur, *Bréviaire des vaincus*, *De l'inconvénient d'être* ou *La tentation d'exister* !

Mais ce n'est pas là que l'histoire finit.

Dans une entrevue donnée deux mois après la sortie cannoise des *Invasions barbares*[3], Marie-Josée Croze annonce qu'elle a choisi, entre une quinzaine de propositions, une comédie romantique avec Edouard Baer, sorte de Marc Labrèche français, paraît-il. Elle raconte, en outre, les effets surprenants de la notoriété d'une jeune comédienne dans le monde marchand. Le président de Provigo, par exemple, veut lui payer ses billets d'avion pour aller en France ! « Donnez à manger aux enfants qui ont faim si vous voulez faire une bonne action, moi, je paie mes billets toute seule et quand je veux, j'aime mieux ça comme ça ! » répond-elle en substance. Et elle ajoute, espiègle et entêtée, qu'elle aimerait bien qu'on lui donne enfin le trophée de Cannes : « Ma mère aimerait bien l'avoir ! » C'est gentil, ça aussi, ne trouvez-vous pas monsieur le cinéaste officiel du Dominion[4] ?

Alors, maintenant, si le prince Arcand veut bien monter encore quelques marches, il faudrait lui demander de s'incliner et dire enfin : COUPEZ ! ❑

3 *La Presse*, samedi 26 juillet 2003.

4 Les supermarchés « Dominion » ont pris le nom de Provigo en 1979 au Québec !

U. S. INCORPORATED

Voilà un pays politique, voilà un gouvernement caractérisés, à certains égards majeurs dont la guerre, par la quasi absence d'opposition. À ces points de vue, le régime est dépourvu de contrepoids significatifs à l'intérieur, comme de suffisants à l'extérieur. Quel système politique le structure et l'oriente, non seulement par les formes mais dans la réalité des choses, et par les choses elles-mêmes qui à la fin font des formes ? Je crois bien qu'il faudrait inventer un nom pour qualifier ce système inédit.

Qu'est-ce que cela en effet ? Une démocratie largement exempte d'opposition politique interne. Un pouvoir étatique mu de manière nettement décisive par le contraire d'une force publique, c'est-à-dire par des forces privées. Un pays démocratique dont l'opinion publique est puissamment déterminée par l'action concertée d'immenses médias gravement aliénés à ces forces privées. Et ce qui résume tout et explique comme par un nouveau modèle le cas dont il s'agit : une démocratie qui a laissé se développer en elle une sorte de double d'elle-même, mais un double qui est l'antithèse de l'original.

Cette étonnante contrefaçon remplit le cadre des institutions, mais en porte-à-faux. De ces dernières, congrès,

ministères publics, elle joue en apparence le rôle mais le pervertit jusqu'à une profondeur qu'on n'imagine pas.

Qu'est-ce donc que cela ? On savait déjà que la différence entre le parti démocrate et le parti républicain n'était en grande partie qu'une fiction. Cette fiction s'est trouvée placée dans une lumière brutale dans les six mois qui ont précédé la guerre d'Irak. Le parti démocrate était un corps mort. Il ne bougeait plus. Il se trouvait paralysé non seulement par le fait qu'il est, lui aussi, le bras politique des grands intérêts d'argent, mais aussi parce que l'opinion publique, bombardée de messages à sens unique par les grands médias, menaçait de le prendre à revers et le rivait dans son mutisme. Il faisait plus, du reste : il se donnait en spectacle. Rappelez-vous le discours de Bush sur l'état de l'Union devant le Congrès. Représentants et sénateurs, démocrates comme républicains, applaudissaient à tout rompre, se levaient comme un seul homme, se rassoyaient, se levaient à nouveau à tout moment : le triomphe de la guerre était complet. Cette unanimité totalitaire était un scandale.

Celle-ci éclairait d'une manière soudain si vive le fait longtemps familier de la dépendance comparable des deux partis à l'égard du capital qu'elle a comme soulevé d'emblée, d'une manière fort indiscrète, cette fois, la question d'une certaine inauthenticité générale de la démocratie américaine.

Qu'est-ce que le double dont j'évoque la présence incongrue dans cette démocratie ? Qu'est-ce que cette excroissance si considérable qu'elle s'empare des fonctions mêmes de la démocratie qu'elle parasite ? Elle décide de la guerre, elle limite à son gré la fonction d'opposition et même l'annule, elle détermine les politiques même extrêmes, elle actionne les institutions législative et exécutive selon ses vœux. Presque toujours dans les formes, elle agit et fait agir, elle

soulève à sa fantaisie l'opinion, et en somme elle gouverne. La « démocratie » n'est pas pour elle un obstacle mais un moyen. Mais alors ce qui engendre tous ces effets, ce n'est pas la démocratie mais le cancer qui, de l'intérieur, en se développant au maximum, en accapare à son profit les principales fonctions, qu'il fait d'ailleurs exercer par les institutions elles-mêmes. L'illusion est complète. Il n'y a personne pour la dénoncer. La gauche n'existe pas aux États-Unis, ou si elle existe, elle est à peine visible.

Dans cette république, il y a toute cette incongruité, plus prononcée qu'ailleurs à cause de l'absence d'une opposition véritable qui serait structurée et appuyée sur une pensée et des partis. L'ensemble des principes et des institutions, y compris le suffrage universel, y compris les chambres, y compris les textes fondateurs, y ont moins d'importance que ce qui déjoue tout cela dans les faits : les lobbies, un financement électoral monstrueux, la répartition indifférente de ces fonds corrupteurs entre les deux partis, la collusion permanente de la politique publique et des intérêts privés.

Ces derniers ont tout fait pour dévoyer à leur profit la machine, tout en en conservant les mécanismes institutionnels et le vocabulaire. Ils se sont installés dans la république comme une république. Je ne sais si l'analyse théorique de cette anomalie a jamais été faite rigoureusement, par exemple avec le génie d'un Montesquieu. Elle le mériterait pourtant. J'aimerais voir écrite par un grand philosophe la formule de cette république substantiellement livrée à une autre « république ». Le phénomène paraît original, vu l'importance qu'il a prise dans ce pays, un pays à ce point politiquement conformiste qu'il ne semble pas pouvoir même en relever le fait. La critique fondamentale de la démocratie américaine, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle ne tient

pas beaucoup de place dans les débats ayant cours dans ce pays. C'est pourtant là qu'elle devrait prendre naissance, comme y sont apprarues il y a plus de trente ans, dans la jeunesse, des remises en question d'un autre ordre. Des principales démocraties d'Occident, c'est dans celle-là que la carence démocratique dont il est question est la plus singulière, la mieux protégée, – et la plus dangereuse, vu l'extrême puissance du pays. La démocratie américaine, ainsi détournée, passée pour une grande part dans des mains qui ne sont pas celles des institutions, si elle étend son pouvoir sur une partie de l'univers comme c'est présentement le cas, projette sur celui-ci sa force et sa formule, devenues celles d'un pays oublieux de ses propres principes. Ce n'est pas la république qui alors agit sur le monde. Ce sont ceux qui en détiennent à leur profit les rouages et décident à sa place où et pourquoi porter les coups. Cela donne la guerre du pétrole et les mensonges de cette guerre. Cela représente l'excroissance impérialiste d'une démocratie plus que jamais sortie de ses principes, – mais il est vrai que cette tendance ne date pas d'hier, bien que cette fois, avec Bush, Cheney, Rumsfeld et les autres, celle-ci ait à son tour évolué radicalement, présentant pour la première fois au monde entier un défi visant directement ou indirectement toutes les nations.

« U.S. Incorporated » n'est pas qu'un titre faisant image. Les États-Unis sont à tel point pétris d'entreprises privées, remplis à capacité de ces sociétés de toute dimension, que celles-ci sont en réalité sa matière même, sa substance, informant et dominant profondément son esprit, projetant par devant et de manière irrésistible leurs projets, leurs volontés (dont la guerre), leur logique de *business*, leur indifférence pour l'avenir de la terre. Ils sont en train de jeter dans des projets de guerre et de défense insensés des sommes si colossales – auxquelles d'autres pays devront opposer si possible l'équi-

valent – que cela privera l'humanité des ressources qu'il faudrait, de toute urgence, dès les débuts du présent siècle, employer à essayer de sauver – si possible – toutes les sociétés humaines, dont l'américaine, contre des dégradations déjà fort avancées et qui seront en tout état de cause infiniment difficiles à corriger, à prévenir. L'enjeu immense est là. Il n'est pas devant des canons. La guerre s'annonce comme l'erreur par excellence de ce siècle à peine commencé, et non pas uniquement à cause des destructions prévisibles ou bien de l'injustice des invasions.

D'une certaine manière, ce qui s'appelait, dans la légende et même dans l'histoire, les États-Unis tend à disparaître. Ils sont remplacés de l'intérieur par leur produit, qui n'est pas de même nature mais qui a pris l'envergure du pays, depuis une autre concentration, suivant une autre pensée, celle-ci indépendante de la république mais se servant d'elle par tous les moyens, dont les partis, dont le jeu « démocratique ». Les États-Unis sont maintenant *cela* : cette démocratie soi-disant globale, démocratique encore sans doute par bien des aspects, mais faite surtout maintenant d'un contenu dont on ne sait trop s'il n'est pas devenu plutôt son contenant...

Qu'est-ce qui informe les États-Unis – au sens de leur donner forme ? Qu'est-ce qui informe, par exemple, leur pouvoir législatif ? Qu'est-ce que ces deux chambres, dans la réalité ? Qui dirige le pouvoir exécutif ?

Les États-Unis sont devenus semblables à leur contenu d'affaires, mais ils deviennent jusqu'à un certain point ce contenu même par intime symbiose ou assimilation entre la fonction officielle et la fonction privée, et par compénétration de l'une et de l'autre dans les faits. Le développement du privé dans ce pays est exorbitant, non seulement par ses dimensions mais par l'idéologie unique qu'il y fait régner. Cet État

dans l'État est l'État. La république américaine est pleine à craquer de ce qui n'est pas elle-même. Elle est ce qui n'est pas elle.

Les États-Unis ont en un sens une forme unique, malgré la complexité de leur société, qui possède par ailleurs des quantités de lois vraiment démocratiques. Les choses y sont donc complexes, mais le privé domine en tant de domaines. Mentionnons celui de la sécurité sociale, tenu en relatif échec par les lobbies et par l'entreprise privée, pour ne donner que cet exemple.

Le pays se confond avec l'entreprise privée, est investi de toutes parts par elle, sociologiquement, psychologiquement, idéologiquement et à tous les niveaux, jusqu'à la cime du gouvernement, en passant par les organes de représentation que sont les partis. La politique suprême résulte évidemment de cette espèce d'unanimité, un peu plus à droite avec les républicains, un peu moins avec les démocrates. Mais le jeu depuis deux ans, sous les républicains, pousse la droite dans son propre sens avec une énergie dont le pays aurait pu se passer, car celui-ci tend maintenant à se laisser entraîner tout entier dans une logique qui risque de n'avoir plus grand-chose à voir avec l'esprit démocratique, ni avec un ordre international stable et sensé.

Qu'est-ce que les Américains exportent-ils donc, armes au poing, comme modèle, comme fait, comme philosophie ? Guère autre chose que U.S. Incorporated. ❑

Jean-Marc Léger
pour la Ligue d'Action nationale

Un dessin de Pierre Vadeboncoeur

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS*, L'UNIVERSITAIRE ET LE COMBATTANT (1909-2003)

Un clerc dans le siècle ! Ils furent et ils sont rares celles et ceux qui parmi nos intellectuels et chefs de file de tous horizons ont incarné, comme François-Albert Angers, et au même point que lui, une sorte de permanente synthèse entre la recherche, la création, l'enseignement d'une part, l'apostolat et l'engagement de l'autre, sans que ceux-ci, si profonds et parfois si intransigeants fussent-ils, aient en rien compromis la qualité, l'authenticité de celles-là. Il n'y eut point entre les deux missions, les deux formes de combat, solution de continuité.

Son action inlassable et multiforme, d'ordre politique, au sens élevé du terme, pendant plus de cinq décennies, aura fait oublier ou rejeté au second plan son rôle de professeur et d'économiste pendant près de quarante ans à l'Ecole des Hautes études commerciales. Héritier et collaborateur d'Edouard Montpetit et surtout d'Esdras Minville, longtemps rédacteur puis directeur de la revue l'Actualité économique, il aura éveillé de nombreuses générations d'étudiants à la science économique, à l'économie internationale autant qu'aux réalités économiques du Canada, surtout du Canada français (comme on disait alors). L'étude de la situation économique de notre collectivité, locataire et prolétaire dans sa

---

* Directeur de *L'Action nationale* (1959-1968), président de la Ligue d'Action nationale (1955-1985).

propre patrie, allait conforter chez lui la conviction de la nécessité, de l'urgence de la libération économique, puis de la libération tout court. Mais il était également sensible, très attentif à l'évolution des courants économiques internationaux, à la « mondialisation » de l'économie et lecteur scrupuleux de la production des grands théoriciens américains et européens, en particulier de Schumpeter et de François Perroux ; avec ce dernier, il entretenait un commerce régulier et il l'a souvent accueilli à Montréal.

En fait. c'est à partir de la situation économique des nôtres, principalement, de l'écoute attentive de Bourassa puis de Groulx, qu'Angers allait progressivement déterminer les priorités et les objectifs de son action politique. Tout son œuvre de chef de file, d'entraîneur, s'exprimera dans trois combats dominants, interdépendants : notre libération économique, la défense et l'affirmation de l'autonomie « provinciale » , de la singularité du Québec et, logiquement, plus tard, la recherche de la souveraineté, la défense de la langue française, surtout, qui à son sens, résumait et justifiait tout le reste. Economie, Autonomie, Langue résument bien ses trois engagements majeurs. Il convient d'y ajouter notre anémie démographique, le drame démographique dont l'acuité l'angoissait, au point de devenir sa première préoccupation à partir des années soixante-dix. A quoi bon tout le reste si nous nous résignons à disparaître, si nous n'avons plus envie de nous perpétuer, si nous nous apprêtons inconsciemment à sortir de l'Histoire sur la pointe des pieds ! Il reliait ce phénomène à la perte du sens de la transcendance, des valeurs spirituelles, à une modernisation mal assimilée et à une sorte d'immense frivolité comme si ce peuple consentait dans son for intérieur à courir à sa perte.

Il est incontestable que François-Albert Angers aura été l'un des précurseurs de notre « révolution tranquille », aussi généreuse et féconde qu'éminemment ambigue, même si nombre des prétendus héritiers de celle-ci en sont inconscients et, davantage, se croient autorirés à le classer parmi les « réactionnaires », se montrant par là aussi superficiels qu'injustes. Il est vrai qu'à certains égards Angers était conservateur en ce sens qu'en économie, il adhérait pleinement au libéralisme ou, plus largement, à la doctrine libérale, ce qui le conduisait à se méfier de l'intervention de l'Etat et expliquait ses fortes réserves, pour ne pas dire plus, lors du processus d'étatisation de l'électricité (il estimait que la voie coopérative aurait été préférable). Il finit par s'y rallier, sans enthousiasme, parce que pour lui la priorité absolue était désormais la souveraineté du Québec dans tous les domaines et que l'action de l'Etat était naturellement déterminante.

Je serais enclin à qualifier d'un mot ce combattant admirable de « rebelle conservateur » ou encore de traditionnaliste contestataire et innovateur. D'ailleurs, il aura été l'un des acteurs de notre « première révolution tranquille », accomplie par la seule société civile, à ce moment-là. On oublie trop, en effet, notamment chez les convulsionnaires du changement permanent et du procès systématique du passé, que dans la période de 1920 à 1935, en gros, il y eut chez nous une extraordinaire floraison d'idées et d'initiatives dans les domaines idéologique, économique et social : les Semaines Sociales, l'ACJC (mouvement de jeunesse catholique), l'élan nouveau du syndicalisme, l'influence, bien sûr, du Nationaliste de Olivar Asselin et du Devoir, la revue Relations, l'audience grandissante de Groulx chez les jeunes, les premières campagnes de Philippe Hamel contre les « trusts », l'apparition du parti l'Action libérale nationale dans le paysage politique, l'École sociale populaire, etc. bref

un extraordinaire boullonnement qui aura été à la fois comme le creuset et une sorte de préface de l'autre « révolution tranquille », celle des années soixante.

Fidèle à quelques convictions nationales et spirituelles fortement ancrées chez lui mais aussi contestataire en permanence d'un certain ordre ou désordre établi, Angers a été l'un des acteurs intellectuels et politiques majeurs dans le Québec des années 1940 à 1980. L'École des Hautes études commerciales d'un côté, *L'Action nationale* (la Ligue et la revue) de l'autre ont illustré chez lui les deux faces d'un même service de la collectivité ou, plus justement, de la nation. Sa contribution à *L'Action nationale*, tout au cours de presque cinq décennies, aura été déterminante. C'est en 1937 qu'Angers publiait son premier article dans la revue, en 1938 qu'il adhérait à la Ligue. Ainsi, il aura collaboré à la revue pendant plus de cinquante ans et en fut d'ailleurs directeur de 1959 à 1969. Il a été président de la Ligue de 1954 à 1985 et, depuis lors, président honoraire. C'est assez dire qu'il a incarné l'une et l'autre pendant plusieurs décennies et qu'il en a été la figure de proue.

François-Albert Angers a illustré avec une particulière éloquence la définition que Malraux a donnée un jour de l'intellectuel : celui dont une idée, un grand dessein, engagent et ordonnent la vie.

Dès lors, il est normal et naturel que la Ligue d'Action nationale veuille rendre un vibrant hommage et marquer sa gratitude émue à cet admirable rebelle, aussi novateur que conservateur, dans le sens le plus élevé des deux termes, qu'elle lui voue une sorte de profonde et permanente piété. Il est non moins normal que tous les nationalistes, surtout les souverainistes, s'y associent. ❑

Jacques Parizeau

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS, MON PATRON

Avec François-Albert Angers, disparaît un des derniers fondateurs de l'Université québécoise, c'est-à-dire de ceux qui ont lancé, ici, l'étude systématique, approfondie d'une discipline de l'esprit, d'une démarche intellectuelle. Il en reste encore quelques-uns. Pierre Dansereau, en écologie ou Jacques Henripin en démographie, par exemple, dans des domaines qui, chez nous, se sont développés plus récemment.

L'étude de l'économie, en français, commence à Montréal, aux HEC, avec Édouard Montpetit et Esdras Minville mais c'est François-Albert Angers qui va vraiment lancer la recherche, l'analyse et faire école. De même à l'Université Laval, c'est le père Lévesque qui va fournir l'inspiration et Maurice Lamontagne, entre autres, qui va vraiment lancer l'étude de la discipline. Tout le reste (à l'Université de Montréal, à l'UQAM, ailleurs) est venu après.

On ne sait plus aujourd'hui dans quelles conditions invraisemblables se sont développés les secteurs non traditionnels dans les années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. Il n'y avait pas de fonds de recherche (sauf à McGill), les salaires étaient minables, les départements se dépeuplaient de professeurs de carrière.

Angers réunissait autour de lui des jeunes de qui il obtenait tout ce qu'il voulait. Il tenait à bout de bras une revue, l'Actualité Économique, dont les comptes gonflés par l'imprimeur permettaient de publier ouvrages et brochures que le gouvernement refusait de financer. C'est ainsi qu'est née la première collection (Notre milieu) consacrée à l'économie québécoise, comportant, aussi pour la première fois, une compilation cohérente et précise des statistiques économiques du Québec.

Avec l'aide d'Esdras Minville (dont il éditera, après la mort de ce dernier, l'œuvre complète, en une douzaine de volumes), François-Albert Angers envoya en France, surtout, pendant des années, des assistants pour y finir leurs études, constituant petit à petit une équipe d'économistes dont le rayonnement s'affirmera rapidement.

Nous lui devons une formation intellectuelle de premier ordre, une rigueur de l'esprit qui est la marque d'un grand enseignement. Le patron avait aussi un goût illimité de la discussion, de la confrontation des idées qui forçait chacun à préciser sa pensée et à être capable de la défendre. Cet homme qui avait des vues si tranchées sur l'évolution de la société dans laquelle il vivait et un point de vue souvent radical, parfois pamphlétaire sur la chose politique, était d'autre part tolérant presque respectueux à l'égard de ceux qui exprimaient des vues qu'il ne partageait pas à la condition que l'opposant soit capable de défendre ses vues avec un tant soit peu de rigueur.

François-Albert Angers était un esprit conservateur ce qui l'a amené à être parfois très critique des débordements inévitables de la Révolution Tranquille, mais aussi de certaines des orientations qui l'ont marquée. C'était un rôle ingrat que celui qu'il assumait mais qui présentait l'avantage de provo-

quer des débats sérieux là où l'enthousiasme ambiant tenait parfois lieu de réflexion.

On a tendance à oublier aujourd'hui l'influence qu'il exerça sur le mouvement coopératif à la fois par ses études et son action. En fait, c'est dans son attachement pour le Québec et pour la langue et la culture française que François-Albert Angers va demeurer dans la mémoire de bien des gens. La direction qu'il donna à la Ligue d'Action Nationale et à sa revue *L'Action Nationale*, à la Société Saint-Jean Baptiste, au Mouvement du Québec français, souligne la ferveur de ses convictions, sa persistance, et son efficacité.

François-Albert Angers laisse une œuvre importante pour comprendre l'évolution de la société québécoise. Il laisse le souvenir d'un grand professeur, d'un intellectuel engagé.

Ce n'est pas sans une profonde émotion que je salue une dernière fois, celui qui fut le patron de mes jeunes années. ❑

Serge Gauthier*

LA RACINE CHARLEVOISIENNE DE FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Grand économiste, fervent nationaliste, bâtisseur du Québec moderne, François-Albert Angers s'est éteint à Montréal le 14 juillet 2003 à l'âge de 94 ans. Il a demandé à être inhumé au cimetière de La Malbaie et certains s'en étonneront s'ils ne savent pas que ce grand intellectuel québécois possède un enracinement profond dans la région de Charlevoix.

Né à Québec en 1909, fils d'Albert Angers, médecin, et d'Odulie LaRoche était donc par son père descendant d'une lignée familiale dont le premier ancêtre est Simon Lefebvre, gentilhomme d'Angers, anobli par Louis XIV, et qui s'établit à Québec en 1667. Au XIX^{e} siècle, certains membres de la famille Angers sont établis dans Charlevoix dont Élie Angers, forgeron de La Malbaie, père de Laure Conan (Félicité Angers) célèbre écrivaine québécoise auteure notamment du roman *L'oublié*. Le forgeron Élie Angers est aussi le père de Charles Angers, avocat et député libéral de Charlevoix au fédéral de 1896 à 1904. François-Albert Angers n'est pas parent directement avec Laure Conan mais il n'est pas inconvenant d'évoquer qu'il portait le même patronyme que cette famille malbéenne d'où sont issue de remarquables intellectuels devenus des notables de la région de Charlevoix.

---

* Président de la Société d'histoire de Charlevoix.

François-Albert Angers était aussi Malbéen et Charlevoisien. Son père s'établit à La Malbaie autour de 1920 et il y pratique la médecine. Étudiant, François-Albert Angers revient durant l'été à La Malbaie où il travaille même à la pharmacie que son père opère dans cette localité. La famille de François-Albert Angers est donc établie dans Charlevoix et celui qui devient un grand économiste québécois fréquente ainsi cette région tout au long de sa vie.

Après ses études en Europe, au tournant des années 1940, François-Albert Angers travaille à réaliser un impressionnant inventaire des ressources naturelles et industrielles de Charlevoix paru en 1942. D'approche monographique, cet inventaire contient des descriptions fouillées mais plus encore une vision : celle de créer en Charlevoix une base économique plus solide en tenant compte des forces locales qu'étaient alors la forêt, l'agriculture, le cabotage. François-Albert Angers s'intéresse aussi dans son inventaire à la relance de l'industrie touristique alors un peu en désuétude et dont il est en quelque sorte un des premiers à imaginer le développement important que cette activité connaîtra plus tard dans Charlevoix. Il écrit même : « Les deux grandes ressources du comté de Charlevoix sont le bois et le tourisme », ce qui se vérifie sans problème dans la suite de l'histoire de Charlevoix.

L'intérêt de François-Albert Angers pour l'économie de Charlevoix ne s'arrête pas à ce premier rapport. En 1964, François-Albert Angers participe à une réflexion économique demandée par la Chambre de commerce de Charlevoix-Est sur les relations de Charlevoix avec la Côte-Nord. Dans un texte publié dans le journal régional *Le Confident* son analyse est visionnaire lorsqu'il parle par exemple de l'éternel projet de construire un pont reliant les deux rives du Saguenay

: « Le coût d'un tel pont, avec ses approches, étant nécessairement de l'ordre des centaines de millions, l'évidence s'est imposée qu'il n'y avait guère l'utilité pratique à essayer de démontrer la valeur économique d'une telle entreprise publique. » Un message qui nous concerne toujours. Souvent les penseurs universitaires parlent aussi pour l'avenir ; il s'agit en quelque sorte de prendre date...

François-Albert Angers était aussi un résident estival, pour ne pas dire un villégiateur en Charlevoix. Il possédait une résidence secondaire le long du lac Nairne à Saint-Aimé-des-Lacs. Modeste, le célèbre économiste se mêlait à la population locale dont il appréciait le contact. Amoureux de l'arrière-pays charlevoisien, il rédige même dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* un relevé d'une monographie historique portant sur la paroisse de Notre-Dame-des-Monts écrite par une historienne du lieu. François-Albert Angers a même été quelque temps membre de la Société d'histoire de Charlevoix.

L'œuvre de François-Albert Angers a marqué l'évolution du Québec contemporain. Plus discrètement, ce grand penseur a aussi influencé celle de son Charlevoix d'adoption où il avait une racine si profonde. Pour toujours désormais, il reposera en terre charlevoisienne comme un témoignage inaltérable, de son amour pour cette région du Québec. ❑

Charles Saint-Prot*

(1934-2003)

HOMMAGE À PIERRE BOURGAULT, LE HÉRAUT DU QUÉBEC LIBRE[1]

Avec la mort de Pierre Bourgault, le 16 juin dernier à Montréal, c'est l'une des plus grandes voix du Québec libre qui s'est tue. Cet homme qui ne fut jamais ni député ni ministre, demeurera comme l'un des principaux artisans du réveil du peuple québécois. Engagé dès 1960 au sein du Rassemblement pour l'indépendance nationale (le RIN), tribun extraordinaire, ce héraut du Québec libre prononça des centaines de discours et il fut l'une des figures de proue du nationalisme dont il a été la voix la plus éloquente et la plus dérangeante.

Devenu président du RIN, il organisa notamment la manifestation du « samedi de la matraque », lors de la venue de la reine d'Angleterre le 10 octobre 1964. À cette occasion, il déchira son certificat de l'armée canadienne. En 1968, afin de ne pas diviser les forces indépendantistes lors des élections de 1970, Pierre Bourgault décida de mettre fin à l'aventure du RIN. Il invita les militants à joindre les rangs du nouveau Parti québécois au sein duquel il resta jusqu'au milieu des années 1970, avant de rompre avec René Lévesque. Les causes de cette rupture sont connues. Passionné et lucide, Bourgault voulait plus qu'un État pour

---

* Écrivain français, rédacteur en chef de la revue gaulliste *Libres*.

1 Hommage publié sur www.voxlatina.com, dans la revue *Libres* et prononcé le 30 juin 2003 sur la chaîne de radio française : *radio Courtoisie*

le Québec. Il voulait un pays. Il avait la conviction que le Québec devait accéder à l'indépendance pour assumer pleinement la maîtrise de son destin. Selon lui, c'était la seule manière d'être une nation à part entière et non une nation entièrement à part.

En fait, ce que Pierre Bourgault contesta tout au long de sa vie c'est la stratégie étapiste, dont il pressentait qu'elle ne pouvait que conduire à des compromis et à une impasse. Pour ce révolutionnaire pas tranquille, il ne faisait aucun doute qu'un peuple n'existe pas à moitié. Un peuple libre est celui qui assume entièrement la maîtrise de son destin, et cela commence par être maître chez soi. Comme l'a écrit Jean-Marc Léger dans le bel hommage qu'il a rendu à Bourgault dans le quotidien *Le Devoir*, on n'est pas « à demi maître chez soi ». Refusant l'idée d'un pays au rabais, Pierre Bourgault répéta sans relâche que la souveraineté ne se partage pas et un peuple qui n'est pas indépendant n'est pas libre. Il croyait fermement à cette loi immuable selon laquelle de toutes les libertés humaines la plus précieuse est l'indépendance de la nation. C'est une loi qui n'est pas valable que pour le seul Québec !

Pierre Bourgault ne cessa de guetter dans l'ombre « la lueur invisible de l'espérance. » Beaucoup regretteront qu'il n'ait pas eu les obsèques nationales auxquelles il aurait pu prétendre, mais il a eu bien davantage : l'honneur de ne jamais plier, le courage de conserver jusqu'au bout ses convictions. S'il ne fut pas un consolidateur, il fut un fondateur, un éveilleur de peuple. Plus qu'aucun autre Pierre Bourgault a contribué à allumer l'étincelle qui finira bien par donner la lumière parce qu'il n'est tout de même pas possible que tout puisse s'éteindre après plus de deux cent quarante ans de résistance, d'opiniâtreté et d'héroïsme. ❑

Jean Dorion*

ALLOCUTION AUX OBSÈQUES DE PIERRE BOURGAULT

Ma génération fut la première où l'on épousa, en grand nombre, le projet d'indépendance du Québec. Le RIN est né juste comme j'atteignais 18 ans. J'ai assisté à sa première séance d'information. À 22 ans, vice-président dans St-Henri, j'ai pris part au Congrès qui a fait de ce mouvement un parti, et porté Pierre Bourgault à sa tête. Je n'étais pas alors, et ne suis pas devenu par la suite, un proche de Pierre Bourgault. Dans les années soixante, le personnage m'intimidait, moi, un petit étudiant d'une famille ouvrière de Ville-Émard. Mais je suivais toutes ses apparitions publiques : au Gésu, au débat avec D'Allemagne contre Trudeau et Pelletier, à l'assemblée des 6000 jeunes à Montréal-Nord, à l'émeute policière de la Saint-Jean...

Je suis arrivé au RIN partagé entre deux sentiments : d'abord, et surtout, celui inculqué à nos aînés, selon qui tenter d'échapper à notre sort de peuple vaincu et occupé, c'était impensable. J'allais au RIN rencontrer des fous qui prêchaient le contraire. J'y allais avec d'autres parce que l'impensable, nous commencions à y penser, malgré nos craintes et nos hésitations. À nous demander si nous n'avions pas le droit de rêver à un VRAI pays, gouverné par notre peuple, un pays français et quand je dis français ce n'est pas l'origine des gens qui me préoccupait, je m'en fichais alors autant qu'aujourd'hui ; je

---

* Président de la SSJB Montréal.

ne m'inquiétais pas de leurs ancêtres mais de leur descendance. Pour être plus clair, je m'inquiétais du choix de l'école que faisaient les immigrants. À Montréal, à notre humiliation face au traitement infligé au français s'ajoutait de l'angoisse à l'idée que, bientôt, nous perdrions même les moyens démographiques, donc politiques, de corriger la situation.

L'oppression que nous subissions s'appuyait sur un vaste armement idéologique, une anthologie de sornettes parfaitement intériorisée, prétextant la fatalité historique, les droits sacrés des minorités, surtout quand elles sont anglophones, la libre entreprise, la liberté de choix et que sais-je encore. C'est Bourgault qui, dans cette forêt de sophismes, nous a guidés vers la vérité. Et nous aimions cette vérité qui nous rendait libres. Oui, Bourgault nous a lavé le cerveau, et c'est un lavage dont nous avions grandement besoin.

En 1967, j'ai monté chez mes parents une assemblée de cuisine avec Bourgault. S'y mêlaient à la famille des camarades d'université et des voisins, certains presque illettrés. Tous gens traînés là non sans peine, sceptiques au début, puis fascinés et à la fin convaincus. Des assemblées du genre, Bourgault en a fait des centaines, ne vous étonnez pas de la multitude qui nous entoure ce matin.

Je le revois debout dans la cuisine, répondant encore aux questions à trois heures du matin tout en mordant à belles dents dans un gros concombre mariné : une force de la nature, ce Bourgault. Dans tous ses discours, il ne mordait pas avec moins de force dans les mots, déchiquetant les sophismes de nos adversaires et nous ménageant d'hilarantes surprises. De mémoire, voici des échantillons :

« Travailler dans sa langue chez soi, c'est normal ; les Français travaillent en français, chez eux, les Allemands travaillent

en allemand, chez eux, les Japonais travaillent en japonais, chez eux, et les Anglais travaillent en anglais, chez nous. »

Il disait encore :

« *Nous ne voulons pas être la minorité la mieux traitée au monde, nous voulons être une majorité.* »

Et encore, contre le statut particulier :

« *Nous ne voulons pas être une province-pas-comme-les-autres, nous voulons être un pays comme les autres.* »

Ou sur la langue :

« *On ne fait pas une législation linguistique pour être bien vu à l'étranger, mais pour être bien chez soi !* »

Bourgault n'a pas cherché de compromis avec nos préjugés et nos idées reçus ; il les a au contraire confrontés. D'autres dirigeants ont été portés par la vague indépendantiste, Bourgault, lui, a contribué à la créer.

Pour ce faire, il a fait appel chez ceux et celles qui l'écoutaient, à la capacité de se dépasser. Cette capacité, elle existe en chacun et chacune d'entre nous. Grâce à lui, beaucoup parmi nous ont appris que la vie a un sens, elle a celui que nous lui donnons. Bien sûr, il y aura toujours des cyniques, des désabusés, des épais, les pieds rivés au sol, pour trouver tout cela ridicule : plus on vole haut, plus on paraît petit à ceux qui ne peuvent pas voler.

Bourgault n'a été ni premier ministre, ni ministre, ni même député, il a été bien plus que cela : voyez la reconnaissance qu'on lui en témoigne aujourd'hui. Bourgault disait qu'il ne craignait pas la mort, qu'une seule vie, c'est assez. Hélas, des vies comme la sienne, il nous en faudrait plus. ❑

Au-delà du jeu...

- Nous employons plus de 6 800 personnes.

- Plus de 82 % de nos achats sont faits au Québec.

- Plus de 36 millions de dollars sont remis chaque année à des organismes sans but lucratif et au secteur communautaire.

- Plus de 180 événements dans toutes les régions du Québec bénéficient de notre soutien.

Loto-Québec : *une force économique et sociale*

LOTO QUÉBEC

La passion des êtres

Desjardins

Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec)

«(...) avec la perspective de contribuer à un Québec plus juste et plus solidaire, soutenir le développement de l'économie solidaire en misant sur l'entrepreneuriat collectif, tout particulièrement au sein des quatre réseaux, soit le syndical, le coopératif, le communautaire et le culturel.»

Lanaudière
190, rue Montcalm
Joliette (Québec) J6E 5G4
(450) 753-7055
Sans frais : 1 866 753-7055
Télécopieur : (450) 752-5589

Québec
155, boul. Charest Est, bureau 500
Québec (Québec) G1K 3G6
(418) 647-1527
Sans frais : 1 877 647-1527
Télécopieur : (418) 647-2051

Montréal
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
(514) 598-2122
Sans frais : 1 877 598-2122
Télécopieur : (514) 598-2496

Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS® mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS® peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois

OPTIMUM PLACEMENTS®

Communiquez avec nous afin que nous puissions dès maintenant commencer à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600
Région de Québec : (418) 524-5336
Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)
www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des FONDS OPTIMUM®
® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

DOSSIER

LA LANGUE FRANÇAISE

Le présent dossier réunit les textes des participants à la journée d'échanges sur les enjeux linguistiques à la lumière des données du dernier recensement. L'événement était organisé conjointement par L'Action nationale, *Le Mouvement National des Québécoises et des Québécois et les Intellectuels pour la souveraineté. La rencontre a eu lieu à Montréal le 3 mai dernier à la Maison Ludger-Duvernay.*

Dossier

LA LANGUE FRANÇAISE 71

État de la politique linguistique canadienne
- *Benoît Sauvageau* 72

Le recensement au service de l'unité canadienne
- *Charles Castonguay* 82

La place du français au travail
- *René Roy* 106

Portrait d'une langue seconde
- *Pierre Serré* 111

Les enjeux linguistiques en éducation
- *Nicole de Sève* 145

Des anglicismes à l'anglicisation ?
- *Jean-Marc Léger* 158

Et si la société civile se retroussait les manches
- *Claudette Carbonneau* 163

Démolinguistique 101
- *Michel Paillé* 170

Lire

Les essais 208
Livres reçus 218

Chroniques

Courrier des lecteurs 222
Index de nos annonceurs 231

Benoît Sauvageau*

ÉTAT DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE CANADIENNE

Dans le cadre d'un colloque qui s'intitulait « Les enjeux linguistiques du Québec », je m'étais engagé à prononcer un discours sur la politique linguistique du gouvernement fédéral canadien. De prime abord, je me suis interrogé sur la portée excessivement large du thème mais aussi, et surtout, sur la pertinence de traiter ce sujet à l'intérieur d'une thématique portant essentiellement sur le Québec. En effet, il n'est pas rare de voir un colloque, une commission parlementaire, un numéro spécial d'une revue, des articles de journaux ou des reportages télévisés, portant sur des problématiques linguistiques ne s'articuler qu'autour de questions qui relèvent d'un seul palier gouvernemental. Ainsi, il n'est pas rare de voir le thème des législations linguistiques provinciales être exclu des réflexions faites par des spécialistes de la *Loi sur les langues officielles* fédérale ou, inversement, de voir l'étude des lois linguistiques fédérales être exclue (en grandes parties et parfois même totalement) des chantiers de réflexions orientés sur la *Charte de la langue française* du Québec.

---

* L'auteur est député du Bloc Québécois à la Chambre des communes et, à ce compte, porte-parole en matière de langues officielles et de Francophonies canadienne et internationale. Il est aussi membre de l'Association des Parlementaires de la Francophonie (APF) et a récemment été décoré du titre de *Chevalier de l'Ordre de la Pléiade* pour sa contribution à l'avancement de la Francophonie.

Pourtant, cette attitude tend à faire oublier un problème important, voire crucial, de la dynamique des questions de politique linguistique au Canada et conduit parfois à des réflexions qui ne tiennent pas suffisamment compte d'une donnée non négligeable : le gouvernement fédéral peut s'immiscer dans les champs de compétences linguistiques du Québec.

Et il le fait à l'occasion via, entre autres, son pouvoir de dépenser ou à l'intérieur du cadre défini par la *Charte des droits et libertés*. Des groupes de pressions se servent parfois de la législation fédérale pour tenter de restreindre la portée de la législation québécoise. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler la cause, présentement devant la Cour suprême, des francophones désirant fréquenter l'école anglaise, pour comprendre l'utilisation que l'on fait parfois de la *Charte des droits et libertés* dans l'objectif de porter atteinte à la *Charte de la langue française* du Québec. Le jugement qui a été rendu sur l'affichage commercial au Québec nous conduit aussi à un constat analogue. Ainsi, il devient évident que nous ne pouvons étudier isolément les politiques linguistiques du Québec et celles du Canada.

Le cadre législatif canadien

a) La Charte des droits et libertés

Les deux principales législations sur les langues officielles au Canada sont la *Charte des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles*. Les langues officielles du Canada sont, dans un premier temps, enchâssées dans la *Charte des droits et libertés* aux articles 16 à 23, ce qui pour ainsi dire coule dans les fondements mêmes de l'État canadien le droit à l'égalité linguistique. L'article 16 de la Charte est une disposition qui consacre dans la Constitution du Canada le

principe d'égalité des deux langues officielles. Actuellement, la portée réelle de cet article pose des problèmes d'interprétation fort importants : S'agit-il d'une disposition de nature déclaratoire ou exécutoire ?. La distinction est très importante. Par exemple, une loi fédérale peut-elle être déclarée inconstitutionnelle du fait qu'elle ne respecte par les principes de l'article 16 ?

L'article 20 donne au public le droit d'employer l'une ou l'autre des langues officielles pour communiquer avec les institutions fédérales à l'égard desquelles il existe une demande importante. Cette notion de « demande importante » n'est pas définie et il en va donc de la bonne volonté du gouvernement fédéral de définir exactement quel nombre le justifie.

Finalement, l'article 23 concerne le droit à l'instruction dans la langue de la minorité et l'étendue des droits prévus à cet article dépend aussi de la notion du « nombre qui le justifie ».

b) La Loi sur les langues officielles

La *Loi sur les langues officielles* de 1969 faisait suite aux recommandations de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (Commission Laurendeau-Dunton) d'élargir la portée et l'application de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Elle avait pour objectif d'accorder à la langue française et à la langue anglaise un statut égal, non seulement au Parlement et devant les tribunaux canadiens et québécois, comme le prévoit l'article 133, mais dans toute l'administration fédérale.

Depuis son adoption en 1969, l'ancienne *Loi sur les langues officielles* n'avait subi aucune modification. L'entrée en

vigueur de la *Charte des droits et libertés* en 1982 rendait essentielle la réforme de la *Loi sur les langues officielles* : le gouvernement devait adapter sa loi à la *Charte des droits et libertés* et définir les modalités d'application de cette dernière. Il souhaitait également fournir un fondement législatif plus large pour ses politiques et ses programmes linguistiques. Compte tenu de l'ampleur des modifications envisagées, il a choisi d'abroger l'ancienne loi et de la remplacer par la loi C-72, appelée, elle aussi, la *Loi sur les langues officielles*. Le législateur a remédié à l'une des faiblesses de l'ancienne loi, entre autres, en instituant la possibilité d'un recours judiciaire en cour fédérale.

Ainsi, en théorie, la structure législative linguistique canadienne semble vouloir protéger et assurer les droits et l'épanouissement du français au Canada.

Mais force est d'admettre qu'après presque 35 ans d'application des politiques linguistiques canadiennes, les intentions du législateur n'ont pas connu les succès anticipés. Avant d'expliquer plus en détail l'application de la *Loi sur les langues officielles*, voici quelques chiffres révélateurs sur les résultats obtenus depuis sa promulgation.

Portons notre attention sur le taux d'assimilation des francophones hors-Québec. En 1996, il était de 67 % dans l'ensemble des provinces de l'Ouest, de 54 % au Manitoba, de 40 % en Ontario pour en arriver à une moyenne canadienne, excluant le Québec, de 37 %. Encore aujourd'hui, le gouvernement nie cette réalité statistique et il lui est d'évidence difficile de solutionner un problème qu'il refuse de reconnaître et aisé de sombrer dans une attitude de complaisance regrettable et inappropriée.

Si nous portons plutôt notre attention du côté de l'application de la *Loi sur les langues officielles*, nous observons peut-être que le processus législatif, s'il semble clair, nous force à reconnaître que son interprétation laisse une large place à la volonté d'action du gouvernement fédéral. D'abord, le gouvernement fédéral doit mettre en place des politiques de promotion des langues officielles comme la *Loi sur les langues officielles* lui impose de le faire à l'article 41 :

> *« Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la plaine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. »*

Puis attardons-nous à l'article 42 de la Loi sur les langues officielles qui stipule que : *« Le ministre du Patrimoine canadien suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement. »* Ensuite à l'article 46 : *« Le Conseil du trésor est chargé de l'élaboration et de la coordination générale des principes et programmes fédéraux d'applications des parties 4, 5 et 6 dans les institutions fédérales. »*

Toujours dans le domaine de l'application de la *Loi sur les langues officielles*, avril 2001 nous apportait son lot de bonnes intentions alors que le ministre des affaires intergouvernementales et président du Conseil privé était nommé ministre « chargé de la coordination des dossiers touchant aux langues officielles » avec comme mandat de produire le plus rapidement possible un plan d'action en matière de langues officielles. À la lumière des articles 41, 42 et 46, il est surprenant que cette nomination n'ait pas été accompagnée d'une modification législative qui aurait

légitimé le mandat du nouveau ministre des langues officielles alors que son rôle tel que défini au moment de sa nomination n'apportait rien d'autre que de la confusion supplémentaire quant à savoir qui est responsable de quoi en matière de langues officielles au sein du gouvernement canadien. Dans la *Loi sur les langues officielles*, il y a plusieurs responsables mais dans les faits, il n'y en a vraiment aucun de clairement identifié. Et tous autant qu'aucun sont responsables d'une loi dont de grands pans sont de nature déclaratoire. En effet, le ministre de la Justice est venu dire de façon bien candide au comité mixte et permanent sur les langues officielles que la portée de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* est interprétée par son ministère et le gouvernement comme déclaratoire, par opposition à exécutoire. Ainsi, l'article en question ne serait rien d'autre qu'une déclaration de bonne volonté qui n'aurait aucune application exécutoire mais révèlerait plutôt les bonnes intentions du gouvernement.

Le plan d'action

Le plan d'action du ministre Dion voit le jour près de deux ans après sa nomination et ne contient pratiquement rien de concret : il formule plutôt des vœux qui se font l'écho de près de 35 ans d'une histoire législative et politique parsemée de vœux pieux. Un exemple parmi d'autres : la fameuse imputabilité des ministères pour ce qui est de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. 28 institutions et ministères étaient déjà jugés prioritaires dans la mise en œuvre des bonnes intentions du gouvernement et s'étaient vus dans l'obligation de produire un rapport annuel qui visait à permettre un suivi de l'évolution dans ces ministères des réussites et des échecs en matière de langues officielles. Les résultats furent lamentables. De nombreux

ministères et institutions « oublient » de déposer leur rapport annuel ou encore ne le déposent annuellement que pour reconduire, année après année, les mêmes médiocres résultats de l'année précédente, à quelques nuances près. Par le dépôt du plan d'action du ministre Dion, cette recette a été étendue à près de 200 institutions et ministères. Voilà pour l'imputabilité.

Le gouvernement s'est tout de même donné des objectifs en matière de langues officielles : entre autres domaines d'intervention, portons une attention particulière à l'immigration et la fonction publiques.

Champs d'intervention : immigration

Si le taux de natalité est inférieur au maintien démographique d'une communauté et que les « ayants droit » ne fréquentent pas les écoles francophones, l'immigration devient la planche de salut de la communauté. Dans ce cas précis, certains des principaux acteurs politiques – le Comité permanent sur les langues officielles, la Commissaire aux langues officielles, etc. – ont reconnu que le gouvernement fédéral ne démontrait pas suffisamment de bonne volonté pour assurer une place significative à l'immigration francophone en milieu minoritaire.

Un chiffre des plus révélateurs est le montant accordé à la formation linguistique pour les immigrants qui ne parlaient pas le français à leur arrivée au Canada, excluant le Québec. Ils étaient plus de 200 000 en 2001 (sur un total de 212 000 immigrants), dont 143 000 en Ontario, 37 000 en Colombie-Britannique et 15 000 en Alberta. L'immigration étant importante à l'équilibre démographique, le programme « cours de langue pour les immigrants au

Canada (CLIC) » du gouvernement fédéral dispose en 2002-2003 d'un budget total de près de 94 millions $. De ce montant, plus de 93 millions $ sont attribués à la formation de langue anglaise des nouveaux immigrants et 333 000 $ à la formation française. Pire encore, de ce dernier montant, 324 000 $ vont à l'Ontario et 9000 $ au Nouveau-Brunswick. Pas un seul sou pour les autres provinces et territoires.

Champs d'intervention : la fonction publique

Un autre champ d'intervention du gouvernement, celui-ci encore plus direct, est la fonction publique. D'abord, établissons clairement les exigences de la *Loi sur les langues officielles* à l'article 20 en matière de fonction publique. Ce n'est pas l'ensemble de la fonction publique qui a l'obligation de garantir au public le droit d'employer l'une ou l'autre des langues officielles pour communiquer avec les institutions fédérales, mais bien celles à l'égard desquelles il existe une demande importante. Dans la fonction publique canadienne, seuls 37 % des emplois ont des exigences de bilinguisme, soit 59 790 emplois sur les 159 948 qu'elle compte. Aussi, notons que la « fonction publique » n'inclut pas les institutions fédérales ou les sociétés d'État et de la Couronne telles que Via Rail ou Air Canada.

Récemment, la présidente du Conseil du trésor prévenait, à grand renfort de conférences de presse et d'entrevues télévisées, 442 employés de la haute-fonction publique qu'ils allaient devoir respecter les exigences linguistiques de leur poste à partir de la date butoir du 31 mars 2003. Pourtant, ces hauts-fonctionnaires arrivaient au terme d'une période de grâce de 5 ans qui leur avait été accordée en 1998. Au 31 mars dernier, ils étaient encore plus de 27 % de récalci-

trants chroniques à ne pas rencontrer les exigences de la *Loi sur les langues officielles* et à ne pas appliquer les consignes du Conseil du trésor. Ceci est révélateur de maux importants qui existent : d'abord un sérieux problème d'attitude qui caractérise le groupe de direction de la fonction publique canadienne quant au respect de la *Loi sur les langues officielles*, ensuite une incapacité ou un manque de volonté de la part du gouvernement canadien à faire respecter les législations linguistiques dans sa propre cour. Toutefois, il n'est pas anodin de préciser que la présidente du Conseil du trésor s'enorgueillissait de ne contraindre qu'un misérable 0,7 % des postes désignés bilingues de la fonction publique à respecter, en partie, la *Loi sur les langues officielles* en vigueur depuis 1969 !

Pourtant, la présidente du Conseil du trésor passe volontairement sous silence tous les autres postes désignés bilingues qui ne sont pas occupés par du personnel possédant ces qualifications dans l'ensemble de la fonction publique. En effet, 9000 fonctionnaires, soit 15 %, occupent toujours un poste dont ils ne remplissent pas les exigences linguistiques. C'est ce que les spécialistes en ressources humaines appellent la « dotation non impérative », c'est-à-dire qu'il est possible d'embaucher une personne unilingue sur la simple promesse qu'elle suivra éventuellement une formation linguistique en français. Mais combien de personnes sont embauchées comme comptables ou avocats dans la fonction publique avec la promesse qu'ils s'inscriront éventuellement à une formation pertinente ?

Et pour conclure...

Ainsi, malgré la promulgation d'une loi-cadre et d'un plan d'action, malheureusement tous deux très ambigues,

incomplets et peu respectés, les résultats sont désastreux car la politique du gouvernement fédéral est uniquement une politique de grands principes, de slogans, de mots – une politique d'image.

Aussi, ce gouvernement continue de favoriser la dépendance de certains groupes linguistiques minoritaires en générant, volontairement et pour des raisons politiques, une division entre la Francophonie canadienne et le Québec, berceau de la langue française en Amérique. Ce faisant, les difficultés rencontrées par le communautés francophones perdurent et malheureusement leur érosion se poursuit.

Il en va de la bonne santé de la langue française au Québec d'avoir une Francophonie canadienne vivante et une Francophonie internationale dynamique. La santé du français au Canada constitue un rempart, une protection pour les politiques linguistiques du Québec. Ainsi, on ne saurait imaginer que la langue française reste forte et dynamique de manière permanente au Québec sans l'épanouissement et le développement du français au Canada et dans le monde. Non pas pour préserver l'unité canadienne, mais plutôt pour assurer la pérennité de notre langue au Québec. ❑

Charles Castonguay*

LE RECENSEMENT AU SERVICE DE L'UNITÉ CANADIENNE : COMMENT DISSIMULER LA FAIBLESSE DU FRANÇAIS**

Les gouvernements utilisent les recensements pour mieux assurer leur pouvoir. En particulier, la finalité politique des questions de recensement portant sur la langue dans divers pays est devenue en soi un objet d'étude[1]. Examinons dans cette optique comment le gouvernement canadien et la « plus meilleure agence statistique au monde » ont graduellement modifié leur questionnaire depuis 1971 de façon à nous rassurer quant à la situation du français sur le plan de l'assimilation.

Le sabotage de la question sur l'origine ethnique

Depuis 1921, les données sur l'origine ethnique ont servi de point de départ pour mesurer l'effet cumulatif de l'anglicisation sur la population canadienne d'ascendance française. Il suffisait à cette fin de les comparer avec les données sur

* Professeur, département de mathématiques, Université d'Ottawa.

** La présente contribution s'inscrit dans le cadre de travaux subventionnés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Elle est dédiée à la mémoire de M. Pierre Bourgault.

1 Lire, par exemple, David I. Kertzer et Dominique Arel (dir.), *Census and Identity : The Politics of Race, Ethnicity and Language in National Censuses*, Cambridge University Press, Cambridge, 2002 ; Jean-Guy Prévost et Jean-Pierre Beaud, « Statistical Enquiry and the Management of Linguistic Plurality in Canada, Belgium and Switzerland », *Journal of Canadian Studies*, vol. 36, n° 4 (2002), p. 88-117 ; ou mon compte rendu critique du livre de Kertzer et Arel dans *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 23, n° 6 (2002), p. 557-560.

la langue maternelle ou, encore mieux, avec celles sur la langue d'usage, c'est-à-dire la langue parlée le plus souvent à la maison par le répondant au moment du recensement, recueillies pour la première fois au recensement de 1971.

C'est ainsi que les résultats de 1971 nous ont appris qu'à l'extérieur du Québec, la population d'origine française était anglicisée à raison de 52 %. On y comptait 1 420 760 personnes d'origine française mais seulement 675 925 qui parlaient le français comme langue première à la maison. Après vingt ans de bilinguisme officiel à la canadienne, le recensement de 1991 a permis de constater que le même taux d'assimilation cumulative était passé à 67 %, soit 1 905 875 personnes d'ascendance française hors Québec contre 636 640 qui parlaient le français comme langue d'usage au foyer.

Cette tendance lourde est embêtante pour Ottawa. Aussi Statistique Canada s'est-il empressé de céder aux revendications d'un groupe de pression peu recommandable en proposant comme groupe ethnique *canadien/Canadian* en réponse à la question sur l'origine au recensement de 1996. J'ai relevé dans un précédent article[2] avec quels sophismes les statisticiens fédéraux ont justifié ce sabotage, fût-ce au prix de compromettre la réputation scientifique de l'organisme[3]. Il n'existe pas de groupe ethnique « canadien » et « *Canadian* », pas plus qu'il n'existe de groupe ethnique « belge » ou « suisse ».

Toutefois, les Canadiens français se qualifiaient jadis de « Canadiens ». C'est pourquoi la réponse *canadien/Canadian* a décimé avant tout la population d'origine française. Plus

2 « Call me Canadian ! », *L'Action nationale*, vol. 89, n° 9 (1999), p. 35-38.

3 Voir Prévost et Beaud, *op. cit.*, p. 105.

de sept millions de personnes auraient dû se déclarer d'ascendance française au recensement de 1996 : le questionnaire truqué en a compté moins de quatre millions. Fort de ce succès, Statistique Canada a promu *canadien/Canadian* au premier rang des origines proposées dans le questionnaire de 2001. Le résultat était prévisible. Au lieu d'environ huit millions il y aurait, selon les dernières données fédérales, moins de trois millions de personnes d'origine française au Canada. Impossible, désormais, de compter la population d'ascendance française et, du coup, de suivre la tendance de son assimilation cumulative.

Les tendances de l'assimilation courante

Il existe une autre façon de mesurer l'assimilation, qui emploie comme point de départ la langue maternelle au lieu de l'origine ethnique. En comparant les données sur la langue maternelle à celles sur la langue d'usage au foyer, ce qui est possible depuis 1971, on peut suivre la tendance de l'assimilation courante qui se réalise entre la petite enfance des répondants et le moment du recensement.

Au fil des recensements, cette mesure de l'assimilation a apporté une bonne et une mauvaise nouvelle touchant la situation du français. La mauvaise : comme l'assimilation cumulative, à l'extérieur du Québec l'assimilation courante de la population de langue maternelle française évolue régulièrement à la hausse depuis 1971. La bonne : la part du français dans l'assimilation courante des immigrés allophones arrivés au Québec depuis 1971 est supérieure à celle de l'anglais. Encore mieux, en raison de la sélection par le Québec d'une partie de ses immigrants et, dans une moindre mesure, de la loi 101, la part du français atteint environ les deux tiers des immigrés allophones arrivés depuis 1976.

Qu'importe, il se trouve des esprits chagrins pour souligner que l'attrait relatif du français auprès des nouveaux immigrés allophones au Québec demeure bloqué à deux tiers. Ce qui veut dire que l'anglais continue à en attirer le tiers, soit une part trop gourmande vu le poids beaucoup plus faible (moins de 10 %) de la population anglophone au Québec. À ceux-là de soutenir alors que seul un Québec souverain saurait attirer au français sa juste part d'allophones.

Au nom de l'unité canadienne, l'appareil fédéral s'emploie donc à infléchir ses statistiques sur l'assimilation courante de manière à dissimuler l'érosion du français à ce chapitre à l'extérieur du Québec et, en même temps, à faire mousser le pouvoir d'attraction du français auprès des Québécois allophones. Voyons d'abord comment il s'y prend quant au premier objectif.

Le dévoilement des données sur la langue maternelle

Au tout début de la série d'informations sur l'assimilation courante, soit au recensement de 1971, la question sur la langue maternelle était relativement bien formulée. Sous le titre « **LANGUE MATERNELLE** », le questionnaire précisait « la **PREMIÈRE** langue parlée et **ENCORE COMPRISE** ». Cela laissait toutefois une ambiguïté dans le cas de personnes de langue maternelle française profondément anglicisées au point de ne plus comprendre le français. Devaient-elles se déclarer de langue maternelle anglaise ? Certaines ont dû le faire, se soustrayant du coup des statistiques officielles sur le nombre de francophones anglicisés. La question courait deux lièvres à la fois, en cherchant à déterminer la langue maternelle du répondant et à savoir s'il la comprenait encore.

Statistique Canada fait bifurquer la question sur la mauvaise voie dès le recensement de 1981. Il supprime le titre « **LANGUE MATERNELLE** ». La question devient une simple phrase interrogative qui vise une langue « apprise » au lieu de « parlée » : « Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore** ? », ce qui peut donner l'impression qu'il s'agit le cas échéant d'une langue seconde apprise en bas âge. Car le répondant n'a pas nécessairement conscience d'avoir « appris » sa langue maternelle. Et il est plus courant de perdre la faculté de comprendre une langue apprise comme langue seconde que de perdre l'usage passif de sa langue maternelle.

Ces modifications ont sans doute porté davantage de francophones profondément anglicisés à se déclarer par erreur, en 1981, de langue maternelle anglaise, ce qui aurait réduit davantage qu'en 1971 l'anglicisation courante de la population de langue maternelle française hors Québec. De fait, on sait qu'aux recensements des années 1980, cette formulation fautive sous-estimait d'environ 5 % la population qui était véritablement de langue maternelle française à l'extérieur du Québec, et de 10 % la même population à l'extérieur des régions à forte population francophone du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario[4]. Le pourcentage manquant se déclarait évidemment de langue « maternelle » anglaise, ce qui se traduit par une sous-estimation appréciable de l'anglicisation courante des francophones les plus exposés à l'assimilation[5].

---

4 Prévost et Beaud, *op. cit.*, p. 111.

5 Cela vaut également pour l'anglicisation des francophones dans au moins une région du Québec, le Pontiac. Lire Luc Bouvier, *Les sacrifiés de la bonne entente : histoire des francophones du Pontiac*, Éditions de l'Action nationale, Montréal, 2002.

L'appareil statistique fédéral impose à partir de 1991 une formulation qui pousse définitivement la réponse dans le sens d'une éventuelle langue d'assimilation profonde à laquelle le répondant aurait été exposé dès son jeune âge, soit l'anglais : « Quelle est la langue que cette personne a **apprise en premier lieu** à la maison dans son **enfance** et qu'elle **comprend encore** ? *Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.* » La directive ajoutée en italiques ne laisse plus aucun choix : toutes les personnes de langue maternelle française qui se trouvent anglicisées au point de ne plus comprendre le français doivent se déclarer de langue « maternelle » anglaise et disparaissent *ipso facto* de la population des francophones anglicisés. Ce que la meilleure agence statistique au monde persiste à appeler leur langue « maternelle » – pratique que nous devrons suivre faute d'une question plus juste – ne correspond plus du tout dans pareils cas à leur langue maternelle véritable. Cette directive, qui fait désormais partie intégrale de la question, réduit le niveau « officiel » d'anglicisation des francophones à l'extérieur du Québec encore davantage dans les données les plus récentes que dans celles des années 1980.

En somme, les modifications successives apportées par Statistique Canada à la question sur la langue « maternelle » depuis 1971 ont fait en sorte que d'un recensement à l'autre, les réponses recueillies sous-estiment de plus en plus l'assimilation courante réelle des minorités francophones. Néanmoins, malgré ces efforts, même les données faussées indiquent toujours une tendance régulière à la hausse de leur assimilation depuis 1971. Nous verrons plus loin comment l'organisme fédéral cherche de nouveau à

dissimuler cette réalité en modifiant cette fois la question sur la langue d'usage.

L'effet euphorisant du questionnaire de 1991 sur le pouvoir d'assimilation du français au Québec

Statistique Canada a apporté à son questionnaire de 1991 d'autres changements qui ont une incidence significative sur les données touchant l'assimilation courante. Les questions portant sur la langue, éparpillées auparavant au fil du questionnaire, ont été regroupées l'une à la suite de l'autre dans un module unique. En outre, l'ordre des questions linguistiques a été entièrement inversé. Au contraire de la série de recensements de 1971 à 1986, la question sur la connaissance des langues officielles vient désormais en premier, suivie par celle sur la langue d'usage à la maison – « Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison ? » – et, en dernier lieu, par celle sur la langue dite « maternelle ». Les recensements de 1996 et 2001 ont repris ce nouvel agencement qui a eu pour effet de gonfler artificiellement, par rapport aux résultats des recensements antérieurs, le pouvoir d'assimilation du français au Québec. Statistique Canada a cependant pris soin d'occulter la raison du caractère subit de cette hausse, de manière à soutenir l'optimisme des Québécois à l'égard de la situation du français chez eux, en particulier à Montréal.

Aux recensements de 1971 à 1986 la population parlant le français comme langue d'usage à la maison au Québec était d'abord égale puis, en 1981 et 1986, légèrement inférieure à celle de langue maternelle française, ce qui indiquait une certaine anglicisation nette de la majorité de langue française. Mais voilà que selon les résultats de 1991, la population de langue d'usage française devient soudainement

supérieure de quelque 66 000 personnes à celle de langue maternelle française. Un renversement de tendance d'une telle envergure en l'espace de cinq ans seulement est tout à fait invraisemblable. Statistique Canada en a fait une manchette lors du dévoilement des résultats de 1991, en passant sous silence qu'une bonne partie de ce soudain pouvoir d'assimilation du français était attribuable à l'effet du nouveau questionnaire[6].

Par ses modifications au questionnaire de 1991, l'appareil fédéral a donc réussi un doublé. Le dévoiement définitif de la question sur la langue maternelle balayait sous le tapis le segment le plus profondément anglicisé de la population francophone au Canada anglais, tandis que la permutation des questions linguistiques dopait le pouvoir d'assimilation du français au Québec. Ottawa s'est donc contenté au recensement de 1996 de mettre au monde un groupe ethnique, *canadien/Canadian*, sans toucher aux questions linguistiques.

La contestation fédérale de la mesure de l'assimilation courante

Dans les officines, on caressait néanmoins de nouveaux changements. Mais on avait besoin de les justifier. Le commissaire aux langues officielles du Canada s'y est prêté de bonne grâce :

> *Les questions du recensement portant sur la langue sont plutôt grossières [...] nous avons proposé [...] que soient*

6 Statistique Canada, *Le Quotidien*, 12 janvier 1993, p. 13. En revanche, l'organisme fédéral n'a pas manqué d'évoquer justement cet effet pour minimiser la hausse, entre les recensements de 1986 et 1991, de l'anglicisation des francophones à l'extérieur du Québec : « Il est possible qu'une partie de l'augmentation soit attribuable à l'amélioration [*sic*] de la qualité des données obtenues [au moyen du nouveau questionnaire] » (*ibid.*, p. 12).

recueillies de nouvelles données [...] plus complètes et plus détaillées [...] sur l'usage réel de la langue, tant au foyer qu'à l'extérieur [...] certains se servent de l'écart entre les chiffres portant sur la langue maternelle et [...] la principale langue parlée à la maison comme mesure de l'assimilation des Canadiens d'expression française. C'est une équation trop simple pour être juste [...] L'assimilation est une réalité, mais il est malheureux que les statistiques à notre disposition soient trop imprécises pour en mesurer l'amplitude avec justesse[7].

Statistique Canada a mis par conséquent à l'essai de nouvelles questions, notamment sur la langue de travail. Celle-ci n'a pas été retenue pour le recensement de 1996 parce que la version testée ne faisait pas ressortir les comportements linguistiques secondaires au travail[8]. Car si un francophone déclarait l'anglais aussi bien comme langue d'usage à la maison que comme langue principale de travail, il fallait savoir s'il employait tout de même le français en quelque part comme langue seconde, afin de le soustraire si possible du « juste » calcul de l'assimilation.

Voilà la genèse des nouveautés de 2001 touchant la langue d'usage et la langue de travail. Il fallait bien trouver quelque chose puisque le recensement de 1996 montrait que l'assimilation courante des francophones hors Québec s'obstinait toujours à croître.

En outre, les données de 1996 indiquaient que la francisation des allophones au Québec augmentait plus lentement

---

7 Victor C. Goldbloom, *Rapport annuel 1994*, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, 1995, p. 9.

8 Statistique Canada, *Test du recensement national de 1993. Analyse des variables linguistiques.*

que Statistique Canada ne l'avait donné à croire avec son questionnaire chamboulé de 1991 : de 66 000 en 1991, le surplus de la population québécoise de langue d'usage française par rapport à celle de langue maternelle française n'avait progressé qu'à 88 500 en 1996. Cette fois, c'est le Conseil du Trésor qui a soufflé la solution aux statisticiens fédéraux. Mais gardons cela pour le dessert.

L'assimilation adoucie des francophones hors Québec

L'un des changements importants au questionnaire de 2001 touche la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison. L'appareil fédéral y a ajouté un second volet (volet b) : « Cette personne parle-t-elle **régulièrement** d'autres langues à la maison ? » De l'aveu même des analystes fédéraux, l'interprétation des réponses fait problème en raison du sens flou de l'adverbe « régulièrement[9] ». Cela recouvre une trop vaste gamme de situations, allant d'un usage quotidien à occasionnel, par exemple, lors de la visite des grands-parents. L'information serait plus significative si l'on avait employé l'adverbe « **quotidiennement** ». Cette formulation n'a pas été retenue parce que, suivant la pensée fédérale, les réponses au second volet doivent servir à minimiser le taux d'anglicisation, en jouant sur le fait qu'un nombre aussi élevé que possible de francophones anglicisés à l'extérieur du Québec persistent à parler le français comme langue seconde à la maison : « Le volet b vise à établir le taux de mobilité linguistique [euphémisme officiel pour assimilation] des personnes [...] à la maison. Toutes celles qui l'utilisent [leur langue maternelle] de façon habituelle bien que pas le plus souvent ne devraient pas faire partie du calcul de ce taux[10]. »

---

9 Statistique Canada, *Test du recensement national de 1998. Analyse des variables linguistiques*, section 2.3, sous-section « Faiblesse de la question ».

Notons que le volet b est formulé au pluriel (« autres langues »), ce qui encourage aussi la déclaration de langues utilisées de façon superficielle. Si la meilleure agence statistique au monde avait cherché non pas à minimiser l'assimilation mais à en améliorer vraiment la mesure, au lieu de concocter ce douteux pendant à la question sur la langue d'usage elle aurait remis sur les rails la question sur la langue maternelle, en la scindant en deux volets dont le premier porterait sur la première langue parlée en bas âge et le second, sur l'aptitude à la comprendre encore.

Comme prévu[11], lors du dévoilement des résultats du recensement de 2001 les analystes fédéraux se sont servi des réponses au volet b pour détourner l'attention de la hausse continue de l'anglicisation des francophones hors Québec :

> *Moins de francophones à l'extérieur du Québec parlent le français le plus souvent à la maison, mais plusieurs le parlent encore régulièrement [...] Autrement dit, le fait qu'ils emploient l'anglais de manière prédominante à la maison ne veut pas nécessairement dire qu'ils ont abandonné l'usage du français [...] Parmi les francophones de l'Ontario, la proportion de ceux qui utilisaient l'anglais le plus souvent à la maison a augmenté [...] Cependant, quatre de ces francophones sur dix [...] ont déclaré parler le français à la maison de façon régulière*[12].

---

10 *Ibid.*, section 2.3, sous-section « Analyse de l'effet de la nouvelle question en deux volets sur la mobilité linguistique ».

11 Charles Castonguay, « Le recensement dissimulera la faiblesse du français au Canada », *Le Devoir*, 15 mai 2001.

12 Statistique Canada, *Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues*, recensement de 2001, série « Analyses », Ottawa, 10 décembre 2002, p. 11-12.

On en fait tout un plat, comme si qui que ce soit prétendait que les francophones qui parlent l'anglais comme langue principale à la maison n'y parlent plus aucun mot de français.

Ajoutons que l'appareil statistique fédéral prend soin de ne montrer qu'un côté de la médaille. Comme s'il n'existait pas de francophones persistants – c'est-à-dire de langue d'usage française – qui parleraient « régulièrement » aussi l'anglais à la maison.

Ottawa ne tarde pas à faire jouer sa nouvelle logique. Notant que seulement trois francophones sur cinq hors Québec parlent leur langue maternelle comme langue d'usage à la maison, M. Stéphane Dion rectifie aussitôt :

> *[L']indice d'utilisation du français [comme langue principale] à la maison par rapport au nombre de francophones de langue maternelle [...] a trop souvent été confondu, par le passé, avec un taux d'assimilation [...] Les données [de 2001] révèlent que près de quatre francophones sur cinq vivant à l'extérieur du Québec utilisent le français à la maison régulièrement ou le plus souvent*[13].

Autrement dit, selon le ministre de la Clarté, seulement un francophone sur cinq hors Québec serait « réellement » anglicisé.

Non seulement ce raisonnement est faux, il escamote l'envers de la médaille : les mêmes données font voir que parmi les francophones hors Québec qui se déclarent de langue d'usage française, un sur trois parle régulièrement aussi l'anglais à la maison. Si l'on voulait forcer la note à la

---

13 Gouvernement du Canada, *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles*, Bureau du Conseil privé, Ottawa, 12 mars 2003, p. 35.

manière de M. Dion, on pourrait affirmer de manière tout aussi inexacte que lui que trois francophones minoritaires sur cinq sont anglicisés, puisque les données de 2001 « révèlent » que trois francophones sur cinq vivant à l'extérieur du Québec utilisent l'anglais à la maison régulièrement ou le plus souvent.

L'usage de l'anglais au foyer chez les francophones minoritaires est encore plus répandu parmi les adultes de 25 à 44 ans : les francophones plus jeunes, dont la grande majorité habitent toujours chez leurs parents, n'ont pas encore atteint l'âge de l'autonomie où l'anglicisation s'exprime librement, et les comportements des 45 ans et plus témoignent de l'attrait de l'anglais une ou plusieurs décennies avant le recensement plutôt que de son attrait actuel. Il convient aussi d'étudier séparément les francophones du Nouveau-Brunswick, dont les comportements linguistiques se rapprochent nettement plus de ceux des francophones du Québec que de ceux des autres provinces. Mais avant d'examiner tout cela, il faut fixer un cadre d'analyse adéquat.

La gamme complète des comportements linguistiques au foyer

Les données de 2001 permettent de mesurer chacune des étapes du processus d'anglicisation identifiées par le regretté sociologue franco-ontarien Roger Bernard :

> *Le transfert linguistique [du français à l'anglais] est une forme d'assimilation culturelle caractérisée par le passage d'un unilinguisme [français] à un autre [anglais], dans l'espace de trois générations, passage qui se fait normalement par l'entremise de deux bilinguismes asymétriques,*

l'un franco-dominant au début, l'autre anglo-dominant lorsque le transfert entre dans sa phase finale[14].

C'est au passage du bilinguisme franco-dominant au bilinguisme anglo-dominant que se réalise ce que Bernard appelle avec justesse la *secondarisation* du français qui, de langue maternelle, devient effectivement une langue seconde, cédant sa place à l'anglais comme langue première à la maison.

Au milieu de ce schéma, on peut insérer une étape de bilinguisme symétrique où le français et l'anglais seraient pratiqués sur un pied d'égalité, étape mitoyenne entre les bilinguismes franco-dominant et anglo-dominant. Bernard considérait sans doute ce type de bilinguisme – qu'il qualifie d'ailleurs d'utopie[15] – trop instable et éphémère. Les résultats de 2001 lui donnent raison en confirmant le peu de place qu'occupe ce genre de comportement.

Il existe une correspondance biunivoque naturelle entre les diverses combinaisons de réponses à la question en deux volets sur la langue d'usage et les étapes de l'anglicisation selon Bernard. Les réponses indiquant le français comme langue parlée le plus souvent à la maison sans qu'aucune autre langue ne soit déclarée au volet b mesurent le degré d'unilinguisme français ; celles qui indiquent le français le plus souvent et l'anglais régulièrement correspondent au bilinguisme asymétrique franco-dominant ; les réponses donnant l'anglais le plus souvent et le français régulièrement marquent le bilinguisme asymétrique anglo-dominant ; enfin, les déclarations de l'anglais comme langue d'usage sans autre mention se rapportent à l'unilinguisme

---

14 Roger Bernard, *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Les Éditions du Nordir, Ottawa, 1998, p. 44.

15 *Ibid.*, p. 183.

anglais. Conservons telles quelles les rares déclarations doubles de l'anglais et du français en tant que langues principales parlées aussi souvent l'une que l'autre, pour mesurer le bilinguisme symétrique anglais-français.

À l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick, les jeunes adultes francophones parlent plus souvent l'anglais à la maison que le français

La figure 1 présente la fréquence relative des étapes analysées par Bernard et du bilinguisme symétrique parmi les jeunes adultes francophones dans les huit provinces à très forte majorité de langue anglaise. Force nous est de reconnaître que parmi les francophones parvenus à cette période de la vie où les générations s'emploient habituellement à se remplacer, l'unilinguisme anglais et le bilinguisme anglodominant sont plus courants que le bilinguisme francodominant ou l'unilinguisme français.

Figure 1
Comportement linguistique à la maison, francophones de 25 à 44 ans, Canada moins Québec et Nouveau-Brunswick, 2001

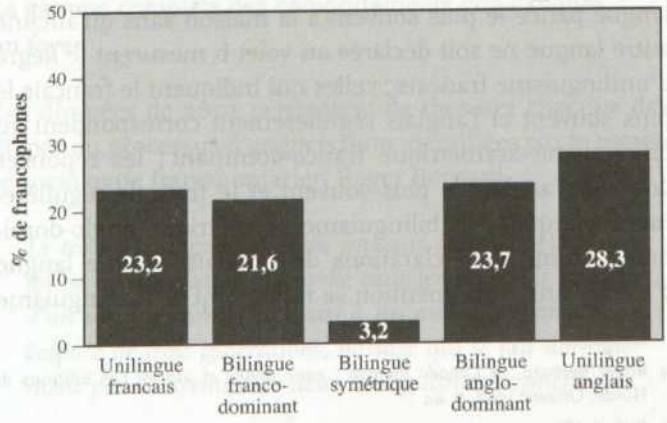

Même en Ontario, l'anglais est la langue principale ou seconde au foyer de près des trois quarts des jeunes adultes francophones – et deux fois plus souvent comme langue principale ou exclusive que comme langue seconde. Rappelons que si l'appareil statistique fédéral n'avait pas dévoyé la question sur la langue « maternelle », les déclarations de comportements unilingues anglais seraient plus fréquentes encore que ce que nous montrent les données de 2001.

Par ailleurs, la fréquence des déclarations de bilinguisme symétrique est à peu près négligeable. Pareil comportement semble, en effet, sans lendemain.

L'anglais joue surtout le rôle d'éventuelle langue seconde au foyer chez les francophones du Québec et du Nouveau-Brunswick

La situation au Nouveau-Brunswick et au Québec se distingue très nettement de celle de l'Ontario et des autres provinces. Au Québec, 93 % des francophones de 25 à 44 ans parlent uniquement le français de façon habituelle à la maison. Plus de 5 % y parlent le français comme langue principale et « régulièrement » l'anglais, à comparer à seulement un peu plus de 1 % qui déclarent l'anglais comme langue principale ou exclusive. De même, 70 % des jeunes adultes francophones du Nouveau-Brunswick pratiquent l'unilinguisme français. Et parmi ceux qui parlent l'anglais au foyer, 17 % se déclarent bilingues à dominance française en regard de seulement 12 % qui optent pour l'anglais comme langue principale ou exclusive, c'est-à-dire pour le bilinguisme anglo-dominant ou l'unilinguisme anglais.

C'est là une différence essentielle entre les francophones du Québec et du Nouveau-Brunswick et ceux du reste du Canada.

Notons qu'il ne faut pas sous-estimer la pénétration de l'anglais au foyer chez les francophones du Québec puisque, dans leur cas, de petits pourcentages correspondent à de gros chiffres absolus. Tous âges confondus, pas moins de 243 000 francophones au Québec – soit près d'un quart de million – ont indiqué au volet b parler l'anglais de façon « régulière » à la maison en 2001. Matière à réflexion que Statistique Canada se garde certes de mettre en évidence. En revanche, il faut aussi éviter de grossir le trait : l'usage « régulier » d'une seconde langue ne signifie pas nécessairement un usage quotidien.

Le Conseil du Trésor à la rescousse

En plus de montrer que l'anglicisation n'est pas tellement grave à l'extérieur du Québec, l'appareil statistique canadien se devait aussi de trouver quelque chose pour embellir la position du français au Québec à l'aube du nouveau millénaire. Pour apprécier l'astuce, il faut savoir que dès le recensement de 1971, tant dans la version française du questionnaire que sa version anglaise le mot « anglais » précédait le mot « français » dans la formulation des questions linguistiques ainsi que dans l'ordre des réponses proposées.

Or, il semble que selon une directive du Conseil du Trésor, tout texte officiel du gouvernement fédéral doit, dans sa version française, donner préséance au mot « français » sur le mot « anglais ». Statistique Canada aurait résisté à cette directive le temps de quelques recensements, sans doute pour ne pas perturber la comparabilité, d'un recensement à l'autre, des réponses au questionnaire en langue française.

Mais voilà que Statistique Canada décide de modifier son questionnaire dans le sens du Conseil du Trésor. Ainsi, dans

l'aire de réponse aux questions sur la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison, le questionnaire offrait jusqu'en 1996 inclusivement une première case à cocher, étiquetée « Anglais », suivie d'une seconde, étiquetée « Français », puis d'un espace où inscrire le cas échéant une autre langue que l'anglais ou le français, tandis que dans la version française du questionnaire de 2001, Statistique Canada a inversé l'ordre des langues à cocher, proposant en premier lieu « Français » puis en second lieu « Anglais ».

Il fallait prévoir que dans les parties du Canada où le questionnaire français est couramment employé, cette inversion troublerait la comparabilité des résultats de 2001 sur l'assimilation au regard de ceux de la série 1971-1996. Il était vraisemblable en particulier que cela provoquerait entre 1996 et 2001 une hausse artificielle de l'attrait du français relativement à celui de l'anglais au sein de la population allophone dans la région de Montréal. Hausse d'autant plus probable que depuis le chambardement de 1991, les questions sur la connaissance de l'anglais et du français et sur la connaissance d'autres langues que l'anglais et le français – dans lesquelles les mots « anglais » et « français » figurent à la fois dans le libellé et dans l'aire de réponse – précèdent désormais la question sur la langue d'usage. Au regard des recensements antérieurs, leur inversion en 2001 a dû encourager les répondants allophones à se déclarer capables de parler le français et, par la suite, à se dire de langue d'usage française plutôt qu'anglaise[16].

---

16 Rien ne vaut un coup d'œil au questionnaire pour apprécier l'effet probable de cette modification sur les réponses. Dans le module des quatre questions linguistiques, l'inversion de 2001 fait en sorte que « français » précède « anglais » pas moins de 38 fois sur les deux pages en cause, dont deux fois dans le libellé des questions et 36 fois dans les aires de réponse, conçues pour recueillir les données sur chaque membre d'un ménage pouvant comporter jusqu'à six personnes.

La comparaison des données de 1991 et 1996 demeure à cet égard d'un intérêt exceptionnel du fait qu'en ce qui concerne les questions linguistiques, l'instrument d'observation n'a – une fois n'est pas coutume ! – subi aucun changement entre ces recensements. Il convient de leur accorder par conséquent une attention particulière.

Comme à la suite du remaniement du questionnaire en 1991, avec ses données de 2001 Statistique Canada fait pleuvoir les bonnes nouvelles pour le français au Québec, sans la moindre allusion à la nouvelle priorité accordée au français sur l'anglais dans le questionnaire :

> *Dans la communauté urbaine de Montréal (CUM) la proportion de personnes qui parlaient le français le plus souvent à la maison a crû [et] la proportion de personnes qui utilisaient l'anglais le plus souvent à la maison a diminué [alors que depuis 1971] la proportion de personnes qui parlaient le français le plus souvent à la maison avait continuellement régressé [...] Le français devient de plus en plus la langue utilisée à la maison par les allophones du Québec. Environ 20,4 % des allophones de la province ont déclaré parler le français le plus souvent à la maison en 2001, par rapport à 16,6 % en 1996 et 15,4 % en 1991. La proportion d'allophones qui utilisaient l'anglais le plus souvent à la maison a légèrement fléchi, passant de 22,4 % en 1996 à 22,1 % en 2001*[17].

On ne peut évidemment qu'applaudir à la préséance du français sur l'anglais préconisée par le Conseil du Trésor. Le côté perfide de la chose, c'est que l'appareil fédéral se com-

---

17 Statistique Canada, *Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues*, p. 10-13. Fait cocasse, la soudaine vertu de Statistique Canada vis-à-vis des finesses du Conseil du Trésor ne va pas jusqu'à donner préséance à la langue de Molière dans le titre de ce document euphorisant.

plaise à étaler les résultats de 2001 sans avertissement quant à l'effet probable de l'inversion en cause sur la comparabilité des données touchant la situation du français vis-à-vis de l'anglais.

Il faudra du temps avant de pouvoir départager la part du réel et de l'artificiel dans ces subites améliorations de la situation relative du français[18]. Examinons, par exemple, la progression de la part du français relativement à celle de l'anglais dans l'assimilation des allophones, qui paraît plus marquée entre 1996 et 2001 qu'entre 1991 et 1996. Cela évoque l'amélioration subite du même indicateur entre 1986 et 1991, à la faveur de l'introduction d'un questionnaire très remanié en 1991. Mettons ces informations en relief en traçant l'évolution de la part relative du français dans l'intégration linguistique des allophones, du recensement de 1971 à celui de 2001.

Pour calculer cette valeur, on simplifie d'abord les déclarations de langue maternelle ou de langue d'usage (principale) doubles ou multiples en les répartissant de façon égale entre les langues déclarées (pour 1971, les seules données disponibles ont été simplifiées au préalable par Statistique Canada). On établit ensuite le nombre net d'allophones francisés en soustrayant du nombre brut d'allophones francisés le nombre relativement faible de francophones ayant adopté comme langue d'usage une autre langue que le français ou l'anglais. On calcule de même le nombre net d'anglophones anglicisés. Puis on divise le nombre net d'allophones francisés par la somme du nombre net de francisés et d'anglicisés. La part de l'anglais dans l'assimilation des allophones se calcule de même façon.

---

18 Une invitation cordiale est lancée à tout chercheur, jeune et moins jeune, intéressé à poursuivre ce sujet, d'entrer en contact avec l'auteur.

La figure 2 montre l'évolution de cet indicateur clé de la vitalité du français relativement à l'anglais au Québec. Ce qui frappe d'abord c'est la croissance brusque – de dix points de pourcentage – de l'attrait du français sur la période 1986-1991, suite à l'introduction du questionnaire remodelé en 1991. Cependant, la poursuite de la hausse après 1991 fait aussi problème.

Figure 2

PART DE L'ANGLAIS ET DU FRANÇAIS DANS L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE DES ALLOPHONES AU QUÉBEC

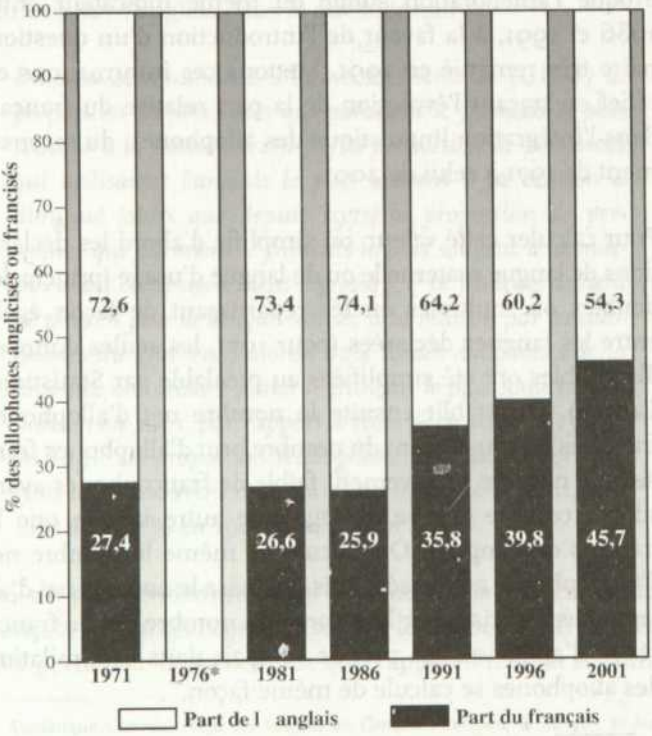

* La question sur la langue parlée le plus souvent à la maison n a pas été posée au recensement de 1976

Le questionnaire n'ayant subi aucun changement en 1996, l'augmentation de quatre points de pourcentage sur la période 1991-1996 reflète sûrement une hausse réelle du pouvoir d'attraction du français auprès des allophones relativement à l'anglais[19]. Mais pourquoi la hausse est-elle ensuite de six points entre 1996 et 2001 ? Son accentuation en regard de la hausse de la période précédente traduit-elle une accélération réelle de l'attrait relatif du français auprès des allophones ? Ou s'explique-t-elle par la nouvelle priorité donnée au français sur l'anglais dans la version française du questionnaire de 2001 ? Il est également possible que la progression de l'attrait du français se soit en réalité ralentie depuis 1996, ce qui nous serait caché si l'effet, sur notre indicateur, de l'inversion en cause a été de plus de deux points de pourcentage. Tout ce que je puisse dire dans l'état actuel de mes vérifications, c'est que l'inversion paraît bel et bien avoir gonflé de façon non négligeable l'attrait relatif du français auprès des allophones.

Qu'est-ce que l'appareil fédéral pourrait encore inventer ?

Au début de mes recherches sur les données linguistiques des recensements, Statistique Canada me semblait un organisme scientifique voué au développement et à la diffusion de connaissances objectives touchant la société canadienne. Mais à mesure que se précisait sa réaction à la montée de l'indépendantisme québécois, il a fallu déchanter. Les recensements se font au service du pouvoir, et le maniement de l'information linguistique par Statistique Canada n'y fait pas exception.

---

19 Pour en apprécier les causes, lire Charles Castonguay, « Tendances de l'assimilation linguistique des allophones dans la région de Montréal », *L'Action nationale*, vol. 88, n° 7 (1998), p. 55-68 et « Assimilation linguistique et remplacement des générations francophones et anglophones au Québec et au Canada », *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 1 (2002), p. 149-182.

J'ai décrit comment la meilleure agence statistique au monde modifie continuellement le questionnaire de façon à dissimuler la faiblesse du français au Canada et au Québec sur le plan de l'assimilation, tout en passant au besoin ces modifications sous silence lors de la diffusion des résultats et dans les analyses « officielles ». Les changements présentés – sabotage de l'origine ethnique, dévoiement de la langue maternelle, réagencement du questionnaire en 1991, second volet sur la langue d'usage en 2001, priorité de « français » sur « anglais » dans le questionnaire de 2001 – sont tous de la même eau. Ils témoignent d'une culture d'entreprise qui se retrouve jusque dans la dissimulation fédérale du rôle clé joué par l'assimilation dans l'affaiblissement démographique de la population de langue française au Canada[20].

C'est à se demander ce qu'Ottawa va encore inventer pour dissiper les appréhensions quant aux tendances de l'assimilation et à l'avenir du français. À tout prendre, pourquoi ne pas s'aligner sur la rectitude exemplaire de la Commission Larose et mettre tout bonnement fin à la distinction entre francophones, anglophones et allophones, en agitant le risque de « dérives sociales majeures[21] » – l'indépendance du Québec en serait bien une – pour éliminer entièrement les questions linguistiques des recensements ? Au fait, Statistique Canada s'est déjà appuyé sur une dérive appréhendée – qu'un groupe de pression lance un boycott du recensement – pour torpiller la question sur l'origine ethnique...

---

20 Voir, par exemple, Charles Castonguay, « French is on the Ropes. Why Won't Ottawa Admit It ? », *Policy Options/Options politiques*, vol. 20, n° 8 (1999), p. 39-50 et « Assimilation linguistique et remplacement des générations... », *op. cit.*

21 Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Gouvernement du Québec, Québec, 2001, p. 4.

Mais trêve de science-fiction. Avec les formidables moyens à leur disposition, le gouvernement fédéral et son appareil statistique peuvent faire prévaloir le biais médiatique voulu à leurs informations linguistiques. Et ce ne sont pas les pontes du département de démographie de l'Université de Montréal ni le Conseil de la langue française qui y mettront un bémol[22]. De même, la Commission Larose a fait preuve d'une désolante incurie dans l'exécution de son tout premier mandat qui était de préciser la tendance des principaux indicateurs de la situation du français, dont nommément celle de son pouvoir d'assimilation[23].

L'une des tâches du nouvel Office québécois de la langue française est de faire le point périodiquement sur l'évolution de la situation. Peut-être saura-t-il exercer la vigilance critique nécessaire vis-à-vis des données de recensement et des analyses statistiques fédérales. Il est aussi à souhaiter que de jeunes chercheurs se « langagent » dans des évaluations averties de la situation du français ainsi que des discours officiels s'y rapportant. ❑

---

22 Lire Charles Castonguay, Pierre Dubuc et Jean-Claude Germain, *Larose n'est pas Larousse. Regards critiques – La Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Éditions Trois-Pistoles et Éditions du Renouveau québécois, Paroisse Notre-Dame-des-Neiges et Montréal, 2002, p. 21-37.

23 *Ibid.*, p. 63-68.

René Roy*

LES ENJEUX LINGUISTIQUES AU QUÉBEC

LA PLACE DU FRANÇAIS AU TRAVAIL

En tout premier lieu, j'aimerais remercier monsieur Pierre Noreau et le Mouvement national des Québécois et des Québécoises pour cette invitation.

Un peu plus de 25 ans après l'adoption de la Charte de la langue française, nous devons reconnaître que la situation a changé dans les milieux de travail grâce aux nombreuses entreprises qui se sont conformées à la loi. Même si la situation a progressé, elle n'en demeure pas moins fragile.

Mais avant de regarder de plus près la place du français au travail en 2003, rappelons-nous qu'en 1977, dans son énoncé de politique, le gouvernement québécois dénonçait l'anglicisation des milieux de travail, l'infériorité de statut et de salaires des travailleurs et travailleuses francophones et de leur exclusion des postes les plus prestigieux des entreprises québécoises et que pour pallier cette situation, il fut décidé de promulguer par la Charte de la langue française le droit fondamental de travailler en français et ce, dans le but de faire du français « la langue normale et habituelle du travail ».

Si du même souffle on fait un peu d'histoire syndicale, on constate que bien avant l'adoption de la Charte, des tra-

---

* Secrétaire général de la FTQ.

vailleurs et des travailleuses revendiquaient le droit de travailler en français. Cette revendication n'est pas née avec l'arrivée du Parti québécois au pouvoir. On a tendance à oublier que des travailleurs et des travailleuses syndiqués ont fait de longues et difficiles grèves pour obtenir le droit que leur employeurs d'adressent à eux en français. C'est le cas notamment des travailleurs de la General Motors à Sainte-Thérèse à la fin des années 1960. (Ici, tu peux citer l'exemple de Bell Canada : le cas des téléphonistes qui devaient s'adresser au public en anglais. Une téléphoniste m'a déjà raconté qu'avant la loi 101, la chef d'équipe exigeait que les téléphonistes parlent anglais entre elles)

Vingt-cinq ans plus tard, où en sommes-nous ? Le français n'est pas encore « la langue normale et habituelle du travail » surtout dans la région de Montréal. Ce constat est présenté dans le Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française publié en 1996. Cinq ans plus tard, la Commission Larose fait de même.

Lors des audiences de la commission, des témoignages de travailleurs et de travailleuses font état d'entreprises de l'aérospatiale où les manuels d'instructions sont encore en anglais et où des francophones doivent parler anglais entre eux, une journée par semaine, pour pratiquer leur anglais. Où est la place du français dans un tel contexte ?

Nous savons que le processus de certification des entreprises joue un rôle capital en matière d'utilisation du français. S'il est bien appliqué il donne de bons résultats. Le Comité interministériel de 1996 souligne que « l'utilisation du français par les travailleurs est plus forte dans les entreprises avec un certificat que dans les entreprises sans certi-

ficat, aussi bien dans les communications écrites que dans les communications orales ».

La certification d'une entreprise est une démarche administrative posée par l'Office québécois de la langue française à la suite d'une évaluation de sa situation linguistique. Elle s'applique aux entreprises de 50 employés ou plus. Elle constitue en quelque sorte une reconnaissance officielle de l'atteinte des objectifs de francisation déterminés dans un contexte de négociation. Ces objectifs décrits à l'article 141 de la Charte visent une généralisation du français à tous les niveaux de l'entreprise.

La Charte exige, pour les entreprises qui emploient plus de 100 personnes, la mise en place d'un comité de francisation. Ce comité est composé d'au moins 6 personnes dont la moitié doit représenter les travailleurs et les travailleuses.

Le résultat des récentes recherches montre qu'environ 30 % des entreprises n'ont pas encore complété leur processus de certification et que dans les grandes entreprises, seulement 12 % des comités de francisation seraient actifs (recherche de Pierre Bouchard de l'OQLF, décembre 2002).

Il existe aussi une foule de milieux de travail, des PME, où l'anglais est la langue du travail. Ces lieux échappent aux dispositions de la Charte.

S'il est vrai que la langue du travail est tributaire d'un ensemble de facteurs comme la mondialisation, la démocratisation des technologies de l'information et des communications et la méconnaissance du français chez les travailleurs et travailleuses concentrés dans la région de Montréal, nous croyons qu'il y a moyen d'arriver par diffé-

rentes stratégies d'intervention à intéresser tous les travailleurs et travailleuses à utiliser le français au travail, et, ainsi à en faire la langue commune du travail. Il est souvent facile pour les employeurs de mettre la francisation sur la voie d'évitement en raison de la mondialisation, de l'informatisation des postes de travail ou des fusions d'entreprises.

Le français n'a toujours pas la place qui devrait lui revenir au travail, plus particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal. Après un quart de siècle d'efforts de francisation, selon le Conseil de la langue française, on constate que seulement 54 % des travailleurs et travailleuses de cette région affirment travailler généralement en français (90 % ou plus de leur temps de travail).D'autres données tirées d'études de l'Office québécois de la langue qui ont été menées auprès de petites et moyennes entreprises montrent que seulement 40 % des dirigeants des petites entreprises manufacturières de Montréal affirment travailler généralement en français, alors que, dans le cas des travailleurs de la production, on atteint 59 %.

S'ajoutent à cela les données de Statistique Canada selon lesquelles l'anglais devient davantage la langue de travail des immigrants qui s'établissent au Québec. Selon Statistique Canada, 42 % des immigrants allophones des années 1996 à 2001 utilisent surtout l'anglais au travail, contre 43 % pour qui le français est la langue du travail, si on tient compte que 56 % des immigrants arrivés au Québec en 1976 et 1980 utilisent surtout le français contre 29 % qui communiquent en anglais. Sept arrivants sur 10 sont allophones. C'est bien sûr Montréal qui est touché par ce phénomène.

La responsabilité de la francisation repose sur la vigilance de quelques organismes de la langue. Le gouvernement a

une responsabilité de promotion et d'éducation. Entendez-vous souvent parler de promotion du français au travail ? La francisation engage aussi les travailleurs et travailleuses, plus particulièrement ceux et celles qui sont syndiqués puisque la loi intègre leur participation.

À-t-on assez insisté auprès des entreprises pour qu'elles se sentent responsabilisées ? Le fardeau est lourd pour les travailleurs et travailleuses syndiqués. Que peuvent faire les travailleurs quand le patron refuse de réunir son comité et de respecter son engagement d'appliquer un programme de francisation ? Le projet de francisation des entreprises est un projet dont on parle peu.

Il y a des entreprises qui sont en parcours de francisation depuis plus de 25 ans. Le secteur de l'aérospatiale et celui de l'automobile en sont des exemples. D'année en année, les entreprises délinquantes négocient avec l'OQLF des prolongations d'application de programmes et les générations de membres de comités de francisation se succèdent sans qu'elles soient en mesure de laisser un héritage.

Il faut aussi s'interroger sur le fait que, 25 ans après l'adoption de la Charte, un si grand nombre d'immigrants travaillent en anglais au Québec. Le processus de certification sur lequel on a fondé l'espoir de franciser les milieux de travail doit être accéléré et raffermi.

Le mouvement syndical répond par ce qui nous apparaît une évidence : favoriser la syndicalisation, bien sûr, parce que l'employé syndiqué est beaucoup mieux outillé pour faire respecter son droit de travailler en français. Aussi, interpeller davantage le monde patronal pour que les entreprises délinquantes cessent de se défiler. ❑

Pierre Serré*

PORTRAIT D'UNE LANGUE SECONDE : LE FRANÇAIS COMME LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC AU RECENSEMENT DE 2001

Malgré les demandes répétées du Québec, il a fallu attendre 30 ans pour voir Statistique Canada introduire dans son recensement une question sur la langue de travail. Ce silence s'explique par le caractère sensible de la question. On a qu'à se remémorer l'impact considérable qu'eut la publication du Rapport Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada : en 1961, l'enquête censitaire révélait que les Canadiens français se classaient, au chapitre du revenu, au 12e rang parmi les 14 groupes ethniques considérés, tout juste devant les Italiens et les autochtones.

Deux langues en concurrence

La langue de travail est révélatrice de la concurrence que se livrent le français et l'anglais dans les sociétés québécoise et canadienne. Ce n'est que récemment, dans les derniers 40 ans, que le français s'y est taillé une place un peu plus conforme à son poids démographique. Au Québec comme dans les autres provinces canadiennes, ceci s'explique par les pressions continues en faveur de l'intervention de l'État. Des populations plus instruites et plus exigeantes politiquement ont recherché un soutien plus actif de l'État au

* L'auteur tient à remercier Charles Castonguay pour ses commentaires nombreux et fort appréciés.

développement endogène, quitte à ce que ce dernier recoure à l'endettement public. L'entrepreneurship local s'est donc développé intensivement jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, au Québec comme partout dans les autres provinces canadiennes. La signature des premiers accords de libre-échange avec les États-Unis a entraîné la remise en question ce modèle de développement.

Ces transformations ont revêtu un caractère particulier au Québec. La recherche d'une démocratisation de la vie collective – recherche qui n'était pas la caractéristique exclusive des francophones québécois – s'est traduite sur le plan individuel par une volonté de démocratisation des politiques publiques et de modernisation de l'État et, sur le plan collectif, par des demandes croissantes de correction de la situation de subordination des francophones au Québec comme au Canada. Non pas que cette dernière assertion ait été partagée par tous, mais qu'elle a tout de même marqué l'évolution des débats politiques au Québec et au Canada.

Il est bon de rappeler que cette volonté collective ne s'est pas traduite de manière aussi explicite dans les politiques publiques que dans la perception et l'interprétation qui en furent proposées depuis. En effet, aucun gouvernement québécois n'a jamais visé expressément, par ses politiques, à relever les conditions d'existence des seuls francophones. Universelles, les politiques publiques étaient destinées à l'ensemble des citoyens québécois, sans distinction de langue. Les interventions de l'État n'ont donc pas eu pour finalité de remettre en question la division linguistique du travail au Québec même, telle que décrite dans le Rapport Laurendeau-Dunton (soit la concentration différenciée de chaque groupe linguistique dans des activités ou profes-

sions plus ou moins rémunératrices). L'État s'est plutôt attelé à la tâche de redresser la place du français en appuyant l'entrepreneurship francophone (dont une bonne partie était constituée de petites et moyennes entreprises), tout en mettant en place des mécanismes de formation et de redistribution sociale qui devaient faciliter la mobilité sociale et bénéficier aux plus démunis.

La progression économique des francophones au Québec s'explique donc d'abord par des transformations de la structure économique (le délestage des industries manufacturières à forte concentration de main-d'œuvre non spécialisée, et le recentrage sur les secteurs de haute technologie), par une formation et un niveau d'instruction supérieurs, par le développement d'un entrepreneurship local, et par une sensibilité plus forte des entreprises étrangères à l'égard d'une population plus nationaliste et plus en moyens. C'est ainsi que l'on affirmait, vers la fin des années quatre-vingts, que les francophones, forts de leur Québec Inc., avaient reconquis une place économique plus conforme à leur poids démographique : au début des années quatre-vingt-dix, à bilinguisme égal, les francophones étaient dorénavant mieux payés que les anglophones[1].

Cette progression spectaculaire, centrée sur le Québec, masque cependant le fait que les francophones (tous les groupes sont définis selon la langue maternelle, à moins d'avis contraire) demeurent toujours, en 2001, moins instruits, moins présents dans les professions et les secteurs

1 (Vaillancourt, François (1988), *Langue et disparités de statut économique au Québec, 1970 et 1980*, Québec, Conseil de la langue française, 230 p., Dossier no. 28 ; Vaillancourt, François (1991), *Langue et statut économique au Québec, 1980-1985*, Québec, Conseil de la langue française, 218 p., Dossier no. 34 ; Béland, Paul (1995), *Les revenus de travail des groupes linguistiques de la région métropolitaine de Montréal, 1970, 1980 et 1990*, Québec, Conseil de la langue française, 9 p.).

d'activité économique les plus rémunérateurs (tableaux 1 et 2), bref, occupant une position socio-économique plus précaire que celle occupée par la communauté anglo-québécoise dans son ensemble.

Les transformations démographiques subies par cette dernière n'ont certainement pas été étrangères à la transformation de la place occupée par les francophones dans l'économie du Québec. Alors que la population d'origine britannique représentait un anglophone sur deux au début des années soixante-dix, cette proportion est passée à moins de un sur quatre 20 ans plus tard. L'anglicisation des francophones et des anciennes cohortes d'immigrants (d'avant la loi 101), l'arrivée de nouvelles cohortes d'immigrants anglophones ou anglotropes (c'est-à-dire tournés vers l'anglais) qui se sont anglicisés, conjuguée aux nombreux départs d'anglophones (solde interprovincial négatif de près de 430 000 individus de 1966 à 2001, estimation), ont eux aussi contribué à la transformation de la division linguistique du travail. Après toutes ces transformations, il reste remarquable que la place occupée par les anglophones ne se soit pas modifiée plus substantiellement au cours des dernières décennies.

Les traités de libre-échange, signés au début des années quatre-vingt-dix, ont marqué l'avènement de nouvelles transformations économiques dans l'ensemble du paysage canadien. Partout, dans les provinces canadiennes, les entreprises locales se sont de plus en plus tournées vers l'exportation tandis que pénétraient, en contrepartie, les capitaux américains, notamment à la faveur de ventes d'entreprises locales et des nombreuses privatisations de sociétés d'État. En conséquence, la nouvelle économie québécoise voit les entreprises locales exporter davantage vers les

Tableau 1

PROFIL DES GROUPES LINGUISTIQUES* SELON LES GRANDS GROUPES DE PROFESSIONS, RECENSEMENT DE 2001

Grands groupes professionnels	Total	Groupes linguistiques		
		Anglophones	Francophones	Allophones
Population active totale	3 938 525	316 193	3 237 540	384 793
A- Gestion	9 %	13 %	9 %	11 %
B- Affaires, finance, administration	18 %	21 %	18 %	16 %
C- Sciences naturelles	6 %	7 %	6 %	8 %
D- Santé	5 %	5 %	6 %	4 %
E- Sc. sociales, enseignement, adm. publique, religion	8 %	9 %	8 %	7 %
F- Arts, culture, sports et loisirs	3 %	5 %	3 %	3 %
G- Ventes et services	24 %	23 %	24 %	24 %
H- Métiers, transport et machinerie	14 %	10 %	15 %	11 %
I- Secteur primaire	3 %	2 %	3 %	1 %
J- Transformation, fabrication et services d'utilité publique	9 %	6 %	8 %	14 %

* *Langue maternelle, réponses multiples réparties également entre les réponses mentionnées.*

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

Tableau 2

PROFIL DES GROUPES LINGUISTIQUES* SELON CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, RECENSEMENT DE 2001

Secteurs d'activité économique (groupes d'industries)	Total	Groupes linguistiques*		
		Anglophones	Francophones	Allophones
Total	3 938 510	316 193	3 237 540	384 793
41- Commerce de gros	5 %	8 %	4 %	6 %
44-45- Commerce de détail	12 %	10 %	12 %	10 %
52- Finance et assurances	4 %	5 %	4 %	4 %
53- Services immobiliers et services de location	1 %	2 %	1 %	1 %
54- Services professionnels, scientifiques et techniques	6 %	10 %	5 %	7 %
72- Hébergement et restauration	6 %	6 %	6 %	9 %
81- Autres services, sauf administration publique	5 %	4 %	5 %	5 %
91- Administrations publiques	6 %	4 %	7 %	3 %
Autres groupes d'industries	55 %	54 %	55 %	55 %

* *Langue maternelle, réponses multiples réparties également entre les réponses mentionnées.*

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

marchés américains, tandis que les marchés locaux consomment davantage de produits américains et que les populations actives travaillent davantage pour des filiales étrangères.

Lorsque la dynamique économique change, l'utilité des langues change aussi. La progression importante des francophones pendant 40 ans n'a toujours pas abouti à la prédominance du français dans l'économie québécoise, ce qui est encore plus marquant dans le cas des immigrants. Après avoir connu une progression importante, la langue française semble battre en retraite. Le libre-échange constitue un défi supplémentaire à cet égard.

La dimension vitale de la langue de travail : la langue de l'intégration

La langue de travail implique la langue utilisée non seulement par les francophones et les anglophones nés au Québec mais aussi celle utilisée par les immigrants, dont 85 % sont de langue maternelle autre que française ou anglaise. La langue de l'insertion socio-économique est le tout premier déterminant des choix linguistiques qu'effectuent les immigrants dans leur nouvelle société. Cette question est cruciale pour l'avenir du français au Québec.

Environ la moitié des immigrants déclarent connaître le français ou l'anglais à leur admission au Québec. Les uns connaissent le français du fait des critères de sélection du Québec, tandis que les autres connaissent plutôt l'anglais pour diverses raisons : beaucoup ont été admis en tant que revendicateurs du statut de réfugié ou dans le cadre du programme de réunification familiale ; d'autres sont arrivés au Québec en tant que travailleurs temporaires ; d'autres enco-

re sont arrivés d'abord dans une autre province pour migrer ensuite au Québec, et d'autres, enfin, sont arrivés et vivent illégalement au pays. Pour au moins 40 % des immigrants, la connaissance du français ou de l'anglais s'acquièrent au Québec, principalement à Montréal où se concentrent la grande majorité d'entre eux (89 % des allophones y furent recensés).

Pour un allophone, la détermination d'une langue de travail ne relève pas du hasard. Ce choix est le reflet de rapports de force inégaux existant entre communautés francophone et anglophone et correspond à l'utilité du français et de l'anglais sur le marché du travail. Il reflète également la socialisation des individus, laquelle comprend des prédispositions prémigratoires à l'égard du statut des langues ainsi que des prédispositions plus générales envers les communautés francophone et anglophone elles-mêmes. Ainsi, un sondage SOM réalisé à l'automne 2001 révèle que la majorité des immigrants répondant spontanément en anglais, lors des entrevues, ne reconnaissent pas au français le statut de langue publique commune ni celui de langue normale du travail. Ils contestent également l'obligation de fréquenter les écoles primaires et secondaires françaises pour les immigrants et les enfants d'immigrants, estimant même que la taille de la communauté francophone est voisine de 50 % (quelle légitimité a un groupe minoritaire qui veut imposer ses choix au reste de la population ?). Les réponses sont exactement inversées dans le cas des immigrants répondant spontanément en français.

Qui plus est, l'obligation de fréquenter les écoles françaises primaires et secondaires n'implique nullement une substitution linguistique automatique en faveur du français. Lorsque les parents immigrants travaillent en anglais, l'in-

citation est forte pour qu'ils adoptent cette langue comme langue parlée le plus souvent à la maison (ou langue d'usage au foyer). Ils créent alors un environnement linguistique appuyant l'usage de l'anglais chez leurs enfants : lorsque ceux-ci sont eux-mêmes immigrants de langue maternelle anglaise et sont passés par l'école primaire et secondaire française, la proportion de substitutions en faveur du français reste voisine de 0 %.

Les données sur la langue de travail de 2001

Définition

La question sur la langue la plus souvent utilisée au travail se subdivise en deux volets, le premier portant sur la langue « la plus souvent » utilisée au travail, le second sur les autres langues utilisées « régulièrement » dans l'emploi en question. Ainsi définie, la langue principale « utilisée » au travail recouvre plusieurs dimensions qu'il est difficile de hiérarchiser. Une langue peut prédominer à l'oral, mais une autre peut dominer à l'écrit ou à l'électronique. Les communications peuvent être ou non importantes dans les tâches quotidiennes ; les communications avec les supérieurs peuvent être plus importantes que les conversations des pauses, etc. La rédaction de rapports annuels ou semestriels ou la simple facturation peut se faire dans une langue tandis que les communications avec les clients se font dans une autre. Cependant, chaque individu était appelé à juger de la langue qu'il utilisait le plus souvent sans que soit précisé le type de communication effectuée. Si cette imprécision peut laisser le chercheur sur son appétit, elle a néanmoins le mérite de simplifier les situations et de permettre une première ébauche de la dynamique des langues.

Nous n'avons retenu que les réponses indiquant la (ou les) langue(s) utilisée(s) le plus souvent au travail. Les réponses au second volet de la question concernant d'autres langues utilisées « régulièrement » au travail sont trop ambiguës pour leur donner un sens précis. Dans leur évaluation des résultats du test du recensement de 2001 (le TRN98), les analystes de Statistique Canada reconnaissaient eux-mêmes qu'une langue « régulièrement » utilisée au travail peut être une langue utilisée seulement occasionnellement au contraire de quotidiennement. La langue utilisée le plus souvent offre au moins une idée de la hiérarchisation dans l'utilisation des langues. Si imprécis qu'il soit, le portrait qu'elle permet d'esquisser demeure malgré tout fort éclairant.

Prédominance globale de l'anglais comme langue de travail

Nul ne sera surpris d'apprendre que les anglophones travaillent presque exclusivement en anglais dès lors qu'ils habitent hors du Québec. Il demeure toutefois surprenant de constater que la langue française n'est à peu près pas utilisée par les anglophones dans les provinces et les agglomérations comptant une minorité de francophones importante (**tableau 3**). Les anglophones de l'Ontario, de la partie ontarienne de la région de la capitale canadienne (région d'Ottawa), du reste de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la région de Moncton utilisent à peu près exclusivement l'anglais. Au Québec, la proportion passe à 80 % dans la région de Gatineau (la partie québécoise de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau), puis à 70 % dans la RMR de Montréal. Pour l'ensemble du Québec, les deux tiers des anglophones affirment travailler le plus souvent en anglais, contre seulement 23 % le plus souvent en français (10 % y utilisent les deux langues également).

Tableau 3

LA LANGUE DE TRAVAIL CHEZ LES GROUPES LINGUISTIQUES, RECENSEMENT DE 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail	Québec	Montréal (RMR)	Ottawa-Gatineau (RMR)	Gatineau (région)*	Ottawa (région)*	Ontario	Ontario moins Ottawa (région)	Nouveau-Brunswick	Moncton (région)
Anglophones**									
Anglais	67 %	70 %	97 %	80 %	98 %	99 %	100 %	97 %	97 %
Français	23 %	20 %	2 %	13 %	1 %	0 %	0 %	1 %	1 %
Anglais et français	10 %	10 %	2 %	7 %	1 %	0 %	0 %	1 %	2 %
Francophones**									
Anglais	4 %	6 %	38 %	24 %	58 %	66 %	69 %	24 %	48 %
Français	92 %	88 %	52 %	67 %	30 %	24 %	22 %	66 %	41 %
Anglais et français	4 %	6 %	10 %	8 %	12 %	10 %	9 %	10 %	11 %
Allophones**									
Anglais	36 %	37 %	88 %	51 %	91 %	93 %	93 %	83 %	69 %
Français	43 %	43 %	5 %	37 %	2 %	0 %	0 %	5 %	22 %
Anglais et français	14 %	15 %	3 %	8 %	3 %	0 %	0 %	2 %	4 %
Autre	7 %	5 %	4 %	4 %	4 %	6 %	6 %	10 %	5 %

**Nous distinguons les parties ontarienne (Ottawa) et québécoise (Gatineau) au sein de la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa-Gatineau.*

***Langue maternelle, réponses multiples réparties également entre les réponses mentionnées.*

Chez les francophones du Québec, une proportion sensible affirme utiliser le plus souvent l'anglais au travail. Cette pénétration de l'anglais chez les francophones correspond essentiellement aux situations montréalaise et, surtout, outaouaise. Tandis que 6 % des franco-montréalais utilisent le plus souvent l'anglais au travail (et 6 % les deux langues également), près du quart (24 %) des franco-gatinois en font leur principale langue de travail. La similitude entre la région de Gatineau et l'ensemble du Nouveau-Brunswick est étonnante : 24 % des francophones y utilisent surtout l'anglais, les deux tiers le français, et de 8 % à 10 % les deux langues. Le fait que de nombreux fonctionnaires fédéraux demeurent en Ontario mais travaillent à Gatineau, et inversement, modifie certainement les usages linguistiques.

Quant aux allophones, la place occupée par le français reste assez limitée. À Montréal, seulement une faible majorité relative déclarent travailler surtout en français (42 % contre 36 % en anglais). Cette proportion s'inverse à dans la région de Gatineau (50 % en anglais contre 36 % en français) et s'accentue encore à Moncton (69 % en anglais contre 21 % en français). Partout ailleurs, l'usage de l'anglais est la règle, y compris dans la région d'Ottawa (90 % en anglais contre 2 % en français).

La place détenue par le français semble par ailleurs régresser parmi les cohortes arrivées depuis la période 1976-1985 (tableau 4). Dans leur ensemble, les immigrants arrivés au Québec au cours des dernières cinq années (1996-2001) utilisaient davantage l'anglais comme principale langue de travail que ceux arrivés dans les cinq ans précédents (36 % contre 32 % dans la période 1991-1995). Il s'agit clairement d'une remontée de l'anglais par rapport aux décennies 1981-1990 et 1971-1980 (respectivement 30 % et 31 %). Il

Tableau 4

LA LANGUE LA PLUS SOUVENT UTILISÉE AU TRAVAIL CHEZ LES IMMIGRANTS, PAR PÉRIODE D'IMMIGRATION, QUÉBEC ET RMR DE MONTRÉAL, RECENSEMENT DE 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail	Total immigrants	Période d'immigration					
		Avant 1961	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-1995	1996-2001
Québec – total immigrants							
Anglais surtout*	34 %	46 %	37 %	31 %	30 %	32 %	36 %
Français surtout**	50 %	39 %	47 %	53 %	52 %	49 %	48 %
Anglais et français***	13 %	13 %	12 %	13 %	14 %	14 %	10 %
Autres langues	4 %	3 %	4 %	3 %	4 %	5 %	6 %
Région métropolitaine de Montréal – total immigrants							
Anglais surtout*	35 %	47 %	39 %	33 %	31 %	34 %	38 %
Français surtout**	47 %	36 %	44 %	51 %	50 %	47 %	45 %
Anglais et français***	14 %	14 %	13 %	14 %	16 %	15 %	11 %
Autres langues	4 %	3 %	4 %	3 %	4 %	5 %	6 %

Tableau 4 (suite)

LA LANGUE LA PLUS SOUVENT UTILISÉE AU TRAVAIL CHEZ LES IMMIGRANTS, PAR PÉRIODE D'IMMIGRATION, QUÉBEC ET RMR DE MONTRÉAL, RECENSEMENT DE 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail	Total immigrants	Période d'immigration					
		Avant 1961	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-1995	1996-2001
Québec – immigrants allophones							
Anglais surtout*	34 %	47 %	37 %	29 %	29 %	33 %	39 %
Français surtout**	47 %	35 %	43 %	52 %	51 %	47 %	42 %
Anglais et français***	14 %	14 %	14 %	14 %	15 %	14 %	11 %
Autres langues	6 %	4 %	6 %	5 %	5 %	6 %	8 %
Région métropolitaine de Montréal – immigrants allophones							
Anglais surtout*	35 %	47 %	38 %	29 %	30 %	34 %	41 %
Français surtout**	45 %	34 %	41 %	51 %	50 %	45 %	40 %
Anglais et français***	14 %	15 %	15 %	15 %	16 %	15 %	11 %
Autres langues	6 %	4 %	6 %	5 %	5 %	6 %	8 %

Comprend les réponses « anglais et autre langue » ; ** comprend les réponses « français et autre langue » ; * comprend les réponses « anglais, français et autre langue ».*

faut retourner aux immigrants arrivés au cours de la décennie 1961-1970 pour retrouver une telle utilisation du français.

Cette image donnée par l'ensemble des immigrants du Québec, toutes langues maternelles confondues, reste par ailleurs plus positive que celle concernant les immigrants de la seule région montréalaise ou l'ensemble des immigrants allophones. En effet, chez les immigrants allophones de la région montréalaise (les trois quarts des effectifs allophones et des effectifs immigrants), le recensement de 2001 montre l'existence d'un net effondrement du statut du français comme langue de travail dans les dernières dix années. Par rapport à la décennie 1981-1990, la proportion d'immigrants allophones arrivés entre 1996-2001 utilisant surtout l'anglais au travail était supérieure de 11 %, tandis que la proportion d'immigrants allophones utilisant surtout le français reculait de 10 %. Bref, pour les immigrants, la situation des langues à Montréal, en 2001, reste fort similaire à celle qui prévalait durant la période 1961-1970, avant l'adoption de la Charte de la langue française.

La prédominance de l'anglais dans les groupes d'industries et les grands groupes professionnels

À Montréal, la prédominance de l'anglais ou du français varie selon les groupes d'industries (secteurs d'activité économique, **tableau 5**). Les secteurs reliés aux affaires et les secteurs scientifiques sont plus favorables à l'anglais, tandis que les secteurs d'activité nécessitant peu de spécialisation sont plus favorables au français. Ceci est valable pour tous les groupes linguistiques, à une exception près, les différentes « Administrations publiques », qui assument un leadership en matière d'utilisation du français au travail.

Tableau 5

La langue la plus souvent utilisée au travail selon les groupes d'industries, par groupe linguistique, RMR de Montréal, recensement de 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail*	Toutes industries	41- Commerce de gros	44-45- Commerce de détail	52- Finance et assurances	53- Services immobiliers et services de location	54- Services professionnels, scientifiques et techniques	55- Gestion de sociétés et d'entreprises	72- Hébergement et restauration	81- Autres services, sauf administrations publiques	91- Administrations publiques	Autres groupes d'industries
Anglophones**											
Anglais	70 %	72 %	55 %	69 %	67 %	77 %	89 %	58 %	69 %	47 %	73 %
Français	20 %	18 %	30 %	20 %	20 %	15 %	9 %	26 %	19 %	42 %	18 %
Anglais et français	10 %	10 %	14 %	11 %	12 %	8 %	3 %	16 %	11 %	10 %	9 %
Francophones**											
Anglais	6 %	9 %	4 %	5 %	7 %	10 %	14 %	5 %	3 %	3 %	7 %
Français	88 %	83 %	89 %	90 %	84 %	84 %	77 %	86 %	92 %	93 %	88 %
Anglais et français	6 %	8 %	7 %	4 %	9 %	6 %	9 %	8 %	5 %	4 %	5 %

Tableau 5 (suite)

La langue la plus souvent utilisée au travail selon les groupes d'industries, par groupe linguistique, RMR de Montréal, recensement de 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail*	Toutes industries	41- Commerce de gros	44-45- Commerce de détail	52- Finance et assurances	53- Services immobiliers et services de location	54- Services professionnels, scientifiques et techniques	55- Gestion de sociétés et d'entreprises	72- Hébergement et restauration	81- Autres services, sauf administrations publiques	91- Administrations publiques	Autres groupes d'industries
Allophones**											
Anglais	36 %	47 %	26 %	37 %	37 %	49 %	53 %	29 %	34 %	15 %	38 %
Français	42 %	33 %	48 %	41 %	38 %	34 %	26 %	42 %	40 %	66 %	42 %
Autre	5 %	3 %	3 %	3 %	2 %	3 %	0 %	7 %	7 %	3 %	5 %
Anglais et français	13 %	13 %	18 %	16 %	17 %	11 %	11 %	17 %	14 %	13 %	11 %
Anglais et autre(s)	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Français et autre(s)	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Anglais+ français +autre(s)	2 %	2 %	2 %	2 %	4 %	1 %	4 %	3 %	3 %	2 %	2 %

Ont été retranchées les réponses « autres » chez les anglophones et les francophones.

** *Langue maternelle, réponses multiples réparties également entre réponses mentionnées.*

Tel n'est toutefois pas le cas à Gatineau. Alors que 67 % des francophones affirment y travailler dans leur langue, cette proportion est inférieure à la moitié (47 %) en ce qui concerne les administrations publiques : cela traduit l'usage fort répandu de l'anglais dans la fonction publique canadienne de la RMR d'Ottawa-Gatineau. Les anglophones y travaillent également moins souvent en français (10 %) que dans l'ensemble des secteurs d'activité (13 %), phénomène identique chez les allophones (36 % pour l'ensemble des secteurs d'activité mais seulement 27 % dans les administrations publiques). On pourrait croire qu'il y a là un effet lié aux déplacements et aux lieux de résidence des fonctionnaires d'Ottawa-Gatineau. Or le même portrait vaut pour les francophones du Nouveau-Brunswick et de la région d'Ottawa (30 % pour le total des secteurs, 26 % pour les administrations publiques), alors que les anglophones n'y travaillent à peu de choses près qu'en anglais (97 % pour l'ensemble des secteurs et autant dans les administrations publiques). Tout autant que le français dans les administrations publiques québécoises joue un rôle d'avant-garde en matière d'utilisation du français au travail, l'anglais joue le même rôle vis-à-vis de l'anglais dans la fonction publique fédérale et les diverses administrations des autres provinces. Ceci concorde d'ailleurs avec la faiblesse du français dans les municipalités de statut bilingue du Québec, dont plusieurs n'avaient toujours pas de plans de service en français.

À Montréal encore, français et anglais s'échangent également la prédominance selon les grands groupes professionnels (**tableau 6**). Tant chez les anglophones que chez les francophones, l'anglais prédomine dans les groupes reliés à l'administration, aux affaires, aux professions exigeant une formation universitaire, ainsi qu'aux « Arts, culture, sports et

Tableau 6

LA LANGUE LA PLUS SOUVENT UTILISÉE SELON LES GROUPES DE PROFESSIONS, PAR GROUPE LINGUISTIQUE, RMR DE MONTRÉAL, RECENSEMENT DE 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail*	Toutes professions	A- Gestion	B- Affaires, finance, administration	C- Sciences naturelles	D- Santé	E- Sc. sociales, enseignement, administration publique, religion	F- Arts, culture, sports et loisirs	G- Ventes et services	H- Métiers, transport et machinerie	I- Secteur primaire	J- Transformation, fabrication et services d'utilité publique
Anglophones**											
Anglais	70 %	72 %	72 %	76 %	71 %	80 %	76 %	62 %	59 %	63 %	65 %
Français	20 %	18 %	17 %	17 %	16 %	13 %	15 %	24 %	29 %	26 %	24 %
Anglais et français	10 %	10 %	10 %	7 %	12 %	6 %	8 %	14 %	12 %	11 %	10 %
Francophones**											
Anglais	6 %	9 %	7 %	13 %	5 %	5 %	7 %	5 %	3 %	3 %	3 %
Français	88 %	84 %	86 %	82 %	90 %	92 %	87 %	87 %	92 %	94 %	93 %
Anglais et français	6 %	7 %	6 %	5 %	5 %	3 %	5 %	7 %	5 %	3 %	4 %

Tableau 6 (suite)

LA LANGUE LA PLUS SOUVENT UTILISÉE SELON LES GROUPES DE PROFESSIONS, PAR GROUPE LINGUISTIQUE, RMR DE MONTRÉAL, RECENSEMENT DE 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail*	Toutes professions	A- Gestion	B- Affaires, finance, administration	C- Sciences naturelles	D- Santé	E- Sc. sociales, enseignement, administration publique, religion	F- Arts, culture, sports et loisirs	G- Ventes et services	H- Métiers, transport et machinerie	I- Secteur primaire	J- Transformation, fabrication et services d'utilité publique
Allophones**											
Anglais	36 %	40 %	42 %	48 %	34 %	41 %	42 %	31 %	30 %	28 %	34 %
Français	42 %	37 %	37 %	37 %	46 %	42 %	36 %	44 %	47 %	46 %	45 %
Autre	5 %	3 %	3 %	2 %	3 %	6 %	5 %	5 %	5 %	11 %	9 %
Anglais et français	13 %	15 %	15 %	11 %	13 %	8 %	11 %	15 %	14 %	9 %	8 %
Anglais et autre(s)	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %	2 %
Français et autre(s)	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	2 %	2 %
Anglais+français+ autre(s)	2 %	3 %	2 %	1 %	2 %	1 %	2 %	3 %	2 %	4 %	1 %

Ont été retranchées les réponses « autres » chez les anglophones et les francophones.

** Langue maternelle, réponses multiples réparties également entre réponses mentionnées.*

loisirs ». Le français est la langue la plus souvent utilisée au travail dans les professions ouvrières et peu spécialisées.

La situation est légèrement différente chez les allophones. L'anglais prédomine dans les mêmes groupes professionnels que précédemment, exception faite des « sciences sociales, enseignement, administration publique, religion », où l'anglais et le français sont à égalité, et les professions du domaine de la santé, où le français prédomine.

Les groupes linguistiques sont donc différemment concentrés, en 2001, dans les différents secteurs d'activités et groupes professionnels. On pourrait affirmer qu'il existe, en quelque sorte, une division linguistique du travail à Montréal qui accorde la prédominance à l'anglais dans les professions plus spécialisées ou reliées aux affaires et les secteurs d'activité les plus rémunérateurs, et une prédominance au français dans les professions moins spécialisées et moins rémunératrices.

Québec : langue de travail et comportements linguistiques au foyer

Chez les francophones et les anglophones

Plus l'anglais est la principale langue de travail des francophones, plus ceux-ci ont tendance à parler l'anglais le plus souvent à la maison. En effet, une proportion importante d'entre eux s'anglicisent lorsque leur principale langue de travail est l'anglais (**tableau 7**). Dans l'ensemble du Québec, 12,4 % des francophones s'anglicisent dans ces situations, proportion qui atteinte presque les 15 % dans la RMR de Montréal et, plus modestement, 9 % dans la région de Gatineau. Globalement, 2,1 % des francophones montréalais s'anglicisent, mais cette proportion atteint les 3,5 % chez les

Tableau 7

SUBSTITUTIONS DE LANGUE D'USAGE AU FOYER* SELON LA LANGUE PRINCIPALE UTILISÉE AU TRAVAIL, QUÉBEC, RÉGION DE MONTRÉAL ET RÉGION DE GATINEAU, RECENSEMENT DE 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail	Total travailleurs francophones** (1)	Anglais, langue d'usage à la maison (2)	Anglicisation des franco-phones (2) / (1)	Total travailleurs anglophones** (1)	Français, langue d'usage à la maison (2)	Francisation des anglo-phones (2) / (1)
Total Québec						
Anglais	135 430	16 730	12,4 %	205 190	7 380	3,6 %
Anglais et français	111 535	4 165	3,7 %	23 650	3 445	14,6 %
Français	2 954 150	17 900	0,6 %	63 810	22 945	36,0 %
Total	3 201 115	38 795	1,2 %	292 650	33 770	11,5 %
Région de Montréal						
Anglais	78 990	11 700	14,8 %	156 430	4 105	2,6 %
Anglais et français	68 375	2 980	4,4 %	18 640	2 025	10,9 %
Français	1 154 545	12 665	1,1 %	40 735	10 875	26,7 %
Total	1 301 910	27 345	2,1 %	215 805	17 005	7,9 %
Région de Gatineau						
Anglais	28 915	2 595	9,0 %	16 055	1 375	8,6 %
Anglais et français	9 335	415	4,4 %	1 045	325	31,1 %
Français	80 685	1 180	1,5 %	2 290	1 145	50,0 %
Total	118 935	4 190	3,5 %	19 390	2 845	14,7 %

** Adoption d'une langue d'usage au foyer différente de la langue maternelle (réponses uniques seulement).*

*** Langue maternelle (réponses uniques seulement).*

franco-gatinois, du fait qu'une proportion supérieure d'entre eux, par rapport aux francophones montréalais, travaillent principalement en anglais (24 % contre 6 %).

La francisation des anglophones en matière de langue d'usage à la maison augmente au fur et à mesure que leur langue de travail est le français. Pour l'ensemble du Québec, de 3,6 % chez ceux qui utilisent surtout l'anglais au travail, leur francisation augmente à 14,6 % lorsqu'au travail le français et l'anglais sont à égalité, et passe ensuite à 36,0 % lorsque la langue la plus souvent utilisée au travail est le français. Cette différence dans le pouvoir d'attraction du français s'exprime le plus fortement à l'extérieur de la RMR de Montréal : dans la région de Gatineau, la moitié des anglophones parlent le plus souvent le français à la maison lorsqu'ils utilisent le plus souvent le français au travail. La proportion passe à 53 % dans le reste du Québec (total Québec moins RMR de Montréal et région de Gatineau). Dans la RMR de Montréal, la proportion correspondante est nettement plus faible, n'atteignant que 26,7 %. On doit cependant noter que la proportion d'anglophones travaillant le plus souvent en français est faible : 22 % pour l'ensemble du Québec, 19 % à Montréal et seulement 12 % à Gatineau.

Le bilan des substitutions entre l'anglais et le français

Considérons maintenant les échanges nets entre le français et l'anglais, c'est-à-dire le nombre de francisés moins le nombre d'anglicisés (**tableau 8**). Dans l'ensemble du Québec, on compte 5 000 anglicisés de plus que de francisés. Ce nombre passe à 10 340 dans la région montréalaise et à 1 345 dans la région de Gatineau. Les effectifs francophones travaillant exclusivement ou principalement en anglais à Montréal enregistrent donc des pertes de 9,6 % de leurs

effectifs, proportion qui n'atteint cependant que les 4,2 % à Gatineau. À Montréal, l'ascendant de l'anglais s'exprime non seulement lorsque l'anglais est la principale langue de travail mais même lorsque le français est la principale langue de travail. On trouve effectivement davantage de francophones anglicisés (12 665) que d'anglophones francisés (10 875). Cela ressort également chez ceux qui travaillent autant en anglais qu'en français. La situation est similaire à Gatineau, à la différence que davantage de francophones y travaillent principalement ou exclusivement en anglais. Bref, l'impact de la langue de travail sur l'usage des langues à la maison apparaît considérable mais semble également s'accompagner d'autres facteurs, tel que la langue du commerce, des services (notamment publics), du voisinage, et de l'exogamie.

Tableau 8

ANGLICISATION NETTE DES TRAVAILLEURS FRANCOPHONES SELON LA LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL, RÉGION DE MONTRÉAL ET RÉGION DE GATINEAU, RECENSEMENT DE 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail	Total travailleurs francophones (1)	Francophones anglicisés moins anglophones francisés (2)	Anglicisation nette des francophones (2) / (1)
Région de Montréal			
Anglais	78 990	7 595	9,6 %
Anglais et français	68 375	955	1,4 %
Français	1 154 545	1 790	0,2 %
Total	1 301 910	10 340	0,8 %
Région de Gatineau			
Anglais	28 915	1 220	4,2 %
Anglais et français	9 335	90	1,0 %
Français	80 685	35	0,0 %
Total	118 935	1 345	1,1 %

Chez les allophones

Tous les allophones n'abandonnent pas leur langue pour l'anglais ou le français comme langue d'usage au foyer, bien au contraire. À Montréal, 53 % des travailleurs allophones (âgés de 15 à 64 ans) conservent leur langue maternelle comme langue d'usage à la maison (57 % chez les non-travailleurs). Le phénomène change toutefois avec l'éloignement de l'expérience migratoire : parmi les allophones nés au Canada, seulement 10 % conservaient leur langue maternelle comme langue d'usage à la maison à l'âge de 65 ans. Pour la deuxième génération, les substitutions linguistiques sont donc la règle : les tierces langues ne disposent pas du support institutionnel et économique nécessaire à leur maintien d'une génération à l'autre.

Francisation et anglicisation des allophones varient fortement selon la principale langue utilisée au travail (**tableau 9**). Chez ceux qui emploient surtout ou exclusivement l'anglais au travail, l'anglicisation est massive, soit 88,4 % des substitutions. Lorsque les deux langues sont utilisées à égalité au travail, l'anglicisation relative l'emporte encore avec 63,1 % des substitutions. La proportion est identique lorsque la langue de travail n'est ni le français ni l'anglais. La francisation ne prend le dessus que chez ceux qui utilisent le français le plus souvent au travail, avec 69,1 % des substitutions, de même que chez les allophones (âgés entre 15 et 64 ans) qui ne font pas partie de la population active (54,6 %). Globalement, l'anglais prédomine donc chez les travailleurs, avec 59,3 % des substitutions de langue, comparativement à 45,4 % chez les non-travailleurs. Ces données témoignent de la position de force de l'anglais sur le marché du travail.

Tableau 9

ANGLICISATION ET FRANCISATION DES ALLOPHONES ÂGÉS DE 15 À 64 ANS*, SELON LA LANGUE PRINCIPALE DE TRAVAIL, TRAVAILLEURS ET NON-TRAVAILLEURS, RÉGION DE MONTRÉAL, RECENSEMENT DE 2001

Langue la plus souvent utilisée au travail	Total travailleurs allophones (1)	Anglais, langue d'usage au foyer (2)	Français, langue d'usage au foyer (3)	Anglicisation (2) / (1)	Francisation (3) / (1)	Anglicisation relative (2) / (2)+(3)	Francisation relative (3) / (2)+(3)
Anglais	111 975	52 900	6 915	44,8 %	5,9 %	88,4 %	11,6 %
Anglais et français	39 090	11 090	6 480	28,4 %	16,6 %	63,1 %	36,9 %
Français	129 080	19 755	44 080	15,3 %	34,1 %	30,9 %	69,1 %
Autre	16 130	1 070	625	6,6 %	3,9 %	63,1 %	36,9 %
Total travailleurs	**302 260**	**84 810**	**58 095**	**28,1 %**	**19,2 %**	**59,3 %**	**40,7 %**
Non- travailleurs	102 995	13 620	16 370	13,2 %	15,9 %	45,4 %	54,6 %

**Allophone : de langue maternelle autre qu'anglaise ou française (réponses simples seulement)*

L'évaluation des substitutions linguistiques

Outre la prédominance de l'anglais, que signifie l'ensemble de ces données ? L'évaluation des substitutions linguistiques peut se faire à la lumière de leur incidence sur la composition linguistique de la population. Considérant qu'il y a au Québec neuf francophones pour un anglophone, une proportion de francisation inférieure à ce rapport a nécessairement, toutes choses étant égales par ailleurs, un effet négatif sur la proportion de francophones. Au tableau 9 (deux dernières colonnes), le bilan des substitutions linguistiques ne se fait nulle part à hauteur de 90 % vers le français. Si, malgré elles, le poids des francophones s'est à peu près maintenu au cours des dernières décennies, c'est en raison de facteurs d'une toute autre nature – notamment les migrations interprovinciales –, et non parce que les échanges entre français et anglais et l'intégration des allophones se soient soldés suffisamment en faveur du français.

Prédominance de l'anglais et division linguistique du travail à Montréal

Le recensement de 2001 confirme le fait que l'anglais demeure la langue de mobilité sociale ascendante : la très grande majorité des anglophones montréalais (70 %) et québécois (67 %) travaillent d'abord dans leur langue – le cinquième seulement principalement ou exclusivement en français à Montréal. On les retrouve concentrés dans les professions supérieures et les secteurs d'activité économique les plus rentables. L'utilisation de l'anglais est prépondérante dans les secteurs d'industries et les groupes professionnels supérieurs. Par ailleurs, la langue de travail a un impact direct sur les substitutions linguistiques.

Le sort de la minorité anglophone n'a absolument rien à voir avec celui des francophones hors Québec, qu'il s'agisse des francophones du Nouveau-Brunswick (où moins des deux tiers d'entre eux travaillent en français), en particulier son centre urbain le plus important, la région de Moncton (à peine 41 %), de l'ensemble de l'Ontario (24 %) ou même de ceux qui habitent dans la capitale fédérale (où tout juste trois francophones sur dix travaillent principalement ou exclusivement dans leur langue).

Ces résultats apparaissent contradictoires avec la thèse de la progression économique globale des francophones. Depuis la Révolution tranquille, les francophones se sont instruits, ont accru leur pouvoir d'achat et sont devenus des clients plus exigeants sur le plan linguistique. Ils ont appris l'anglais, ils se sont servis de l'État pour construire le fameux « Québec Inc. » et ont comblé une partie de leur retard sur l'Ontario. Ce rattrapage se serait manifesté de manière tangible au chapitre des revenus : les francophones bilingues, qui disposaient de revenus inférieurs de 8 % à ceux des anglophones bilingues en 1970, avaient toutefois des revenus supérieurs de 4 % en 1990. La situation serait dorénavant largement « corrigée ».[2]

En réalité, bien que les rôles aient évolué et que les groupes linguistiques aient eux-mêmes changé (notamment dans leur composition), à la fois l'ancienne division linguistique du travail et le rôle prépondérant de l'anglais ont dans une certaine mesure persisté. La mise en relation des revenus avec le bilinguisme des différents groupes masque en effet

2 Ministère de la Culture et des Communications (1996), *Le français langue commune : enjeu de la société québécoise. Bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995. Rapport*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, p. 71.

quelques réalités démolinguistiques toutes simples : les groupes minoritaires, qu'ils soient du Québec ou d'ailleurs, sont toujours plus bilingues que les groupes majoritaires. Chez les francophones, l'élite apprend l'anglais, s'en sert régulièrement et forme la majorité des personnes bilingues. Chez les anglophones et les allophones, des tranches de population beaucoup plus larges et diversifiées apprennent le français, recouvrant beaucoup plus l'ensemble des classes sociales. La comparaison des revenus entre groupes linguistiques en tenant compte du bilinguisme compare donc des groupes de statut socio-économique très différents. Au fil des ans, la progression du bilinguisme chez les anglophones devait nécessairement avoir pour impact de diminuer les écarts entre francophones et anglophones bilingues. À ces facteurs s'ajoutent les migrations interprovinciales, qui ont amené davantage de francophones dans les postes supérieurs, ainsi que les migrations internationales, qui ont également contribué à la transformation de la communauté anglophone. Enfin, la volonté manifeste de démontrer un spectaculaire renversement de situation – la conquête de l'économie québécoise par les francophones – en insistant sur le lien entre progression du revenu et progression du bilinguisme – variables à définition floue – se heurte à la persistance des différenciations entre francophones et anglophones tant en ce qui a trait aux professions, aux secteurs d'industries qu'à la scolarité. Elle participe, en tout état de cause, de finalités politiques inavouées.

En matière de mobilité sociale ascendante, les résultats de l'analyse pour les allophones ne diffèrent pas de ceux des francophones : l'anglais est la langue dominante au Québec. Comme chez les francophones, ce sont d'abord les professions inférieures et les secteurs d'activité secondaires qui montrent une francisation supérieure à la moyenne.

Pour les professions et les secteurs d'activité économique supérieurs, l'anglais reste en position de force. Plus encore, le marché du travail se révèle même plus anglicisant que le reste de la société, ce dont témoignent les parts des substitutions linguistiques qu'obtient le français chez les travailleurs et les non-travailleurs. Ces données sont peu rassurantes : la montée du français chez les allophones a été largement le fait des cohortes d'immigrants arrivées dans les 30 dernières années en provenance de pays où le français avait quelques racines (tels les Maghrébins, les Haïtiens, les Indochinois, les Libanais et les Roumains, en plus des Latinos-américains) et non de la francisation du marché du travail.

Certains affirmeront que l'arrivée plus récente au Canada des cohortes d'immigrants allophones de pays tournés vers le français par rapport aux immigrants arrivés auparavant et à leurs descendants (allophones nés au Canada), explique les difficultés de leur intégration économique. L'étude de Jean Renaud[3] a montré que l'expérience migratoire supposait environ 10 années d'intégration économique avant de voir les immigrants rattraper le niveau de revenu de la population native. Les données sur les immigrants arrivés entre 1980 et 1997 (**tableau 10**) montrent qu'à ancienneté égale, l'écart entre les performances économiques des immigrants bilingues anglais-français ou unilingues anglais (en plus de leur propre langue maternelle) d'une part, et des immigrants unilingues français et allophones ne connaissant ni l'anglais ni le français d'autre part, se maintiennent de manière structurelle : par rapport aux immigrants ne connaissant que l'anglais ou connaissant

3 2002, *Ils sont maintenant d'ici ! : les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*, Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, Direction de la planification stratégique, Ste-Foy, Publications du Québec, 197 p.)

Tableau 10

Comparaison de la performance économique des immigrants admis au Québec de 1980 à 1997, selon leur connaissance des langues à l'arrivée, Québec

Indicateurs économiques	Immigrants arrivés entre 1980 et 1997			
	Ne connaissant que l'anglais (unilingues anglais)	Connaissant l'anglais et le français (bilingues anglais-français)	Ne connaissant que le français (unilingues français)	Allophones ne connaissant ni l'anglais ni le français
Revenus des cohortes arrivées entre 1997-1995 et celles arrivées de 1980 à 1984	+91 %	+62 %	+38 %	+82 %
Taux de chômage, total des admissions entre 1980 et 1997	11,5 %	12,1 %	14,6 %	13,0 %
Taux de prestataires de la sécurité du revenu, total des admissions entre 1980 et 1997	14,9 %	11,1 %	20,1 %	17,9 %

Sources :Citoyenneté et Immigration Canada et Statistique Canada (1998), La banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), Tableaux sommaires standards, années fiscales 1981 à 1998.

l'anglais et le français, les immigrants unilingues ne connaissant que le français ont de plus faibles salaires, de plus forts taux de chômage et de plus forts taux de prestation de la sécurité du revenu, un profil plus semblable aux immigrants ne connaissant ni l'anglais ni le français.

La composition de ces groupes ne diffère pas fondamentalement, tant en ce qui concerne leur catégorie d'admission (on compte plus de sélectionnés chez les unilingues français que chez les unilingues anglais, où l'on retrouve une proportion importante de revendicateurs du statut de réfugié) que leur provenance (autant d'Européens dans les deux catégories). Ce sont, en définitive, les réseaux d'insertion socio-économique qui sont mis en cause, comme pour les populations natives.

Perspectives : quelques facteurs structurels à l'œuvre

Après 40 ans de développement et de « reconquête » de l'économie québécoise par les francophones, la prédominance de l'anglais subsiste toujours en 2001. Si l'on peut constater une progression majeure des francophones au sein de la division linguistique du travail durant cette période, celle-ci résulte probablement davantage de facteurs structurels (la progression du degré de propriété locale des économies provinciales ; le développement de programmes sociaux et de formation pour une main-d'œuvre qualifiée ; la mise en place d'un interventionnisme étatique comme levier puis comme soutien au développement) que de politiques publiques visant à renforcer l'usage du français au travail.

Ces transformations, réussies pour la plupart sans interventionnisme appuyé en ce qui concerne la langue de tra-

vail, ont réjoui les acteurs politiques. Or une série de tendances lourdes ont commencé à faire sentir leurs effets. Les traités de libre-échange, la prise de possession croissante de l'économie provinciale par des intérêts étrangers, l'intensification des échanges nord-sud sont autant de facteurs de nature à renforcer la position de l'anglais dans la concurrence que se livrent les deux langues principales au Québec. La perspective de déclin démographique, qui se manifeste déjà dans les écoles et dans la demande de main-d'œuvre peu qualifiée (en particulier la demande en jeunes adultes pour emplois peu rémunérés), dans un contexte régional-continental de croissance démographique, dans un contexte québécois de développement économique par les grandes entreprises étrangères, là où se concentre la force de l'anglais, accentuera sans doute les pressions en faveur d'un relèvement des volumes d'immigration et d'un abaissement des garde-fous politiques, tant en ce qui concerne les migrations interprovinciales que le libre usage des langues au travail et le libre choix de la langue d'éducation. Encore sous l'enchantement des succès récents, les acteurs politiques québécois sauront-ils forger une volonté politique réfléchie, dynamique et capable de préserver la place du français au cours des prochaines décennies ?

Annexe

Définitions complémentaires des termes du recensement

Langue la plus souvent utilisée au travail, premier volet : « Dans le cas des personnes dont le travail demande beaucoup d'interaction avec des clients ou des collègues, déclarez la langue utilisée le plus souvent. Dans le cas des personnes dont le travail demande beaucoup de rédaction, déclarez la langue dans laquelle elles rédigent le plus souvent. Dans le cas des personnes sourdes ou malentendantes, ou qui ont

de la difficulté à parler et à se faire comprendre, déclarez un langage gestuel s'il est utilisé le plus souvent au travail. Ne déclarez que les langues utilisées dans le cadre d'un emploi ou d'un projet important. Déclarez deux langues uniquement si elles sont utilisées également. Ne déclarez pas une langue utilisée seulement lors des pauses-café, des repas ou d'autres types de pauses. »

Langue maternelle : Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement. Répartition égale des réponses multiples selon les réponses mentionnées.

Industries : réfère au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 1997 (21A).

Professions : réfère à la Classification nationale des professions pour statistiques de 2001 (11A).

Substitution linguistique (ou « transfert linguistique ») : réfère à l'adoption d'une langue d'usage au foyer différente de la langue maternelle. ❑

Nicole de Sève*

LES ENJEUX LINGUISTIQUES EN ÉDUCATION

La langue française, son développement, son rayonnement, son apprentissage, sa survie, bref, sa vitalité, demeure un enjeu fondamental au Québec. Et cette « langue de chez nous » s'apprend dans la famille, mais aussi et souvent, principalement à l'école. En effet, en vertu de la législation linguistique, l'école joue un rôle clé dans la francisation des jeunes. L'obligation, pour la vaste majorité des jeunes Québécoises et Québécois, de fréquenter l'école française s'applique au primaire et au secondaire. À ce titre, l'école, plus que jamais lieu de choc des cultures et de métissage inévitable, notamment dans les villes à plus forte concentration interculturelle, l'école donc, lieu d'insertion sociale, joue un rôle majeur dans l'intégration sociale à la majorité francophone du Québec.

L'enseignement de l'anglais au primaire et au secondaire

Actuellement, au Québec, l'école publique française est celle fréquentée par la majorité des jeunes. Toutefois, la part du secteur anglais dans l'ensemble des effectifs scolaires qui fréquentent le réseau public de l'éducation s'accroît, chaque année, depuis 1994 au primaire et depuis 1995 au secondaire, même si elle est inégale d'une année à

* Conseillère, Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

l'autre. Selon les sources du ministère de l'Éducation du Québec, compilées par Jean Dorion en 2002 :

- en **1993-1994**, il y avait 554 425 élèves aux secteurs français et anglais **au primaire** dont 500 069 (90,20 %) étaient scolarisés en français ;
- il y avait 571 623 élèves inscrits aux secteurs français et anglais **au primaire**, en **2001-2002**, dont 508 471 (88,95 %) étaient scolarisés en français (une diminution de 1,25 % depuis 1993-1994) ;
- il y avait 498 306 élèves inscrits **au secondaire** dans les deux secteurs, en **1993-1994**, dont 451 190 (90,54 %) scolarisés en français ;
- en **2001-2002**, il y avait 445 411 élèves inscrits **au secondaire** dans les deux secteurs dont 397 686 (89,29 %) scolarisés en français (une diminution de 1,25 % depuis 1993-1994).

Comme le signale le nouveau président de la Société Saint-Jean-Baptiste, même lent, ce rythme risque de nous conduire en 25 ans au niveau de la situation qui existait au moment de l'adoption de la loi 101.

Bien des raisons peuvent être évoquées pour expliquer une telle situation. Je vais me contenter de les rappeler rapidement, car ce qui serait plus intéressant aujourd'hui, c'est de nous attarder aux nouveaux défis qui pointent à l'horizon. Donc, parmi les raisons qui peuvent, en partie, expliquer cette lente régression, soulignons :

- les exceptions[1] liées à la fréquentation antérieure d'une école anglaise ;

- l'autorisation de fréquenter l'école anglaise aux personnes qui effectuent un séjour temporaire au Québec (la clause Canada) ;
- l'exemption pour difficulté grave d'apprentissage[2] ;
- le passage par l'école privée de langue anglaise non subventionnée comme tremplin à l'école anglaise publique, et ce, en vertu de la clause Canada.

Cette dernière situation n'est pas à sous-estimer car, selon le professeur Jean-Pierre Proulx, depuis 1995, 876 enfants ont profité de cet artifice pour passer à l'école anglaise. À la suite de l'adoption du projet de loi 140, cela ne sera plus possible d'utiliser le passage par un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subvention pour être admis à l'école publique anglaise.

Mais les parents francophones ou allophones qui souhaitent envoyer leurs enfants à l'école anglaise ne vont pas désarmer pour autant. Soutenus par l'avocat Brent Tyler, ils ont porté leur cause en appel devant la Cour suprême qui a accepté de se pencher à nouveau sur la constitutionnalité de la loi 101.

Les nouveaux défis

À première vue, nous serions tentés de déclarer que les tendances exprimées ces dernières années par le gouvernement péquiste vont se poursuivre :

---

1 Les parents peuvent en appeler au Comité de révision sur la langue lorsque leur demande d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise est refusée.

2 À noter que, lors de l'adoption du projet de loi 104, un amendement permet maintenant d'élargir l'éducation en anglais pour les frères et les sœurs des enfants qui sont admis à l'école anglaise à cause de difficultés d'apprentissage.

- amélioration de l'apprentissage du français comme langue d'enseignement, et ce, par l'augmentation générale du temps d'enseignement ;
- introduction de l'enseignement obligatoire de l'anglais dès la troisième année du primaire ;
- accélération de l'implantation des programmes d'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, dès la troisième année du primaire[3] ;
- obligation de la réussite du cours d'anglais de secondaire V aux fins d'obtention du diplôme d'études secondaires ;
- l'enseignement d'une troisième langue, sur une base optionnelle, et ce, à partir de la troisième année du secondaire.

J'aimerais m'attarder brièvement sur les programmes d'enseignement intensif de l'anglais. Afin d'avoir un portrait du développement de ces programmes, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a mené un sondage auprès de ses syndicats affiliés, en janvier 2002. Le questionnaire visait à connaître la nature de ces projets, les clientèles qui y ont accès et l'impact au niveau de l'organisation de l'enseignement. Sur les 43 syndicats que compte la Fédération, 27 ont retourné le questionnaire. Les données recueillies nous fournissent des éléments qui peuvent alimenter notre réflexion.

Sur les 27 syndicats qui ont acheminé leur réponse au questionnaire, seulement deux ont indiqué qu'il n'y avait

3 Depuis 2001, circule dans les commissions scolaires du Québec un *Guide d'implantation des programmes d'anglais intensif, langue seconde, dans les écoles primaires du Québec*. Son objectif est clair : répondre à un besoin exprimé par les enseignants d'anglais, langue seconde, à la recherche d'un outil pratique pour l'implantation d'un tel modèle, une demande qui se fait sentir de plus en plus dans les écoles primaires.

aucun projet en cours dans leurs commissions scolaires. Pour les 25 autres syndicats, on peut tracer le portrait suivant : il y avait 165 écoles primaires ayant de tels projets ; le temps réservé occupait entre 10 et 100 % de l'horaire, la moyenne étant plus près de 50 %.

Parmi les différentes formules d'enseignement intensif de l'anglais, c'est l'enseignement concentré sur une demi-année qui dominait largement. Finalement, le rendement académique constituait le critère de sélection dans la majorité des cas répertoriés.

Au lendemain de l'élection du gouvernement libéral, il faut porter une attention particulière à ses engagements :

- assurer la poursuite des efforts visant l'amélioration de l'apprentissage du français en insistant particulièrement sur l'écrit ;
- augmenter le temps consacré à l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, au primaire, prévoir commencer les apprentissages dès la première année[4] et adopter des modes d'organisation plus efficaces, notamment l'enseignement intensif[5].

L'ensemble de ces mesures en matière d'enseignement de l'anglais, langue seconde, révèle une témérité gouvernementale en matière de politique linguistique qu'on ne doit

---

4 Il est intéressant de noter qu'en octobre 2000 Jean Charest avait contesté la thèse du linguiste, Claude Hagège, à l'effet que l'enseignement de la langue anglaise dès la première année du primaire serait une catastrophe au Québec.

5 Selon Henri Laberge : « Il semble y avoir une certaine unanimité chez les chercheurs en pédagogie générale, en didactique des langues et en linguistique pour reconnaître les avantages d'un enseignement intensif pour acquérir la maîtrise fonctionnelle. Ce qui les distingue, toutefois, c'est qu'ils ne s'entendent pas sur le moment idéal pour introduire un tel enseignement. »

pas passer sous silence. Le gouvernement a-t-il mesuré les impacts que risquent d'avoir ces mesures sur la survie du français au Québec ? Il y a là des conséquences qu'il faut prendre le temps d'évaluer et qui doivent être prises en compte de façon plus globale dans l'élaboration d'une politique linguistique.

L'enseignement obligatoire de l'anglais, langue seconde, ne pose pas les mêmes enjeux en 2002 qu'en 1977, lors de l'adoption de la loi 101 et de la Charte de la langue française. Souhaiter le meilleur pour nos enfants en leur permettant d'acquérir une bonne connaissance de l'anglais, langue seconde, est tout à fait légitime bien que cela ne s'accorde pas toujours avec la sauvegarde d'une langue nationale. La recherche d'une convivialité avec les anglophones du Québec et la capacité d'intervenir dans un espace continental et international anglicisé ne se conjugue pas toujours au même temps que les intérêts linguistiques de la majorité francophone. Car qu'est-ce qui est recherché ? Que tous les enfants du Québec soient bilingues au sortir de l'école secondaire ? Que l'anglais soit considéré comme une discipline de base au même titre que les autres disciplines ? Souhaitons-nous donner aux jeunes une formation de base qui leur permet d'atteindre l'autonomie ou sommes-nous à penser l'éducation en général et l'éducation des langues en particulier comme un passeport pour le marché du travail ?

L'enseignement collégial

Au moment des États généraux, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) n'avait pas soutenu l'idée d'élargir l'obligation de fréquenter des établissements francophones au réseau collégial. Toutefois, nous sommes satisfaits de

constater que, lors de la modification de la Charte de la langue française en 2002, on a ajouté un nouveau chapitre portant sur « les politiques des établissements d'enseignement collégial et universitaire relativement à l'emploi et à la qualité de la langue française ». Cela corrige une lacune importante dans la loi.

Cela étant dit, on peut remarquer que, sans tambour ni trompette, l'introduction de test d'anglais obligatoire à la sortie des collèges a fait son chemin. Ainsi, un plan d'action du MEQ intitulé *Lire, écrire, communiquer... réussir*, publié en décembre 2001, prévoit qu'en 2006 les étudiantes et les étudiants seraient soumis à une épreuve de vérification de leur connaissance de la langue anglaise afin d'être dirigés, si besoin est, vers des cours complémentaires leur permettant d'atteindre les niveaux requis pour passer le test. Les premières cohortes diplômées ayant réussi autant le test de français que celui d'anglais verraient le jour en 2008. Actuellement, persiste toujours le flou artistique autour de la notion de « niveau requis ». De plus, cette obligation de réussite en anglais doit s'accompagner d'une nouvelle répartition des heures d'enseignement, donc de plus d'heures de cours d'anglais. Quelles disciplines en feront les frais ?

L'enseignement supérieur à l'heure de la mondialisation

Et qu'en est-il au niveau universitaire ? Notre réflexion sur l'enseignement universitaire s'inscrit dans la perspective du contexte de la continentalisation des échanges à l'intérieur des Amériques. Les questions linguistiques n'ont pas été abordées lors des discussions entourant la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), mais les commissions multilatérales créées dans le sillage de la

signature de cet accord ont tout de même reconnu les trois langues officielles que sont l'anglais, l'espagnol et le français.

Avant d'aborder certains enjeux spécifiques, j'aimerais rappeler qu'il y a environ 1000 langues parlées dans les Amériques, dont neuf ont un statut officiel. Si on divise la population du continent selon les quatre groupes linguistiques, les proportions obtenues sont les suivantes :

- près de 40 % de la population parle l'espagnol ;
- 38 % parle l'anglais ;
- 20 %, le portugais ;
- à peine 2 %, le français[6].

Si l'espagnol est en croissance constante dans les relations internationales continentales et au sein des organismes, l'anglais maintient toutefois sa position hégémonique comme langue de communication alors que le français stagne, voire régresse.

Fait intéressant, au Brésil, l'espagnol a supplanté l'anglais comme langue seconde. À l'intérieur du Mercosur, une nouvelle dynamique s'installe visant à faire barrage au monopole de l'enseignement de l'anglais. Il s'agit d'un nouveau programme d'enseignement du portugais comme langue seconde dans les pays hispanophones et de l'espagnol au Brésil. Il s'agit là de choix politiques visant à protéger les langues nationales et à faire barrage à l'anglicisation des pays du Sud. Ce phénomène n'est pas exclusif à ces pays. Ainsi, on observe actuellement une vague d'appren-

6 Conseil de la langue française. *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*, Avis remis à la ministre responsable des organismes de la Charte de la langue française, février 2001, p. 7.

tissage de langues étrangères, partout dans les Amériques, que ce soit par le biais des cours de langues, des stages d'immersion ou des programmes d'enseignement bilingue. Au Québec, le nombre de personnes qui « s'estiment aptes à soutenir une conversation en espagnol a fait un bond de plus de 31 %, passant de moins de 146 000 à près de 191 000 en 5 ans »[7].

Cela est conforme avec la situation du bilinguisme au Québec où 39,3 % des Québécoises et Québécois se disent bilingues, ce qui s'avère bien au-dessus de la moyenne canadienne (29,7 %) et également supérieur à la moyenne européenne. De plus, 8,9 % des Québécoises et Québécois s'identifient comme trilingues, ce qui est très largement supérieur au taux canadien qui est de 5,6 %. Cette connaissance de plusieurs langues est bien entendu liée à l'immigration, mais elle découle aussi des liens de plus en plus développés à l'intérieur des Amériques.

Cette conjoncture amène à une réflexion particulière sur l'apprentissage des langues dans un esprit de complémentarité. La défense du français est essentielle dans le foyer francophone qu'est le Québec en raison du déclin du français au Canada, en raison de la mondialisation et, aussi, en raison du mouvement international en faveur de la diversité culturelle.

Un des enjeux majeurs de la mondialisation des échanges commerciaux et de la libéralisation des marchés est la transformation des services publics d'éducation en un vaste marché de l'éducation avec son cortège de privatisations et de déréglementations, mais aussi les pressions pour une uniformisation des enseignements.

---

7 *Idem*, p. 17.

Les expériences vécues dans certains pays nous permettent de dégager quelques effets pervers appréhendés, particulièrement au chapitre de l'éducation universitaire : accroissement de la dépendance envers l'extérieur pour les ressources d'éducation (manuels, support technologique), acculturation provoquée par l'usage d'une langue étrangère dans l'enseignement, tendance à l'homogénéisation de la formation dispensée, particulièrement dans les Amériques, érosion de la souveraineté nationale au chapitre de l'éducation et accélération de la concurrence entre les systèmes d'éducation nationaux.

Actuellement, la majorité des pays ont des réglementations gouvernementales qui constituent autant d'obstacles à la libéralisation des services d'éducation et, conséquemment, à leur privatisation. Ces règles touchent, notamment, la limitation de la mobilité des étudiants, le refus d'accorder une reconnaissance à l'institution étrangère (incluant la permission de décerner des diplômes), les mesures freinant l'investissement étranger, les conditions de nationalité, la limitation du recrutement d'enseignants étrangers, la présence de monopoles publics pour les subventions aux établissements nationaux.

À la CSQ, nous avons identifié certains effets pervers de la commercialisation des services d'éducation. Les ingérences des entreprises dans l'éducation publique ne cessent d'ailleurs de se multiplier sur le plan du financement, de la publicité, du matériel didactique ou du contenu des programmes, d'autant plus que ces ingérences sont facilitées par le recours aux nouvelles technologies de communication. Il ne faut pas sous-estimer la pression constante faite sur les chercheurs et les chercheuses universitaires pour publier dans des revues scientifiques de langue anglaise,

sous le prétexte que c'est là le chemin de la reconnaissance et surtout que « maintenant c'est dommage, mais c'est comme cela, l'anglais est la langue des communications scientifiques ». Il ne faut pas sous-estimer non plus l'utilisation de plus en plus répandue d'articles ou de livres en anglais dans les bibliographies proposées aux études postsecondaires.

Aujourd'hui, ce qui nous est demandé, c'est d'aller un peu plus loin et d'introduire dans les établissements d'enseignement supérieur des programmes de formation multilingues.

À titre d'exemple, les étudiantes et étudiants de l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal doivent subir obligatoirement le test HETCOPE, conçu pour mesurer leur niveau de compétence en anglais des affaires et évaluer leur capacité à comprendre et à utiliser l'anglais comme langue de communication dans le milieu universitaire et professionnel. La réussite de ce test est une condition d'obtention du grade ou du diplôme et le résultat figure sur le relevé de notes.

L'Université McGill offre aux francophones la possibilité de produire leurs examens en français. Certains départements, comme celui de droit, offrent déjà une formation bilingue. À la suite d'une entente, l'Université de Sherbrooke et Bishop's University offriront un double baccalauréat bilingue en génie et Liberal Arts.

Pour sa part, l'UQAM étudie les recommandations du groupe de travail sur l'intégration des étudiantes et étudiants non francophones dans cette institution en vue de la rédaction d'une politique institutionnelle linguistique en 2004 (conformément à la Charte). Parmi les recommanda-

tions, soulignons la possibilité d'assouplir les exigences en français à l'arrivée des candidates et candidats et l'accès à 10 % des cours disciplinaires dans une langue autre que le français. Soyons sérieux, croit-on vraiment que dans les départements d'administration, de gestion, d'économie et de sciences ce seront l'espagnol, le portugais ou le chinois qui sera enseigné ? Ce sera l'anglais *of course !!!* Cette initiative aura comme effet d'inciter les professeures et professeurs à dispenser des cours disciplinaires dans d'autres langues que le français. Pour ce faire, ces femmes et ces hommes devront apprendre cette autre langue et la maîtriser ou les départements devront embaucher de plus en plus de personnes ayant la maîtrise d'une ou plusieurs langues pour pouvoir dispenser cet enseignement. Conséquemment, la maîtrise de ces langues deviendra un nouveau critère d'embauche.

Que retenir de tout cela ?

Vous me permettrez de m'inspirer de Claude Hagège pour le mot de la fin. L'Anglo-Américain est engagé dans un processus d'expansion dont, à moins d'événements imprévisibles, on ne voit pas actuellement les limites possibles. Cette langue ne peut pas être une véritable langue internationale, c'est-à-dire un instrument neutre permettant à chacun de communiquer partout. Elle est le vecteur d'une culture qui risque d'engloutir toutes les autres en faisant d'elles des objets négociables. Plus encore, cette langue a les moyens, sinon la vocation d'être la langue unique, même si le processus risque d'être long. Dans un tel contexte, la promotion du français face à cette hégémonie revêt une valeur symbolique. Ce n'est pas un combat d'arrière-garde, loin de là. C'est une affaire éminemment politique, car la langue est porteuse d'histoire, de culture, de

sensibilité. La langue, c'est le reflet de l'identité culturelle d'un peuple légitimement habité par un désir de reconnaissance. Et cette identité doit se forger aussi à l'école, au collège et à l'université. Elle doit se frotter aux autres langues, aux autres manières d'aborder la connaissance et les échanges.

Oui, la langue permet les échanges, mais je résiste à ce qu'elle ne serve qu'aux échanges économiques et d'affaires. Je ne veux pas d'un bilinguisme imposé par l'économie. J'aspire à un multilinguisme qui me permet un véritable dialogue culturel avec les autres et, pour cela, la maîtrise de la langue nationale est un incontournable. ❑

Jean-Marc Léger

LA LANGUE, VICTIME « COLLATÉRALE » DE L'ACTUALITÉ

DES ANGLICISMES À L'ANGLICISATION ?

Généreuse dans l'inspiration (une sorte de pitié pudique), un rien pharisienne et assez ridicule dans la formulation, l'expression « victime collatérale » connaît depuis quelques années une curieuse fortune, à l'occasion des conflits et affrontements armés de toutes sortes à travers le monde. À lire et surtout à écouter nos médias au cours des derniers mois, alors que l'actualité interne et internationale nous gâtait décidément, nous avons eu tout loisir d'observer à quel point notre langue est aussi, à sa façon, une victime collatérale de l'information, avec une tendance permanente à la détérioration de son état.

Le phénomène n'est certes pas nouveau mais il a changé de forme au cours des dernières années et revêt une autre nature et une autre acuité que naguère. La situation peut se résumer en deux constatations : d'une part, la perte du sens même ou du génie de la langue française, de l'autre, la montée rapide de l'anglicisation. Dans ce dernier cas, il ne s'agit plus seulement – si l'on peut dire – d'anglicismes au sens traditionnel, toujours plus nombreux mais, au-delà de ceux-ci et à travers ceux-ci, de l'anglicisation de la langue. Le mal progresse d'autant plus vite qu'est plus manifeste la méconnaissance initiale de la langue maternelle. Il y a une sorte d'interaction naturelle entre les deux facteurs.

L'anglicisation s'exprime principalement sous deux formes. C'est d'abord le recours grandissant au mode passif, qui de plus en plus supplante l'actif, régime habituel du français et, d'autre part, la traduction littérale de termes empruntés à l'anglais ou l'emploi de vocables français dans une acception anglaise. De nombreux rédacteurs et animateurs parlent ou écrivent anglais avec des termes apparemment français. Ils deviennent à leur insu des artisans objectifs de l'anglicisation : la faible connaissance de la langue maternelle les rend en quelque sorte insensibles au phénomène et les empêche d'y faire barrière. Il y a lieu d'ajouter, car cela devient une véritable mode, la manie de l'image, du pseudo-descriptif, de l'image-choc, de préférence, ou que l'on croit telle, avec des comparaisons volontiers audacieuses mais qui frisent souvent le ridicule. Cette tendance s'exprime aussi dans l'abus de l'épithète, de l'adjectif surtout et de formules à l'emporte-pièce. C'est là aussi l'illustration du mimétisme inconscient de l'anglais, de l'anglo-américain d'aujourd'hui avec la prééminence toujours plus marquée de l'image sur le mot, (ce qui est également une conséquence de l'omniprésence de la télévision).

Ainsi, on ne compte plus les tournures du genre : les mesures à être envisagées, la maladie en voie d'être circonscrite, les élections partielles à être tenues le jour X, les propositions à être faites lors du congrès, des commandes à être reconfirmées, les « marines » ont été empêchés d'avancer, on a des travaux qui ont été entrepris dans la rue Z, et des dizaines, des centaines de formules de même encre chaque jour, dans la presse écrite mais bien plus encore à la radio et à la télévision (notamment la « radio de toutes les cultures ! »). De même, on ne dit plus : « Comment vous appelez-vous ? » mais : « Quel est votre nom ? » (what's your name ?) et cela dès l'école (« C'est quoi ton

nom ? »). À la fin d'une émission radio ou télé, l'animateur ne dit plus, simplement et correctement : « bonne journée ! bonne semaine ! » mais : « passez une bonne journée, passez une bonne semaine » (have a...). D'autre part, les anglicismes de vocabulaire sont de plus en plus nombreux, depuis le « délai » (delay) employé au lieu de retard (on ne sait plus la différence entre les deux) le fameux « accommoder » (« Ottawa voudrait accommoder le Québec » – à quelle sauce va-t-il le manger ?), « confortable » (en français, une personne ne peut pas être ni se sentir confortable), « se commettre » (anglicisme de plus en plus répandu), l'emploi de « session » au lieu de séance lors d'un colloque ou d'un congrès, « contrôler » au sens anglais de : to control (les Américains n'ont pas les moyens de contrôler les fouilles), les inévitables : « balance du pouvoir » et « prenez soin de vous » traduction littérale, alors qu'en français on doit dire : soyez prudent, soignez-vous bien, etc. Et que dire de « forcer » employé à toutes les sauces : on peut forcer une porte, une clôture mais on ne « force pas » l'évacuation des lieux (imposer, entraîner), moins encore le retour au travail. Autre exemple, l'abus des termes « crime » et « criminel » en raison de la traduction littérale d'un code pénal de conception exclusivement britannique. Résultat : il n'y a ni infraction, ni délit mais tout ou presque est crime et aboutit le plus souvent à des « accusations criminelles », souvent pour des faits mineurs, après intervention des « forces policières » (heureux sommes-nous qu'il n'y ait apparemment plus de « forces constabulaires »). Chaque semaine, pour ne pas dire chaque journée, apporte son lot d'anglicismes et surtout confirme la tendance grandissante à concevoir le discours, à bâtir la phrase selon le génie propre de la langue anglaise.

La perte du sens de sa propre langue et l'accablante pauvreté du vocabulaire favorisent la rapide extension du phénomène. La confusion des niveaux de langage, langue familière et langue correcte, en est une autre illustration. Parmi les « perles » entendues à la radio : « Les deux Premiers ministres ont apparemment bien bouffé » ou « Le Pentagone n'a rien à en cirer de toutes ces rumeurs ». La piètre connaissance de la langue conduit par exemple à confondre : consolider et solidifier (« les Américains solidifient leur entreprise »), à employer abusivement « tablette » alors que la plupart du temps il faudrait dire : étagère ou rayon, le barbarisme récent de « compagnie à rabais » au lieu de : compagnie à bas prix, bon marché. Et comment ne pas dénoncer, une fois encore, les fautes grossières, cent fois répétées, d'accord de genre et de nombre : « un gros dix minutes » (dix bonnes minutes), « un autre 250 millions ! ». Le mal est général, ne cesse de s'étendre et de s'aggraver. Les médias, tous genres confondus, sont à la fois cause et reflet, source et conséquence de la dégradation de la langue.

Dans un seul article d'un quotidien, début mai, j'ai relevé une bonne dizaine d'expressions fautives (anglicismes, barbarismes, solécismes, selon le cas), par exemple : « toucher de l'assurance-emploi », alors qu'en français on perçoit des prestations ou des allocations au titre de l'assurance-chômage et non pas de l'assurance-emploi ; « suppléer à la perte de revenus » alors que l'on ne supplée pas « à » et qu'on ne supplée pas une perte. Il ne faut pas confondre « aide » et « prestations » deux notions juridiquement et socialement distinctes, pas plus que « chômeurs » et « personnes sans emploi » que le journaliste traite comme des synonymes. Et on ne peut dire que « le gouvernement puise dans ses goussets » formule contestable et qui relève de la langue familière. Dans un autre journal, comment

imaginer « un procès qui se met en branle » ? et accepter que (radio) : « la science et la technologie reviennent à de meilleurs jours » ! parce que le gouvernement fédéral a décidé de consacrer X millions de plus à ces deux domaines. Et entendre que « le premier ministre n'a pas voulu donner de montant » : qu'est-ce donc que « donner un montant », sinon indiquer un ordre de grandeur, peut-être, ou simplement « avancer un chiffre » ? On a de plus en plus l'impression qu'un nombre grandissant de journalistes, totalement étrangers à leur propre langue, mettent simplement des mots bout à bout, puis des phrases bout à bout, sans en comprendre le sens, pourvu que cela « fasse un article ».

Comment ne pas citer encore quelques perles, tirées de la presse écrite cette fois : « La chute du cabinet X repose sur le dos d'un seul homme », « C'est l'extinction des feux référendaires au Québec », « L'ampleur du trou fiscal balayé sous le tapis », ou, enfin, « Le comité va aligner une longue liste de cadavres pris à même les équilibres financiers du gouvernement ». Le célèbre Joseph Prudhomme est décidément enfoncé, lui qui déclarait : « Le char de l'État navigue sur un volcan ».

C'est grave ou plutôt cela devient dramatique. Il n'est hélas pas exclu de redouter un proche crépuscule du français au Québec, sous l'effet de l'action ou de l'inaction conjuguée des médias et de l'école, engagés avec persévérance, dans l'entreprise de liquidation de la langue. ❑

Claudette Carbonneau*

ET SI LA SOCIÉTÉ CIVILE SE RETROUSSAIT LES MANCHES

D'abord merci aux organisateurs de ce colloque, pour remettre à l'ordre du jour la question du français et ses chances de pérennité en terre d'Amérique. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une question non résolue depuis 400 ans, qu'il faille l'ensevelir dans la filière des questions obsolètes.

Merci surtout aux auteurs de cet excellent *Portrait d'une langue seconde : le français comme langue de travail au recensement 2001*. Si j'avais à résumer par une seule évocation ce que je retiens de cette présentation, c'est Stendhal qui me reviendrait à l'esprit. *Splendeurs et misères des grandes villes*, disait-il ! *Splendeurs et misères d'un peuple qui agit avec courage et détermination pour affirmer sa différence culturelle, mais qui est continuellement assailli par la dynamique linguistique de l'État canadien*, disais-je !

Que fera le Parti libéral du Québec pour préserver les acquis de l'aménagement linguistique québécois ? Jusqu'où sera-t-il pro-actif ? En faisant connaître les responsabilités des ministres nouvellement nommés cette semaine, ce gouvernement n'a même pas jugé bon de mentionner, d'entrée de jeu, lequel de ses ministres héritera de la

* Présidente de la CSN.

Charte de la langue française. En outre, ce gouvernement, ouvertement fédéraliste, devra ménager les sensibilités de la communauté anglophone qui l'a massivement appuyé. Voilà pour le contexte politique qui donne à la réflexion d'aujourd'hui toute sa pertinence.

L'étude de Pierre Serré et de Charles Castonguay suggère fort pertinemment que nous prenions acte de certaines réalités particulièrement névralgiques. Ainsi 36 pour cent des allophones travaillent en anglais. Or pour 40 pour cent des immigrants, la connaissance du français ou de l'anglais s'acquièrent au Québec même, principalement à Montréal. Lorsque les parents immigrants travaillent en anglais, il y a de fortes chances que cette langue devienne la plus souvent parlée à la maison, même si les enfants fréquentent l'école primaire ou secondaire française. Un sondage SOM publié à l'automne 2001 révélait que la majorité des immigrants, qui utilisent spontanément l'anglais dans leurs conversations privées, ne reconnaissent pas au français le statut de langue publique commune, ni celui de langue normale de travail. De plus, ils contestent l'obligation de fréquenter les écoles primaires et secondaires françaises pour leurs enfants. Enfin, ils sous-évaluent l'importance de la population francophone du Québec. Voilà qui en dit long sur les mécanismes d'intégration que la société québécoise a à mettre en place. Derrière la langue, il y a une clef d'accès à une façon de voir, de penser et de vivre, bref à une culture.

Mais l'effet levier de la langue de travail ne se limite pas aux seuls immigrants. L'étude nous apprend que 12 pour cent des francophones, dont la langue de travail est l'anglais, s'anglicisent. Ce phénomène augmente à 15 pour cent dans la RMR de Montréal. D'où l'importance de ne pas baisser la garde sur le front du français langue de travail.

La CSN a maintes fois affirmé que les travailleuses et les travailleurs et leurs organisations syndicales sont les mieux placés pour faire progresser le français dans les milieux de travail. Face à l'élection d'un gouvernement fédéraliste et peu interventionniste, il s'agit là plus que jamais de la piste la plus accessible à court et à moyen terme pour faire progresser le français langue de travail, ou à tout le moins d'éviter des reculs.

À cet égard, je suggère trois pistes d'intervention :

1 Que les syndicats et leurs militantes et militants partout au Québec, dans tous les lieux de travail, se donnent collectivement le mot d'ordre de faire respecter les législations existantes, de saisir les instances publiques appropriées de plaintes ou de dossiers étoffés dans les cas d'infractions les plus significatives.

L'étude Serré-Castonguay présente le secteur public québécois comme étant la locomotive du français au travail. Cette réalité qui a conduit à l'assujettir à un chapitre distinct de la Charte de la langue française n'est pas immuable. Nous observons dans ce secteur nombre de reculs ces dernières années : augmentation du nombre des affichages où l'anglais devient une exigence d'accès au poste, logiciels en anglais, etc. J'ai en tête ce témoignage d'une technicienne médicale qui évoque l'importante pression amenée par l'introduction massive des nouvelles technologies et qui en pousse plus d'une à pratiquer l'auto-censure quant à sa mobilité professionnelle.

Cette observation sur les nouvelles technologies est tout aussi pertinente dans le secteur privé. Il s'agit là d'un

obstacle nouveau au droit de travailler en français que l'on banalise trop souvent.

Le taux de syndicalisation au Québec dépasse les 40 pour cent. Il y a donc là 1,5 million de travailleuses et de travailleurs largement francophones, dont un million de syndiqué-es à la FTQ, à la CSN ou à la CSQ qui doivent être invités à se mobiliser sur cette question. Le mouvement syndical pourrait d'ailleurs convenir d'élargir son champ de rayonnement par sa présence active dans nombre de comités sectoriels. Enfin, comme nous n'avons pas le monopole des interventions en milieu de travail pourquoi ne pas inviter le milieu communautaire à joindre cette offensive ?

2. Au moment du renouvellement des conventions collectives, nous devrions entamer une réflexion active sur les mécanismes à négocier pour favoriser le maintien et la promotion du français au travail.

Si les conventions collectives embrassent moins large que ne le fait une loi, il n'en demeure pas moins que cette avenue présente l'immense mérite d'imaginer des approches et des solutions bien adaptées aux divers milieux et davantage soutenues pas les parties.

On sait par ailleurs que les plaintes en vertu des articles 45-46-47 de la Charte de la langue française sont de plus en plus souvent référées aux arbitres de griefs dont la qualité des décisions à cet égard laisse souvent à désirer. Il faut agir sur ce front de façon à briser cette tendance désolante et non conforme à la loi de subordonner l'usage du français au travail à un simple droit de gérance.

3. Enfin, si en réalité, il peut s'avérer peu fructueux de réclamer un renforcement des législations québécoises sur ces enjeux, il faudra signaler sans ménagement toute faiblesse dans l'application des lois linguistiques actuelles. Les restrictions budgétaires annoncées par le nouveau gouvernement obligeront à beaucoup de vigilance à ce sujet. Ne serait-il pas pertinent à cet égard de se concentrer sur des cibles précises à protéger :

- Programme soutien à la participation des travailleuses et travailleurs à la francisation des entreprises ;
- Donner aux centrales syndicales les moyens de faire plus en termes d'information, de formation et d'implantation d'expériences pilotes de francisation, notamment dans les entreprises de moins de 50 salarié-es et dans les secteurs d'activités particulièrement à risque, tels que définis dans l'étude de Serré-Castonguay ;
- Pour la mise en place de cours de français en milieu de travail tels qu'instaurés sous la gouverne de Claude Ryan, au tournant des années' 90 ;
- Effectifs gouvernementaux affectés au dossier de la langue. Rappelons à ce chapitre que l'Office québécois de la langue française a vu fondre ses effectifs de moitié dans les 20 dernières années.

Au surplus, il nous faudra monter au front toutes et tous ensemble, si le nouveau gouvernement s'avisait d'affaiblir la législation actuelle. Même si nos attentes subissent le ressac des changements politiques récents, rappelons-nous cette observation toujours pertinente de Michel Plourde dans *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie* :

« La langue est un bien commun et, pour son usage public, l'État ne peut pas s'en remettre au choix ou à l'initiative privée des citoyens, car la gestion du patrimoine comporte des incidences et des retombées d'ordre collectif qui dépassent les préférences et les intérêts individuels. (...) L'esprit de l'aménagement linguistique québécois, fondé sur le principe du français langue officielle et commune, continue à être heurté de front par celui de l'aménagement linguistique fédéral, qui repose sur l'égalité des deux langues officielles du Canada et qui, loin d'aider et de soutenir la dynamique linguistique propre au Québec, utilise le pouvoir de dépenser pour promouvoir au Québec même l'égalité des deux langues. »

Il faut se rappeler que le gouvernement du Parti québécois s'est avéré peu interventionniste sur ces questions depuis 1994, malgré les pistes fort prometteuses du rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française, qui a été ignoré quant à l'essentiel de ses conclusions par le gouvernement Landry. Nombre de ces recommandations avaient le mérite d'indiquer aux nouveaux arrivants l'importance qu'une société comme la nôtre attache à la langue commune et à l'accueil des immigrants.

Nous devons demeurer optimistes et pro-actifs sur les lieux de travail. C'est là le premier ingrédient de la progression d'un Québec plus français, même en 2003 ! Il ne faudrait pas que dans une conjoncture adverse notre pire ennemi soit notre propre désespérance. Je ne suis nullement tentée par le repli de la société civile, ne serait-ce que pour mieux panser ses plaies.

La conjoncture économique est certes peu favorable au français sur les lieux de travail compte tenu des accords de

libre échange et de mondialisation. Mais il reste que le Québec, depuis plus d'un siècle, est une économie ouverte tournée vers l'exportation. Il faut aussi souligner que l'accélération fort importante des exportations du Québec vers les États-Unis, au tournant des années '90 et durant toute cette décennie, n'a pas entraîné de reculs massifs ni même significatifs du français au travail.

Malgré des admissions à faire quant aux difficultés tant économiques que politiques, il ne faut pas baisser les bras, pas davantage que les travailleuses et les travailleurs des générations précédentes.

Dans un contexte où les francophones continuent de constituer plus de 80 pour cent de la population québécoise (82,2 pour cent) que les allophones sont plus nombreux que les anglophones, que les francophones ont considérablement amélioré leur sort au chapitre des revenus, il doit être possible avec un peu d'imagination et beaucoup de détermination de tirer notre épingle du jeu au cours des prochaines années, si bien sûr la société civile s'engage dans un effort concerté. ❑

Michel Paillé*

DÉMOLINGUISTIQUE 101

PERTINENCE ET LÉGITIMITÉ DE LA DÉMOGRAPHIE DANS LE DOMAINE LINGUISTIQUE

« Quand on dit de deux objets que ce sont des livres, on n'affirme pas qu'ils sont identiques, mais que ce ne sont, par exemple, ni des lits ni des coussins. »

Danielle Juteau, *L'ethnicité et ses frontières*, 1999.

Dans cet article, nous voulons faire état des fondements de la démolinguistique. Nous procéderons en deux temps. Dans la première partie, nous donnerons une brève description de la démolinguistique, une spécialisation mal nommée de la démographie. Nous insisterons sur le facteur particulier qui participe à la dynamique de tout groupe humain caractérisé par une langue : la transmission au foyer de toutes langues d'une génération aux suivantes.

Dans la seconde partie, nous situerons la démolinguistique dans le contexte particulier de la politique linguistique du Québec. Nous démontrerons que par des moyens de nature publique, la francisation générale de la vie sociale au Québec devrait conduire graduellement, comme l'a souhaité à l'origine le législateur, à l'adoption en toute liberté du français dans la vie privée par des non-francophones. C'est

* Michel Paillé est démographe. Agent de recherche au Conseil de la langue française de 1980 à 2002, il est désormais au service du nouvel Office québécois de la langue française.

en illustrant la légitimité de la démolinguistique que nous pourrons contrer l'opinion voulant qu'elle repose sur un double dessein d'« assimilation » et d'« exclusion » des non-francophones. Enfin, nous nous pencherons brièvement sur la situation particulière de l'île de Montréal.

1. INTRODUCTION À LA DÉMOLINGUISTIQUE

Comme toutes les disciplines, la démographie compte de nombreuses spécialisations. Si on reconnaît d'emblée le spécialiste de la fécondité, de la mortalité et des migrations – ce sont là les trois facteurs de changement numérique de toute population humaine ou animale – ce n'est pas toujours le cas de ceux qui s'intéressent à l'épidémiologie, à la condition féminine ou aux groupes linguistiques.

Étant donné l'histoire linguistique du Canada et du Québec, la démolinguistique est une spécialisation de la démographie bien en vue ici depuis longtemps. Des ouvrages de démolinguistique ont accompagné les interventions du gouvernement fédéral en matière de langue. Rappelons-nous le contexte de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*[1], de la *Loi sur les langues officielles* votée dans les années 1960, ainsi que celui de la *Charte canadienne des droits et libertés* adoptée en 1982. Des études en démolinguistique ont également suscité la réflexion et conduit le gouvernement québécois à mettre sur pied la *Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*[2] à la fin des années 1960, à faire voter la *Loi sur la langue officielle* (projet de loi 22), à adopter la *Charte de la langue française* (projet de loi 101) dans les années 1970, etc.

---

1 Présidée par MM. André Laurendeau et Davidson Dunton.

2 Présidée par M. Jean-Denis Gendron.

L'un des pionniers en ce domaine, Hubert Charbonneau, disait de cette spécialisation qu'elle était mal nommée[3]. En effet, le suffixe donne l'impression qu'il s'agit d'une spécialisation de la linguistique plutôt que de la démographie. Il faut toutefois comprendre que ce mot est apparu à une époque où d'autres spécialités (notamment la psycholinguistique, la neurolinguistique et, surtout, la sociolinguistique) auraient influencé la création d'un néologisme de même genre. Quoi qu'il en soit de leurs origines, le mot et la spécialisation ont pris la place qui leur revenait. Retenons que la démolinguistique, c'est tout simplement « l'étude démographique des groupes linguistiques »[4].

Que dire cependant du barbarisme « démolinguiste » ? Présenté quelquefois sous ce vocable, nous l'avons récusé et remplacé par « démographe ». S'il fallait nommer différemment tout spécialiste au sein de chaque discipline, on se retrouverait devant une panoplie de termes qui isoleraient les chercheurs par petits groupes de quelques individus. Puisqu'il ne vient à l'esprit de personne d'appeler « migratologue » le spécialiste des migrations, ni de nommer « gérontographe » celui qui s'intéresse au vieillissement de la population, nous ne voyons pas pourquoi le démographe, le sociologue ou le mathématicien qui s'intéressent aux groupes linguistiques deviendraient des « démolinguistes ». À l'instar du linguiste français Robert Chaudenson, il faut voir le soi-disant démolinguiste « comme le yéti ou le monstre du Loch Ness »[5].

---

3 Association des démographes du Québec, colloque sur « L'avenir des groupes linguistiques au Québec », Montréal, 24 novembre 1973 ; voir : *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, vol. 2, n° 4, décembre 1973, p. 54.

4 Réjean Lachapelle et Jacques Henripin, *La situation démolinguistique au Canada : évolution passée et prospective*, Montréal, L'Institut de recherches politiques, 1980, p. 1.

Cerner les groupes linguistiques

Les effectifs d'une population sur un territoire varient selon l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) et selon l'accroissement migratoire (les immigrants moins les émigrants)[6]. Lorsqu'il s'agit d'une population dont on distingue les caractéristiques linguistiques, tout changement est d'abord causé par l'effet des mêmes facteurs, lesquels peuvent agir différemment sur les effectifs de chaque groupe linguistique. Ainsi, tel groupe aura une fécondité plus faible, tel autre aura une propension plus forte à migrer, etc.

En outre, le chercheur devra tenir compte du fait que certains individus effectuent un passage de leur groupe linguistique d'origine à un autre. D'un point de vue technique, ce passage s'apparente tout simplement à une migration à l'intérieur du même territoire. En effet, de la même façon que l'on peut migrer de la région A à la région B au cours d'une période, il est aussi possible de préférer l'usage d'une langue à une autre, pour ainsi passer du groupe linguistique J au groupe K. Bref, dans ses éléments fondamentaux, la démolinguistique est calquée sur la démographie.

La recension des groupes linguistiques pose toutefois une difficulté. À défaut de les définir, comment les cerner, comment les saisir ? D'emblée, reconnaissons qu'il n'y a pas de manière objective de procéder, car les données parfaites à cet égard n'existent pas. Contrairement au sexe, à l'âge ou au lieu de résidence principale, la dimension linguistique d'une société ne se laisse pas baliser naturellement. On

---

5 Robert Chaudenson, « Géolinguistique, géopolitique, géostratégie : le cas du français », *Terminogramme*, n° 99-100, automne 2001, p. 364.

6 Ces deux types d'accroissements doivent être compris dans leur sens algébrique, car ils peuvent être négatifs ; voir : Roland Pressat, *Dictionnaire de démographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1979, p. 2.

comprendra aisément qu'il est plutôt facile de classer des personnes selon leur sexe ou selon leur âge, deux critères où les catégories sont mutuellement exclusives et qui sont définis de la même façon en tout temps et en tous lieux.

Étant donné que l'usage d'une langue n'est pas nécessairement exclusif, puisque l'intensité de celle que l'on emploie le plus souvent peut varier d'un individu à un autre, et comme une personne bilingue peut faire un choix selon le lieu où elle s'exprime, voire selon son interlocuteur, tenter de saisir la réalité dans toutes ses dimensions à la fois, relève du prodige, voire de l'utopie. C'est pourquoi le chercheur devra limiter son objet et simplifier le corpus qu'il doit décrire et analyser.

Au Canada, on a convenu depuis longtemps de répartir les groupes linguistiques en trois catégories. En reclassant les personnes qui donnent plus d'une réponse, on obtient les groupes suivants : francophones, anglophones et allophones, ce dernier terme regroupant, pour « éviter des circonlocutions embarrassantes »[7], les locuteurs de l'ensemble des langues qui n'ont pas de statut officiel au Canada. Ces regroupements n'ont qu'un but opératoire dans la description et l'analyse des données. Outre que chacun des trois groupes linguistiques ainsi constitués n'a rien d'homogène (y compris, comme nous le préciserons plus loin, la majorité francophone du Québec), il faut garder à l'esprit que de nombreuses personnes parlent plus d'une langue.

De la langue maternelle à la langue parlée le plus souvent

Jusqu'au recensement de 1966 inclusivement, nous ne disposions que d'une seule variable sur les groupes linguistiques. Il s'agissait de la langue maternelle, c'est-à-dire de la

7 Michel Paillé, « La guerre linguistique n'aura pas lieu », *Le Devoir*, 22 avril 1998.

« [p]remière langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement »[8]. Puisque les réponses obtenues renvoient à l'enfance des personnes dénombrées, il s'ensuit que l'image globale qui en résultait n'avait pas la même contemporanéité que toute autre question formulée au présent.

Afin de connaître les langues effectivement utilisées au moment même de tout recensement, une question portant sur la langue en usage à la maison a été introduite dans celui de 1971. Suggérée par la Commission Laurendeau-Dunton[9], cette nouvelle question était alors posée en ces mots : « Actuellement, quelle est la langue que vous parlez LE PLUS SOUVENT à la maison »[10]. Au milieu des années 1970, le Québec a introduit à son tour une question sur la langue d'usage dans ses questionnaires qui concernent les naissances et les décès. Fort de ces différentes sources statistiques complémentaires, la prospective démolinguistique était facilitée.

Depuis le recensement de 1971 – à l'exception de celui de 1976 –, les chercheurs disposent donc de deux variables linguistiques qui, comparées l'une à l'autre, permettent de mesurer périodiquement les changements de comportements linguistiques des personnes recensées. Précisons qu'il est faux d'affirmer que la ventilation des données sur la langue maternelle par celles portant sur la connaissance du français et de l'anglais donnerait aussi une mesure des

---

8 Le libellé de cette question a varié ; nous donnons celui du recensement de 2001 : Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/census2001/dict/popo51_f.htm, en ligne le 12 mars 2003.

9 *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Introduction générale. Livre I : Les langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, p. 18.

10 Bureau fédéral de la statistique, *Recensement du Canada de 1971*, [questionnaire du recensement], Ottawa, mai 1971 : question 17, p. 6 ; majuscules dans le texte.

changements d'usage linguistique[11]. Si ce type d'information permet de dénombrer ceux qui s'estiment aptes à soutenir une conversation dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, il ne donne aucun renseignement quant à l'usage effectif qui en est fait.

Puisque nous avons deux variables témoignant de l'emploi des langues à des moments différents, il est alors possible de dénombrer les changements de comportements dans l'usage des langues. Cette manière de faire est de même nature que toute comparaison entre les réponses à une question rédigée au passé et celles données à une question formulée au présent. Par exemple, en comparant le lieu de naissance au lieu de résidence des personnes recensées, on peut faire l'étude des migrations résultantes[12] portant sur l'ensemble de la vie déjà écoulée.

Transmettre la langue aux générations suivantes...

Plusieurs expressions servent à nommer ce que l'on observe en comparant les données sur la langue la plus souvent parlée à la maison à celles sur la langue maternelle. Pour identifier le phénomène lui-même, on emploie l'expression « mobilité linguistique ». Les événements, quant à eux, sont appelés « transferts ou substitutions linguistiques »[13]. Ainsi, les transferts sont à la mobilité ce que les naissances sont à la fécondité, ou comme les décès sont à la mortalité.

---

11 Victor Piché, « Démographie et langue : pour sortir de la guerre des chiffres », *La Presse*, 3 février 2001, p. A19.

12 La migration résultante est nulle lorsqu'un migrant revient à son point de départ ; voir : Roland Pressat, *op.cit.*, p. 122.

13 Expression utilisée par Gérald Leblanc, « Le français attire les allophones », *La Presse*, 24 janvier 1998 ; en ligne : http://www.vigile.net/pol/assimilation/leblancattire.html, 17 avril 2003.

Il n'a toutefois pas été nécessaire d'attendre jusqu'en 1971 pour observer que des personnes avaient changé de comportement linguistique au cours de leur vie. Outre le rapprochement que l'on pouvait faire autrefois entre l'origine ethnique et la langue maternelle[14], il était également possible de distinguer au moins deux générations dans les données sur la langue maternelle. En effet, l'analyse des réponses par groupes d'âges a permis de comparer la langue maternelle des jeunes enfants à celle des adultes les plus susceptibles d'être leurs parents[15].

Des études ont montré que de nombreux adultes de langue maternelle française avaient des enfants de langue maternelle anglaise. Un tel constat permettait d'induire que ces enfants avaient été élevés dans des foyers où l'anglais était la langue dominante, voire la seule langue parlée. Manifestement, des adultes de langue maternelle française faisaient usage de l'anglais au foyer, surtout dans les familles où les conjoints étaient de langues maternelles différentes. L'introduction d'une question sur la langue la plus souvent parlée à la maison en 1971 a permis de vérifier le bien fondé de cette manière de comprendre, de décrire et de mesurer cet aspect de la dynamique démographique des groupes linguistiques[16].

Statistique Canada est donc pleinement justifié de préciser, lors des recensements, que « [d]ans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, [il faut attribuer] la

---

14 Michel Paillé, « L'avenir de la population francophone au Québec et dans les autres provinces canadiennes », *Grenzgänge, Beiträge zu einer modern Romanistik*, Leipzig, n° 3, 1995, p. 43-48 ; ce rapprochement donnait une indication sur les substitutions linguistiques des générations passées.

15 Robert Maheu, *Les francophones du Canada, 1941-1991*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1970, p. 19-21.

16 Charles Castonguay, *L'assimilation linguistique : mesure et évolution, 1971-1986*, Québec, Conseil de la langue française, 1994, p. 23-48.

langue parlée le plus souvent à la maison à cet enfant »[17]. On reconnaît ainsi très explicitement que la langue la plus parlée en famille, plus particulièrement celle de la mère, devient la langue maternelle de la génération suivante. On peut donc conclure à l'importance de la langue de la vie familiale pour saisir, d'un point de vue démographique, la dynamique des groupes linguistiques.

... comme transmettre l'ethnicité

D'ailleurs, la langue n'est pas le seul élément qui se transmet ainsi d'une génération à la suivante. En effet, de la même façon que l'enfant naît sans langue, il arrive aussi au monde sans ethnicité. Selon l'approche de Max Weber, l'« ethnicité n'est pas un donné, [...] n'est pas définie une fois pour toutes et [n'est pas] transmise héréditairement »[18]. D'une manière encore plus évidente, la langue n'est rien de tout ça non plus. L'ethnicité, comme la langue qui en est l'une des caractéristiques, se transmettent par la socialisation au sein de la famille, là où la mère joue un rôle prépondérant. « Sans socialisation des nouveau-nés, pas d'hominisation, pas d'ethnicisation ; sans mères, pas de socialisation »[19]. Il va sans dire que la mère n'est pas seule : le père, la famille tant nucléaire qu'élargie, la communauté, le village ou le quartier urbain où l'enfant grandit, interviennent aussi, à des degrés divers, dans la transmission de la langue, de l'ethnicité, des valeurs, etc. Cette approche wébérienne de la famille contredit l'idéologie matérialiste faisant du foyer familial un simple dortoir où la langue n'aurait

---

17 Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/census2001/dict/popo51_f.htm, en ligne le 12 mars 2003.

18 Danielle Juteau, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 42.

19 *Ibid.*, p. 52.

aucune importance, puisque la nuit « une bonne partie de la population est endormie »[20].

Bref, si nul ne vient au monde d'ethnie écossaise, acadienne ou maure, nul non plus ne naît francophone, arabophone ou magyar. On est issu d'une ethnie, voire de deux, on parle une ou deux langues, non pas de manière héréditaire, mais plutôt selon la famille où l'on a été élevé[21]. Cela se constate aisément chez les enfants issus de l'adoption internationale : ils ont tout de leur famille d'adoption, rien de leur famille d'origine. S'« il n'y a pas d'essence ethnique »[22], il n'y a pas d'essence francophone non plus. En situant sa propre dynamique intergénérationnelle au sein de la vie familiale, la démolinguistique n'a fait qu'emprunter à la sociologie.

Bien que l'ethnicité et la langue soient deux dimensions très importantes dans la transmission de l'identité (des identités) ou de l'appartenance (des appartenances) d'une génération à la suivante, il importe de préciser que la démolinguistique ne peut pas faire d'adéquation entre les langues les plus souvent parlées à la maison et les identités linguistiques qui pourraient leurs être rattachées. Au Québec, la « majorité francophone » ne se limite pas aux seules personnes parlant le plus souvent le français à la maison ; à l'inverse, toute personne faisant du français sa langue d'usage habituelle au foyer ne s'identifie, ni nécessairement, ni exclusivement au groupe d'expression française.

Bref, bien que l'on puisse admettre que la francophonie québécoise soit largement tributaire de quatre siècles d'his-

---

20 Victor Piché, « Pour en finir avec l'obsession linguistique », *La Presse*, 16 octobre 1999 ; cette perception matérialiste de la famille est plus réductrice que celle de Marx et Engels.

21 Voir à ce propos le « tableau fort émouvant » brossé par Juteau : *op. cit.*, p. 92-94.

22 Danielle Juteau, *op. cit.*, p. 42.

toire conduisant, en 2001, à 5,8 millions de personnes faisant le plus souvent usage du français au foyer, on ne peut pas limiter celle-là à ceux-ci. Nous faisons nôtre, *mutatis mutandis*, la phrase de Danielle Juteau placée en exergue en affirmant que deux personnes qui s'expriment en français à domicile ne sont pas semblables à tous points de vue pour autant. La langue qu'elles parlent ailleurs qu'au foyer, et l'identité qu'elles s'attribuent et qu'on leur reconnaît peuvent différer totalement. Oublier cette inadéquation conduit, comme on le verra plus loin, à attribuer à la démolinguistique des attitudes d'assimilation et d'exclusion qu'elle n'a pas.

Une exogamie linguistique oubliée

L'importance de la famille dans la transmission des langues d'une génération à la suivante oblige à regarder d'un peu plus près un phénomène particulier. Il s'agit des unions entre personnes de langues différentes. Outre que des conjoints de même langue peuvent librement choisir de parler l'une des langues les plus répandues dans leur milieu, des époux de langues différentes doivent faire un choix. Qu'il s'agisse d'une décision délibérée marquée d'une forte volonté de la maintenir, ou qu'il s'agisse d'un comportement laissé au gré des circonstances sans y attacher trop d'importance, ces choix libres ont des effets sur l'avenir numérique des groupes linguistiques et de leurs poids relatifs.

Trois situations particulières peuvent être décrites sommairement. D'abord, les deux personnes comprennent chacune la langue de l'autre ; les enfants du couple auront alors deux langues maternelles ; ces deux langues pourraient être, par exemple, le français et l'anglais. Ensuite, l'une des deux langues est comprise et parlée par l'un des conjoints ; les enfants apprendront cette langue dans leur petite enfan-

ce ; la langue en question pourrait être le français ou l'anglais. Enfin, les conjoints peuvent s'exprimer dans une troisième langue ; c'est celle-ci qui deviendra la langue maternelle des enfants ; comme dans le cas précédent, la langue transmise aux enfants pourrait être le français ou l'anglais. Il va sans dire que dans ces cas d'espèce, une ou deux langues tierces pourraient être transmises aux enfants, de pair ou non avec le français ou l'anglais, voire, les deux à la fois.

Les minorités francophones du Canada anglais connaissent très bien toute l'importance de l'exogamie linguistique dans l'érosion de leurs effectifs. Au Québec, par contre, l'apport positif de ce facteur est très bien connu pour la minorité anglophone, mais plutôt mal apprécié, tant dans notre histoire que pour notre avenir, pour ce qui est de la majorité francophone.

Dans le cas des minorités francophones des autres provinces et des territoires canadiens, environ la moitié des enfants qui ont un droit constitutionnel de faire leurs études primaires et secondaires en français ont été élevés en anglais par leurs parents[23]. Outre que la fécondité n'assure plus depuis 30 ans le remplacement complet des générations, une importante partie des enfants qui voient le jour sont anglicisés, ce qui fait que « les jeunes enfants francophones y sont *grosso modo* moitié moins nombreux que la génération de leurs parents »[24].

La majorité francophone du Québec, quant à elle, reconnaît bien spontanément l'apport démographique amérindien et

---

23 Michel Paillé, *Les écoliers du Canada admissibles à recevoir leur instruction en français ou en anglais*, Québec, Conseil de la langue française, 1991, p. 58-60.

24 Charles Castonguay, « Assimilation linguistique et remplacement des générations francophones et anglophones au Québec et au Canada », *Recherches sociographiques*, XLIII, 1, 2002, p. 175.

irlandais dans sa courte histoire. Toutefois, des expressions du genre « repli frileux [sic] sur soi »[25], « société tricotée serrée », « francophones de souche » ou, pire encore, « francophones pure laine », courent toujours. Sait-on qu'en 1991 nous comptions, parmi les Québécois qui s'exprimaient le plus souvent en français à la maison, près de 690 000 personnes qui se reconnaissaient d'« origine autre que française, [...] francophones d'adoption ou [...] tout simplement [...] immigrants venus s'ajouter à notre famille de locuteurs français »[26] ?

Réalise-t-on pleinement que ces « Québécois francophones [...] tricotés de laines étrangères »[27], et dont le nombre est nettement sous-estimé[28], formaient plus de 12 % de la population totale du Québec, une part non négligeable de la majorité d'expression française ? En comparaison, il est bon de noter qu'au début des années 1990, le Québec dénombrait 764 800 anglophones et 591 200 immigrés[29] ;

---

23 Michel Paillé, *Les écoliers du Canada admissibles à recevoir leur instruction en français ou en anglais*, Québec, Conseil de la langue française, 1991, p. 58-60.

24 Charles Castonguay, « Assimilation linguistique et remplacement des générations francophones et anglophones au Québec et au Canada », *Recherches sociographiques*, XLIII, 1, 2002, p. 175.

25 Par opposition, y aurait-il des « replis 'chaleureux' sur soi » ?

26 Michel Paillé, « La population québécoise francophone : un constat de diversité », *Collectif interculturel*, vol. IV, n° 1, 1998, p. 78 ; voir aussi : *idem*, « Diversité de la population québécoise dont la langue d'usage est le français », dans : Michel Sarra-Bournet (dir.), *Le pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté*, Montréal, vlb éditeur, 1998, p. 87-98.

27 Claude Corbo, *Mon appartenance. Essais sur la condition québécoise*, Montréal, vlb éditeur, 1992, p. 17.

28 Outre le fait que l'origine principale est généralement déterminée par le patronyme, les données dont nous disposions ne remontent guère qu'aux grands-parents pour la plupart des personnes. Il y a certes sous-estimation de la diversité des origines.

29 Comité interministériel sur la situation de la langue française, *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*, Québec, ministère de la Culture et des communications, 1996, p. 48 et 304.

le Canada anglais comptait, quant à lui, 636 600 personnes s'exprimant en français au foyer[30]. En dépit du mythe d'une nation recroquevillée et de l'opposition de l'Église aux unions avec des non-catholiques, le Québec français des siècles passés a manifesté, par le truchement des mariages mixtes, une remarquable ouverture aux autres.

Une exogamie qui ne peut que se poursuivre

Cette ouverture à l'autre se poursuit toujours. En témoignent, les données annuelles de l'Institut de la statistique du Québec sur les mariages religieux et civils. Bien que ces données n'incluent pas les unions libres, elles reflètent très bien le fait que les communautés linguistiques d'ici ne sont pas, et de loin, des ensembles fermés les uns aux autres.

Au début des années 1980[31], environ le quart des femmes allophones ont épousé un homme n'ayant pas la même langue maternelle qu'elles. Leurs époux étaient presque aussi nombreux à être issus du groupe anglophone que du groupe francophone, avec un léger avantage pour ce dernier. Chez les femmes de langue maternelle anglaise, l'exogamie linguistique était un peu plus forte, soit 28 %. Leurs conjoints francophones étaient beaucoup plus nombreux que les conjoints allophones (2414 contre 1136). Puisque majoritaires, les femmes du groupe francophone ne pouvaient pas, mathématiques obligent, être aussi exogames. Néanmoins, en faisant les calculs de manière à tenir compte du maximum de mariages mixtes possibles, on découvrait que le comportement des francophones était semblable à celui des allophones (24,7 % en comparaison de

30 *Le tableau politique canadien*, Québec, Bureau de la statistique du Québec et Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, vol. 13, n° 1, janvier 1999, p. 14.

31 Il s'agit de la somme des mariages des années 1980, 1981 et 1982.

25,3 %). Ces femmes ont préféré choisir un mari anglophone à un mari allophone (3211 contre 2390)[32].

Une décennie plus tard (années 1990, 1991 et 1992), l'intensité globale des mariages mixtes au Québec avait augmenté, passant de 9 % à près de 14 %. Cette augmentation a été le fait des francophones et des anglophones. Les femmes de la majorité d'expression française ont été presque aussi nombreuses à épouser un allophone qu'à marier un anglophone (2735 contre 2692). Près de 32 % des femmes de langue maternelle anglaise ont préféré un mari d'une autre langue, toujours largement en faveur d'un francophone (2145 contre 1110). Enfin, notons que les femmes allophones ont été relativement moins nombreuses (22 %) à épouser un francophone ou un anglophone[33] que celles qui se sont mariées 10 ans plus tôt.

Les mariages, et sans doute aussi les unions libres, entre personnes de langues différentes sont une réalité que l'on ne peut nier. Avec la scolarisation en français des enfants d'immigrants, il y a gros à parier que ce facteur deviendra plus important chez les francophones. Fort de ce constat incontournable, on ne peut pas imaginer que les descendants des 732 200 allophones recensés au Québec en 2001 seront tous de la même langue maternelle que leurs ancêtres. Bien qu'il soit possible qu'en vertu d'une suite d'unions endogames, quelques filons allophones subsistent pendant quelques générations, il va sans dire qu'il ne pourra pas en être ainsi de la très grande majorité. Graduellement, des milliers d'allophones parleront davan-

---

32 Michel Paillé, « Aperçu des mariages interlinguistiques au Québec », colloque *Couples et conjugalité*, Association des démographes du Québec, 65e congrès de l'ACFAS, Trois-Rivières, 14 mai 1997, tableau 4.

33 *Ibid.*, tableau 5.

tage le français au foyer, faisant ainsi de leurs enfants des Québécois de langue maternelle française plutôt que de langue maternelle anglaise comme jadis.

La langue d'une génération d'adultes qui est transmise à la suivante, joue un rôle démographique important dans toute société. *À fortiori*, elle prend beaucoup d'importance dans le cas d'un groupe linguistique qui n'assure plus depuis 30 ans, son propre renouvellement naturel. Il n'est donc pas indifférent, pour l'avenir démographique du groupe francophone, que les enfants, les petits-enfants et les descendants des allophones du Québec d'aujourd'hui, reçoivent davantage le français en héritage que jadis. Il en va du succès à long terme de notre politique d'immigration internationale dont deux des objectifs avoués sont « le redressement démographique »[34] et « la pérennité du fait français »[35].

2. LÉGITIMITÉ DE LA DÉMOLINGUISTIQUE

Sans rechercher l'exhaustivité, nous montrerons, dans les pages qui suivent, la légitimité de la démolinguistique. Il importe de le faire pour répondre à des critiques qui l'ont déformé afin de mieux la discréditer. Le premier aspect que nous aborderons concerne le prétendu « non-respect du droit à la vie privée »[36] qui découlerait de l'examen des données portant sur la langue parlée le plus souvent à la maison. Ensuite, nous prendrons acte des intentions prêtées à la

---

34 Gouvernement du Québec, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration, 1990, p. 9-10.

35 *Ibid.*, p. 12-14.

36 Denise Helly, « La question linguistique et le statut des allophones et des anglophones au Québec », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série, automne 2002, p. 39.

démolinguistique de vouloir « assimiler » les non-francophones et d'« exclure » ceux qui échappent à l'assimilation. Enfin, nous nous pencherons sur la nécessité qu'il y aurait de ne pas distinguer l'île de Montréal de ses banlieues.

Une intrusion dans la vie privée ?

Pour soutenir l'idée voulant que les chercheurs n'aient pas à s'introduire dans la vie privée des personnes, on a fait remarquer que la Charte de la langue française ne visait et ne vise toujours que le domaine public[37]. En témoignerait, le préambule de la Charte de la langue française qui affirme l'intention de l'Assemblée nationale du Québec de faire de la langue française « la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires »[38]. Reconnaissons sans ambages que rien dans la Charte de la langue française ne touche directement à la vie privée des résidents du Québec.

Cependant, prétendre à partir de ce simple constat que la démolinguistique va trop loin du fait qu'elle repose sur la langue parlée le plus souvent à la maison est un argument spécieux. Dans notre régime démocratique, aucune loi ne touche directement, dans son libellé même, à la vie privée des personnes. La Charte de la langue française n'est, en aucune façon, une exception du seul fait qu'il s'agit de langue.

Les objectifs de nature publique contenus dans la loi 101 sont autant d'instruments pour créer, au Québec, un climat linguistique favorable au français. Ce nouveau climat renverserait, à moyen et à long termes, des tendances lourdes

---

37 Victor Piché, « La question linguistique à Montréal. Immigration et intégration : une crise qui n'a pas eu lieu », dans : Roch Côté (dir.), *Québec 2002. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Fides, 2002, p. 44.

38 Charte de la langue française, L.R.Q., chapitre C-11, préambule.

jusque-là favorables à l'anglais, tendances qui ne pouvaient pas être modifiées par une intervention directe de l'État[39]. En 1977, le législateur avait à l'esprit un portrait fort détaillé de la situation du français qui prévalait au Québec dans les années 1970. Son intervention allait dans le sens d'un redressement de la situation. Il l'a exprimé dès les premières pages de l'énoncé de politique[40] publié cinq mois avant l'adoption de la Charte de la langue française, énoncé qui a fait l'objet d'un très large débat où les démographes ont pris une place importante[41].

D'emblée, le législateur a observé que « les immigrants s'intègrent très souvent au groupe anglophone, particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal [...] où vit la moitié de la population québécoise ». Or, comme « l'immigration est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans l'accroissement démographique », il conclut que, dans un contexte de faible fécondité, « il fallait orienter les options linguistiques des immigrants ». Après avoir compris que « [l]'intégration d'une grande partie des immigrants au groupe anglophone [venait] du fait que le pouvoir d'assimilation du groupe dominant est toujours plus fort que celui du groupe dominé », l'énoncé gouvernemental conclut que « [l]'intégration spontanée des immigrants à la communauté francophone ne pourra donc être possible que si la société québécoise elle-même est globalement francisée ». C'est à cette condition « que la plupart des immigrants comprendront que leur intérêt les pousse à se solidariser avec la communauté francophone »[42].

---

39 Michel Paillé, « Aménagement linguistique et population au Québec », *Revue d'études canadiennes*, vol. 23, n° 4, hiver 1988-1988, p. 62.

40 Ministre d'État au Développement culturel, *La politique québécoise de la langue française*, Québec, Éditeur officiel, 1977, p. 5-13.

41 Association des démographes du Québec (ADQ), *Dossier linguistique, un aperçu des débats sur la Loi 101*, Québec, ADQ, 1977, 205 p.

Dans l'un des nombreux discours qu'il a prononcés en 1977, le parrain de la Charte de la langue française, M. Camille Laurin, a donné l'exemple de l'anglicisation des minorités francophones hors Québec. Après avoir rappelé que « près de la moitié des effectifs d'origine française répandue au Canada, hors Québec, a dû abandonner sa langue [pour des pertes] sensiblement égales à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick », il en attribue la cause globale à « la pression du milieu »[43]. En clair, cette relation de cause à effet indique que la langue dominante dans le domaine public trouve un écho dans la vie familiale, en particulier dans celle des immigrants et de leurs enfants dont la grande majorité n'est pas de langue française.

Outre ses discours, le ministre a déposé de nombreuses études à l'Assemblée nationale. Parmi celles de nature démolinguistique, il s'en trouve une qui comparait la force relative du français au Québec à celle de l'anglais en Ontario. D'après le recensement de 1971, l'auteur a calculé que si la langue française au Québec avait exercé un pouvoir d'attraction sur les allophones aussi fort que l'anglais en Ontario, on aurait recensé 150 100 transferts linguistiques vers le français au lieu des 34 600 que l'on a effectivement dénombrés[44]. La mise à jour la plus récente montre, qu'après 25 ans d'aménagement linguistique, « le Québec a comblé environ le cinquième de l'écart qui le séparait de l'Ontario dans les choix linguistiques des allophones »[45].

---

42 Ministre d'État au Développement culturel, *op. cit.*, p. 6-8.

43 Camille Laurin, *Le français, langue du Québec*, Montréal, Éditions du jour, 1977, p. 133.

44 Louis Duchesne, « Quelques données démographiques sur un Québec aussi français que l'Ontario est anglais », dans : Michel Amyot, *La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française*, Québec, Conseil de la langue française, 1980, p. 45 et 48.

Des moyens d'ordre public pour un objectif privé

Une comparaison avec nos politiques de lutte contre l'usage du tabac aidera à faire comprendre que la Charte de la langue française, comme bien d'autres lois, n'a pas que des objectifs de nature publique.

À la fin des années 1990, le Canada et le Québec, comme d'autres provinces canadiennes, se sont dotés de lois, de règlements et de programmes pour contrer le tabagisme. Dans la loi québécoise par exemple, toutes les mesures qui s'y trouvent ne concernent que le domaine public[46]. On y traite notamment de la composition du tabac ainsi que de la vente, de la promotion, de la publicité et de l'emballage des produits du tabac. En dépit de quelques contraintes, la loi n'interdit formellement à personne de fumer.

Si quelques-unes de ces mesures constituent des objectifs en soi – c'est le cas de la qualité de l'air dans certains lieux publics pour le bien-être des non-fumeurs –, la plupart ne sont que des moyens pour atteindre l'objectif premier de toute lutte antitabac. Selon Santé Canada, on vise tout simplement à « inciter les Canadiens à cesser de fumer » et à inviter les jeunes à ne jamais commencer[47]. Bref, à l'aide de moyens d'ordre public, l'objectif ultime est de nature privée : amener des personnes à changer une habitude de vie personnelle.

---

45 Michel Paillé, « Les langues officielles du Canada dans les provinces de Québec et d'Ontario : une comparaison démographique », dans : Michael A. Morris (dir.), *Les politiques linguistiques canadiennes : une approche comparée* (titre provisoire), Paris, L'Harmattan, à paraître.

46 Gouvernement du Québec, « Loi sur le tabac », L.R.Q., 1998, chap. 33.

47 Santé Canada, « La ministre McLellan annonce une nouvelle campagne pour aider les Canadiens à cesser de fumer », Communiqué de presse du 22 janvier 2003, http://www.hc-sc.gc.ca/francais/media/communiques/2003/2003_03.htm, en ligne le 20 mars 2003.

Afin de mesurer les effets de cette politique, on ne saurait se limiter à la lettre des lois, des règlements et des programmes. Ne vérifier que la conformité des entreprises et des individus aux normes, aux restrictions et aux interdits ne révélerait rien sur le succès, ou sur l'échec, de l'objectif ultime recherché par ces politiques. Pour aller au fond des choses, les chercheurs doivent interroger un échantillon représentatif de personnes sur leur consommation passée et présente des produits du tabac. Effectivement, une enquête nous a appris qu'au sein de la population canadienne, la proportion de fumeurs a sensiblement baissé chez les 15 ans ou plus, passant de 35 % en 1985 à près de 21 % aujourd'hui[48].

Comme il est légitime d'interroger des personnes afin de vérifier que les investissements dans la lutte au tabagisme ont amené d'anciens fumeurs à décider librement de cesser de fumer pour leur propre santé et celle de leur entourage, il est tout aussi justifié de se pencher sur les choix linguistiques des personnes dans leur foyer afin de mesurer les effets induits, à plus long terme, d'une politique linguistique et des programmes de francisation des immigrants. En autant que la confidentialité des informations de nature privée que l'on obtient à des fins de recherche soit respectée, tout gouvernement est en droit de connaître et de faire connaître les résultats de ses politiques, y compris celles sur la langue.

Voudrait-on « assimiler » les allophones ?

Outre que l'étude de la langue d'usage au foyer est perçue par certains comme une intrusion dans la vie privée, elle est également vue comme étant suscitée par un « modèle assimilationniste [*sic*] » des immigrants, par opposition au

48 *Ibid.*

« modèle d'intégration pluraliste »[49]. Aux dires de certains, nous devrions trouver dans le soi-disant modèle d'assimilation, une attitude allant à l'encontre de toute politique d'immigration ouverte sur le monde et respectueuse des langues et des cultures des ressortissants étrangers que nous accueillons.

Le petit Robert définit l'assimilation comme étant l'« action de rendre semblable par intégration ». Il donne ensuite l'exemple de « l'assimilation progressive des immigrants, des naturalisés ». Retenons qu'il s'agit essentiellement de « rendre semblable » et, aussi, que l'intégration pluraliste si chère à nos critiques, y conduit avec le temps !

Notons d'emblée que l'anglicisation de millions d'immigrants venus s'installer aux États-Unis, au Canada anglais et même au Québec avant les années 1970, allait de soi. Si cette anglicisation fut jadis qualifiée d'assimilation, le mot comme le concept n'avaient pas la connotation péjorative qu'ils ont aujourd'hui. Dans le cas particulier de l'histoire des provinces de l'Ouest canadien qu'il fallait peupler, « [à] défaut d'Anglais, on fabriquerait des anglophones »[50] avec tous ces immigrants portant des « *unpronounceable names* »[51]. Comme ce phénomène advenait tout naturellement, toutes les études sur le sujet étaient inoffensives car elles ne faisaient que rendre compte de la somme des décisions personnelles et entièrement libres pouvant aller jusqu'à la traduction du patronyme[52].

---

49 Victor Piché, « La question linguistique à Montréal... », *loc. cit.*, p. 44.

50 Guy Bouthillier, *L'obsession ethnique*, Montréal, Lanctôt éditeur, 1997, p. 50.

51 *Ibid.*, p. 48.

52 *Ibid.*, p. 48.

Étudier les effets induits de la politique linguistique du Québec sur l'usage des langues au foyer serait désormais suspect dans un contexte de revalorisation des langues et des cultures. On a salué les études de sociolinguistique portant sur les progrès du français au travail, dans les services, dans les commerces ou dans l'administration publique ; on a lu avec intérêt des ouvrages de démographie montrant l'inscription graduelle et soutenue des enfants d'immigrants dans les écoles françaises ; on a même très bien accueilli des publications révélant l'amélioration des revenus chez les travailleurs francophones, objectif tout à fait absent de la Charte de la langue française, mais explicitement visé dans une optique de « justice sociale »[53].

Mais pour ce qui est de quelques ouvrages de démolinguistique, notamment les projections, ils donnent souvent lieu à des commentaires très négatifs. Ces réactions diffèrent fortement de celles qui prévalaient au temps où l'anglais dominait largement. Faudrait-il comprendre de ce double standard que l'apport anémique de 3700 transferts linguistiques nets en faveur du français remarqué il y a 20 ans relevait du noble « modèle d'intégration pluraliste » sans doute parce que l'anglais faisait 28 fois mieux[54] ? Faudrait-il comprendre aussi, qu'en 2001, des gains nets inférieurs à 47 000 personnes[55] (encore loin de la quote-part qui devrait revenir au français) tiendraient d'une douteuse intention assimilatrice parce que désormais compétitrice de l'anglais ?

---

53 Ministre d'État au Développement culturel, *op.cit.*, p. 30-31.

54 Charles Castonguay, « Le dilemme démolinguistique du Québec », dans : *Douze essais sur l'avenir du français au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 1984, p. 25.

55 Statistique Canada, *Profil – Langues, mobilité et migration, Canada, provinces, territoires, divisions et subdivisions de recensement*, Recensement de 2001, 95F0488XCB01001.

Mais où est donc la manifestation concrète de ces deux modèles ? Même s'il y avait dans notre société un affrontement réel entre tenants de l'intégration et tenants de l'assimilation, les premiers ne pourraient rien faire pour empêcher des personnes de modifier leur comportement linguistique à la maison, tandis que les seconds ne sauraient quoi mettre en œuvre pour accélérer et intensifier directement l'usage du français au foyer.

Dans une société ouverte comme la nôtre, des substitutions linguistiques sont tout autant susceptibles d'advenir que les migrations entre le Québec et le reste du Canada. Dans les deux cas, il y a pleine liberté d'action. La démolinguistique rend compte de ces deux facteurs, comme des autres par ailleurs, et mesure leurs effets numériques sur l'ensemble de la société québécoise. En vertu de quel diktat faudrait-il fermer les yeux sur l'un de ces facteurs, en l'occurrence, les changements d'usage linguistique ?

« Exclure » ceux que l'on ne peut « assimiler » !

Parmi toutes les personnes qui ont en commun de parler la même langue à la maison, on pourrait sans doute distinguer, à la suite d'une enquête sociologique, de nombreux sous-groupes. Sans chercher à imaginer tous les types de situations possibles, nous tenterons d'en dégager les principaux.

Notons d'abord que les personnes qui ont cessé de comprendre leur langue maternelle échappent à l'observation de la démolinguistique. Puisque ces personnes ne peuvent même plus comprendre la première langue qu'elles ont apprise, elles doivent nommer la deuxième, probablement celle qu'elles utilisent le plus souvent au foyer. Cette exigence typiquement canadienne, inscrite dans la définition de la langue maternelle, a pour effet de ne laisser aucune

trace de ce type de substitutions linguistiques dans les recensements. Il serait donc pour le moins paradoxal que la démolinguistique ne soit même pas en mesure de saisir ce que ses critiques qualifieraient eux-mêmes d'exemples d'« assimilation linguistique » les plus patents !

Mais que dire alors de ce que la démolinguistique peut effectivement observer à partir des recensements ? Compte tenu de la diversité des personnes qui modifient leur comportement linguistique au foyer – pensons en particulier à l'âge, à la durée de résidence au Québec pour les immigrés, aux héritages laissés aux natifs par les générations précédentes, etc. – on peut admettre d'emblée de profondes différences. Par exemple, si les uns n'ont plus qu'une compréhension élémentaire de leur langue maternelle, d'autres en ont une excellente maîtrise. Si les uns n'utilisent jamais, ou presque, leur langue maternelle au foyer, d'autres, par contre, peuvent en faire usage quasi aussi souvent que de leur langue d'adoption.

Comme il n'est pas possible de faire de telles nuances à partir des données colligées lors des recensements, qualifier d'« assimilée » toute personne qui a fait du français sa principale langue d'usage au foyer, c'est appliquer à l'ensemble un qualificatif qui ne vaudrait que pour un segment. Voir dans la démolinguistique une discipline qui repose sur un modèle d'assimilation, c'est attribuer aux données statistiques portant sur la langue la plus souvent parlée à la maison, un caractère identitaire, un caractère essentialiste qu'elle n'a pas.

Outre que les critiques voient des « assimilés » chez ceux qui parlent plus souvent le français que leur langue maternelle, ils voient aussi des « exclus » chez ceux qui préfèrent

toujours parler leur première langue à la maison. La démolinguistique adopterait une attitude d'exclusion envers toute personne ne parlant pas le français chez elle. Que ces personnes parlent le français à l'extérieur de leur domicile ne serait nullement pris en compte puisque, pour être considéré membre à part entière de la majorité francophone du Québec, il faudrait absolument s'exprimer en français au foyer[56] ! Or, comme la démolinguistique ne prétend pas que la langue parlée au foyer est le critère exclusif pour « définir » la majorité francophone, l'argument ne tient pas.

Pour mieux discréditer la démolinguistique, chercherait-on à placer la langue d'usage au foyer sur un pied d'égalité avec tout autre attribut pouvant conduire à la discrimination ou à l'exclusion ? On conviendra qu'il pourrait y avoir exclusion ou discrimination à l'embauche, dans la promotion au travail, ou lors de la location d'un appartement par exemple, sur la base de la couleur de la peau, de l'âge, du sexe ou d'un handicap. Mais comment pourrait-on faire subir le même sort à des personnes qui ne s'exprimeraient pas en français au foyer ? Si une quelconque discrimination existait dans notre société relativement à la langue, c'est plutôt à partir de la langue maternelle, décelée ou présumée, qu'elle s'exercerait. Car il y a gros à parier que, pour tout xénophobe enclin à exercer un tel type de discrimination, le fait de parler le français à la maison, s'il était révélé, ne changerait rien à son comportement.

Montréal : la ville ou la région ?

Dans le débat touchant l'avenir du fait français au Québec, Montréal occupe depuis plus de 10 ans une place centrale. Tant et aussi longtemps que le poids des francophones se

56 Paul Béland, « L'usage public des langues au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 11, n° 1, automne 2002, p. 140-141.

situait autour de 60 % dans l'île de Montréal – soit jusqu'au recensement de 1986 inclusivement –, nul ne s'opposait à l'intérêt que l'on pouvait lui porter. Mais dès que l'on a entrevu une diminution substantielle du poids des francophones[57], les réactions n'ont pas tardé[58]. Cet aspect de la question démolinguistique mériterait, à lui seul, un long développement que nous ne pouvons pas faire ici. Néanmoins, il est possible et utile de l'aborder dans ses grandes lignes.

Certains observateurs affirment « que les analyses portant sur la langue parlée au foyer dans la seule île de Montréal présentent un portrait démolinguistique trompeur du Montréal francophone »[59]. Il suffit de consulter quelques ouvrages en démolinguistique pour réaliser qu'ils débordent largement le cadre de l'île. C'est le cas par exemple des projections, dont les résultats couvrent, entre autres, l'île de Montréal, la couronne métropolitaine et l'ensemble de la région métropolitaine[60]. Il est donc abusif de dire que la démolinguistique ne s'intéresse qu'à l'île. Au mieux, la critique s'exprime mal ; au pire, elle souhaiterait que l'on cache, dans l'ensemble de la région métropolitaine, ce qu'elle ne voudrait pas voir de l'île de Montréal.

Que l'île de Montréal ne soit pas coupée du reste du Québec, en particulier du pourtour de la région métropolitaine, les ouvrages de démolinguistique l'ont admis tout

---

57 Michel Paillé, *Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'île de Montréal, 1971-1996*, Québec, Conseil de la langue française, 1989, xvii-173 pages.

58 Jack Jedwab, « Ce sont les francophones banlieusards qui menacent le plus l'élément français à Montréal », *La Presse*, 28 septembre 1989.

59 Marc V. Levine, « Le français menacé à Montréal ? », *La Presse*, 17 février 2001, p. A21.

60 Marc Termote, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXIe siècle*, Québec, Conseil de la langue française, 1999, ii-195 p.

naturellement depuis longtemps : « de nombreux francophones qui résident à l'extérieur de l'île de Montréal s'y rendent chaque jour pour travailler, renforçant ainsi la majorité d'expression française dans l'île »[61]. C'est d'ailleurs en vertu de ces « migrations alternantes »[62] liées au travail que les limites des régions métropolitaines sont déterminées par Statistique Canada. Aux déplacements attribuables au travail, s'ajoutent tous ceux suscités par les loisirs, la consommation, les besoins en santé, les études collégiales et universitaires, etc.

Toutefois, une dimension importante échappe presque totalement à ces migrations quotidiennes : il s'agit du bassin de recrutement des écoliers inscrits dans les trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal. Sauf très rares exceptions, il n'y a pas d'échanges entre les enfants domiciliés dans l'île et ceux qui demeurent à l'extérieur, y compris à proximité comme à Laval ou à Longueuil. Il s'ensuit que, contrairement aux milieux de travail par exemple, la composition linguistique de l'ensemble des écoles de l'île reflète celle de la population qui y habite. Or, comme la plupart des écoliers s'inscrivent à proximité de leur demeure, il s'est formé au fil des ans un nombre de plus en plus important d'écoles où les enfants immigrés, ou nés de parents immigrés récemment, se retrouvent presque exclusivement entre eux[63].

---

61 Michel Paillé, *Nouvelles tendances...*, *op. cit.*, p. 8-9.

62 Roland Pressat, *op. cit.*, p. 119.

63 Des échanges quotidiens d'écoliers au moyen d'autobus, au sein de l'île ou entre l'île et la couronne, ne représentent pas une solution. Ils obligeraient à étendre de plus en plus le rayon de redistribution « pour assurer une répartition plus égale des allophones dans les écoles françaises » (Marco Micone, « D'un ghetto à l'autre », *Voir*, 12-18 novembre 1992). Procéder par le « *voluntary busing* » suggéré par Micone (*loc.cit.*) serait illusoire. Car il y a gros à parier qu'une large proportion des volontaires, voire la majorité, se trouveraient parmi ceux que l'on voudrait garder dans les écoles où ils se trouvent déjà.

La critique reste également silencieuse devant les nombreuses études portant justement sur ces écoles « à forte concentration ethnique ». Puisque leurs bassins de recrutement se limitent principalement à quelques quartiers, il va sans dire que la référence territoriale de base est nettement inférieure à celle de l'île de Montréal. Si nous pouvons, en toute quiétude, nous intéresser aux « usages linguistiques qui ont cours entre les élèves lors des contacts informels »[64] dans des écoles à forte densité ethnique, nous ne voyons pas pourquoi il faudrait écarter toute réflexion de même nature à l'échelle de l'ensemble de la population de l'île[65].

Par ailleurs, retenir toute la population de la couronne métropolitaine de Montréal dans sa relation avec celle de l'île est pour le moins exagéré. Il y a gros à parier, qu'à cet égard, la contribution de la couronne à l'île de Montréal ne soit pas uniforme. D'une part, de nombreux travailleurs viennent dans l'île quotidiennement en provenance de Laval, de Longueuil et de l'île Perrot par exemple. D'autre part, des localités excentriques contribuent beaucoup moins à ces déplacements ; c'est le cas par exemple de Saint-Jérôme au nord, de Beauharnois au sud et de Saint-Amable à l'est[66].

---

63 Des échanges quotidiens d'écoliers au moyen d'autobus, au sein de l'île ou entre l'île et la couronne, ne représentent pas une solution. Ils obligeraient à étendre de plus en plus le rayon de redistribution « pour assurer une répartition plus égale des allophones dans les écoles françaises » (Marco Micone, « D'un ghetto à l'autre », *Voir*, 12-18 novembre 1992). Procéder par le « *voluntary busing* » suggéré par Micone (*loc.cit.*) serait illusoire. Car il y a gros à parier qu'une large proportion des volontaires, voire la majorité, se trouveraient parmi ceux que l'on voudrait garder dans les écoles où ils se trouvent déjà.

64 Marie Mc Andrew *et al.*, *Concentration ethnique et usages linguistiques en milieu scolaire*, Montréal, Immigration et métropoles, 1999, p. 9.

65 Groupe de travail ministériel, *Les défis de la langue française à Montréal et au Québec au XXI^e siècle : constats et enjeux*, Québec, Gouvernement du Québec, 2000, p. 20-21.

66 Paul Béland *et al.*, *Les navetteurs et la dynamique des langues sur l'île de Montréal*, Québec, Conseil de la langue française, 2001, p. 25.

Réalise-t-on pleinement, qu'advenant une reprise de la baisse du poids des francophones qui demeurent dans l'île, il faudrait compter sur un nombre de plus en plus important de déplacements quotidiens pour au moins maintenir le poids des locuteurs du français ? Encore faut-il que ces milliers de francophones de la couronne qui travaillent à Montréal aient des contacts en français avec des non-francophones dans l'exercice de leurs fonctions. À moins que l'on fasse reposer davantage l'avenir du français à Montréal sur un nombre de plus en plus important de personnes qui y résident et pour qui le français est une langue seconde, voire une troisième langue ? Compte tenu de la propension de milliers de francophones à parler anglais dès qu'ils en ont l'occasion – si ce n'est qu'ils la suscitent eux-mêmes –, peut-on vraiment compter sur ces deux facteurs sans glisser vers un bilinguisme français-anglais si répandu qu'il ne manquerait plus que de le rendre officiel ?

Quoi qu'il en soit du découpage territorial à retenir, ce qui importe, « c'est de déterminer qui parle à qui, dans quelle langue, où et dans quelles circonstances. Ce qu'il nous faut, ce sont des enquêtes sur les contacts linguistiques entre individus. Que l'on établisse clairement le degré de contacts en français des francophones de la couronne avec la population non francophone de Montréal »[67]. En ce domaine, tout est à faire, car le seul essai qui a été tenté[68], outre qu'il n'a pas traité de cet aspect spécifique, présente ses résultats selon le lieu de résidence, même dans le cas des travailleurs, plutôt que selon le lieu d'occurrence.

---

67 Michel Paillé, « Le français à Montréal : effets de la francisation et facteurs démographiques », dans : *Enjeux démographiques et intégration des immigrants*, colloque thématique de la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Montréal, 25-26 janvier 2001.

68 Paul Béland, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, Québec, Conseil de la langue française, 1999, 123 p.

CONCLUSION

Spécialité de la démographie, la démolinguistique est un domaine de recherche utile à la compréhension de la dynamique des groupes linguistiques qui composent une société comme le Canada en général et le Québec en particulier. Depuis les années 1960, cette discipline a joué un rôle important aux époques les plus marquantes de l'histoire linguistique tant canadienne que québécoise. Qu'il s'agisse de la politique canadienne à l'égard des minorités de langues officielles, ou qu'il s'agisse de la politique québécoise implantée pour assurer la pérennité de la langue française, la démolinguistique a guidé les législateurs aux étapes de la conception et de l'élaboration de leur politique linguistique respective.

Par la suite, la démolinguistique se devait, en toute légitimité, de constater et de mesurer les effets directs et indirects de ces politiques. En ce qui a trait à la langue d'enseignement, domaine d'intervention publique par excellence, elle a rapidement fait état des inscriptions dans les écoles où l'enseignement primaire et secondaire se donne dans la langue dont on voulait assurer numériquement un meilleur avenir. La démolinguistique s'est également penchée sur les effets induits des chartes et des lois, notamment sur la vitalité démographique des francophones, majoritaires au Québec, minoritaires dans le reste du Canada.

Vu la richesse des données statistiques canadiennes et québécoises, il est relativement aisé de distinguer, pour chaque groupe linguistique, un accroissement naturel (naissances moins décès) et un accroissement migratoire (immigrants moins émigrants) particuliers. De même pour les migrations intérieures, qu'il s'agisse des mouvements entre les provinces canadiennes ou entre les diverses régions du

Québec par exemple. Pour faciliter le travail d'analyse dans des études générales, on a coutume au Canada de distinguer trois grands groupes linguistiques : les francophones, les anglophones et les allophones, ces derniers englobant l'ensemble des langues n'ayant pas de statut officiel.

À défaut de pouvoir « définir » des groupes linguistiques dont les « frontières » bougent sans cesse, il importe de les cerner ou de les saisir de manière à donner un sens à leur dynamique démographique. En jumelant les données concernant la première langue apprise dans l'enfance – appelée langue maternelle – à celles portant sur la langue parlée le plus souvent à la maison au moment d'un recensement, le chercheur est alors en mesure de distinguer les personnes qui font toujours usage de leur langue maternelle de celles qui ont changé de comportement.

Au Québec comme dans l'ensemble du Canada, les unions entre personnes de langues différentes ne sont pas négligeables. Si parfois les enfants issus de ces « unions mixtes » sont élevés dans les deux langues parentales, la plupart cependant auront pour langue maternelle celle que les parents auront choisie. Étant donné la force générale de l'anglais en Amérique du Nord, on a observé que la grande majorité des enfants des couples mixtes sont de langue maternelle anglaise, en particulier à l'extérieur du Québec. Ce mécanisme universel de transmission des langues des parents aux enfants, outre qu'il conduit à l'hétérogénéité des groupes linguistiques, peut modifier sensiblement l'importance d'une langue au sein d'une population, surtout dans le contexte d'une fécondité qui n'assure plus, depuis 30 ans, le renouvellement complet des générations.

Il va de soi que les pouvoirs publics s'intéressent aux effets indirects de leurs politiques linguistiques. Dans le cas de la Charte de la langue française, bien que les objectifs premiers du Québec concernent « la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires », elle vise aussi d'autres domaines de manière indirecte. En ce sens, la loi 101 ne fait pas exception à une règle générale voulant qu'en démocratie, aucune loi ne puisse toucher directement à la vie privée des personnes.

À l'instar de la *Loi sur le tabac* qui n'interdit pas formellement de fumer, la Charte de la langue française n'exige pas que l'on parle français, en particulier au foyer. Si la politique de santé qui a conduit à la première a pour objectif ultime d'amener des milliers de personnes à cesser de fumer ou à ne jamais s'adonner à cette pratique, la politique linguistique qui a mené à la seconde souhaite expressément que le français remplace désormais l'anglais comme langue d'adoption des familles issues de l'immigration internationale récente et à venir. C'est donc en toute légitimité que la démolinguistique s'est penchée sur les transferts linguistiques des derniers lustres, pour montrer qu'il y a effectivement eu progrès pour le français. En autant que la confidentialité des données est respectée, il n'y a pas intrusion dans la vie privée, ni de la part des pouvoirs publics qui colligent l'information, ni de la part des chercheurs qui en font l'analyse.

S'intéresser aux personnes qui ont librement choisi de parler plus souvent le français à la maison que leur langue maternelle n'est pas plus motivé par un dessein d'« assimilation » des immigrants qu'à l'époque où l'anglais dominait très largement. Dire de toutes ces personnes qui privilégient le français qu'elles sont « assimilées », c'est confondre

quelques cas particuliers – et encore ! – et un ensemble de situations fort variées que la démolinguistique ne peut pas saisir. Plutôt que de rejeter la démolinguistique en l'accusant d'aller à l'encontre d'une volonté politique d'« intégration pluraliste », il serait préférable de faire en sorte que la sociolinguistique prenne le relais. On saurait mieux, par exemple, ce que parler français chez soi signifie pour les personnes dont c'est la langue seconde, voire une troisième langue. On saurait sans doute mieux aussi que parler français au foyer enrichit sans appauvrir ceux qui désirent garder, voire aviver, les caractéristiques ethnoculturelles qui les distinguent.

Aussi, s'intéresser aux allophones qui parlent toujours leurs langues maternelles à la maison ne reflète pas une attitude d'« exclusion » de la part de ceux qui se sont spécialisés en démolinguistique. Corollaire de l'idée voulant que l'étude des transferts linguistiques se fasse dans une optique d'assimilation, la critique enferme la démolinguistique dans un cul-de-sac en lui prêtant le dessein d'exclure de la famille francophone toute personne ne parlant pas d'abord le français à son domicile. En somme, en ne voyant que des « assimilés » d'une part ou des « exclus » d'autre part, la critique a, inconsciemment, reclassé tous les Québécois à partir d'une caractéristique qu'elle a préalablement figée, voire réifiée : la langue maternelle. Puisque la démolinguistique repose essentiellement sur le mouvement, dont celui de la substitution linguistique, la critique se trouve alors à nier toute sa pertinence.

En prêtant aux données statistiques portant sur les langues les plus souvent parlées à la maison un caractère essentialiste, voire un caractère identitaire primordial, on ne pouvait qu'aboutir à ces concepts d'« assimilation » et d'« exclu-

sion ». Comme l'ethnicité, la langue – qui en est une caractéristique – n'est pas un donné héréditaire. L'approche de Max Weber montre qu'elle est plutôt un acquis découlant de la socialisation, de l'humanisation au sein de la famille. Si les frontières ethniques bougent, les frontières linguistiques bougent aussi, sans doute plus rapidement que les premières. L'une des tâches de la démolinguistique est justement de faire état de ces changements que la politique linguistique québécoise cherche à orienter, depuis un quart de siècle, en faveur du français.

Enfin, en ce qui a trait à la situation montréalaise, il faut regretter que les critiques formulées à ce jour ne soient pas allées jusqu'au bout de leur démarche. Outre qu'il est faux de dire que la démolinguistique ne s'est intéressée qu'à l'île de Montréal, compter sur les migrations quotidiennes en provenance de la couronne métropolitaine pour augmenter le bassin de francophones dans l'île exige quelques nuances. Encore faut-il faire remarquer que ce type de migrations ne touche pas les écoliers des ordres d'enseignement primaire et secondaire ; encore faut-il ajouter aussi que les navetteurs en provenance de la périphérie de la couronne y contribuent beaucoup moins que ceux demeurant tout près de l'île ; encore faut-il reconnaître enfin qu'il ne suffit pas que des milliers de francophones viennent dans l'île de Montréal chaque jour pour que leurs contacts linguistiques avec des non-francophones, si contacts il y a, se fassent en français. Il faut déplorer qu'en ce qui a trait à nos connaissances sur la langue commune entre personnes de langues différentes, tout soit encore à faire. ❑

OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
Éric Ouellet, B.A.A., Pl.Fin., Directeur, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 **Télécopieur** : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire

et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an ❑ (4 N^{os} 30$), pour 2 ans ❑ (8 N^{os} 55$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ **PROV.** _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: ( ) _____

(Vous recevrez le prochain No : Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040
Par télécopieur : (418) 656-7282
Par la poste :
C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8

TRANSLATEX+
Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca

le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST

Québec, notre seule patrie

C.P. 244, succursale Place d'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G7
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177
Courriel : allardp@qc.aira.com

STA

Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Télécopieur : **(450) 471-0026**
(514) 355-7923

Téléphone : **(450) 471-2662**
(514) 355-7869
(800) 782-5799

LIRE

Les essais

Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation
-Sous la direction de Jean-Paul Baillargeon 208

Le Livre noir du Canada Anglais 2
-Normand Lester 211

America
-Denis Vaugeois 213

Les Réfugiés
-Sir Arthur Conan Doyle 216

Livres reçus

Livres reçus 212

Chroniques

Courrier des lecteurs 222
Index de nos annonceurs 231

SOUS LA DIRECTION DE JEAN-PAUL BAILLARGEON

Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation

Je m'étais pourtant promis de ne plus jamais lire un livre dont le titre comprendrait le mot « mondialisation ». Il est de ces concepts dont on ne peut plus user sans tomber dans le verbiage. Depuis une quinzaine d'année, le discours englobant sur la mondialisation s'est emparé de la littérature subventionnée. On pourrait même dire qu'il s'agit d'une nouvelle idéologie, si ce second terme n'avait pas lui-même été victime d'une idéologisation excessive

Plus que jamais, la mondialisation représente une nouvelle méta-trame narrative sur laquelle doit être jaugée toute expérience particulière. Doit-on parler du génocide au Rwanda, juger la baisse de compétitivité de l'industrie japonaise au cours des années 1990, critiquer l'incapacité du gouvernement Poutine à s'attaquer sérieusement à la corruption, un seul mot s'impose : mondialisation. Comme tout bon méta-discours, il se rapporte à tout et à rien à la fois. Il nous permet de passer du plus grand au plus petit, sans avoir à distinguer les détails de l'ensemble, ou le tout des parties. Lorsqu'il figure sur la page couverture d'un ouvrage, le terme « mondialisation » témoigne presque toujours d'un échec de la pensée.

Ce livre n'est pas une exception. Publié sous le couvert de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), il est le fruit d'un colloque tenu à l'Université Laval, les 25 et 26 mai 2001. Il rassemble les textes de 23 auteurs qui s'étalent sur un peu moins de 300 pages. Bien qu'il ait pour ligne directrice les « politiques culturelles » à l'heure de la mondialisation, plusieurs présentations sont plutôt des digressions allant tous les sens, comme c'est souvent le cas dans ce genre d'ouvrage.

Du point de vue du contenu, ce livre contient une très haute teneur en lieux communs. La plupart des textes hésitent entre les généralités banales et les détails insignifiants. Plusieurs articles ressemblent à du remplissage. Voici quelques exemples : 1) Michael Cross nous montre comment la mondialisation entraîne la perte de pouvoir des États souverains, 2) Serge Proulx analyse le rôle d'Internet dans le processus d'« hybridation » des cultures, 3) Frits Pannekoek, de l'Université de Calgary, n'hésite pas à nous expliquer comment Internet peut déboucher sur un « *cyberimpérialisme* » particulièrement dominateur dans le cas des peuples autochtones. On comprend mieux maintenant pourquoi l'on a jugé bon de mettre une toile de Kandinsky en couverture.

Quelques rares textes parviennent à surmonter l'insipidité générale de l'ouvrage. Il est simplement dommage que la plupart d'entre eux soient hors sujet. On peut penser au texte de Claude Martin sur le développement des industries culturelles au Québec. Mais je voudrais surtout mentionner celui de Joseph Yvon Thériault qui est, comme toujours, excellent. Sa courte contribution d'une dizaine de pages explore la complexité de la transmission de la culture chez les communautés francophones hors Québec. À lire.

Au-delà de la contribution de Thériault, qui en vaut vraiment la peine, nous pouvons dire que ce petit bouquin est sympto-

matique d'un malaise de notre temps qui ne manquera d'intriguer ceux qui, dans cent ans, se pencheront sur l'histoire des idées au Québec. Il nous permet d'apprécier toute la confusion qui subsiste à ce jour autour de la référence Québec-Canada. Les auteurs canadiens-anglais n'hésitent pas à poser unanimement le Canada comme référence pour leur pensée, mentionnant ci et là le Québec dans une ode à la diversité canadienne. De l'autre côté, l'incapacité des intellectuels québécois à trancher entre la référence québécoise et canadienne donne à leur discours le caractère tragi-comique de ceux qui essaient d'éviter le débat sur la question nationale.

Dans plusieurs textes, comme celui de Fernand Harvey, on n'hésite pas à mettre le Québec et le Canada côte à côte et à les définir comme des « petites sociétés ». Comme si cela allait de soi. Comme si le Canada n'était pas un pays souverain, reconnu par l'ordre international, capable d'imposer sa souveraine volonté au Québec, simple province de ce pays.

Comme tant de livres depuis le dernier référendum, ce recueil nous invite à penser la politique québécoise au-delà du sempiternel débat sur le statut politique du Québec. Bien entendu, il n'y parvient pas, car cela impliquerait que l'État canadien ait surmonté son déficit de légitimité dans notre belle province. Cet entêtement de nos intellectuels à éviter le débat national marque une pathologie particulière de la pensée québécoise depuis 1995. On veut parler des politiques culturelles, mais on ne veut pas parler de politique ni de culture. Définitivement, il y a quelque chose de pathétique à présenter du Québec comme d'un pays souverain, sans que ce statut ne soit garanti par le droit.

Benoit Dubreuil
Étudiant, Université de Montréal.

NORMAND LESTER

Le Livre noir du Canada Anglais 2, Montréal, Les Intouchables, 2002, 304 p.

L'auteur a publié en 2001 le tome 1 de cet ouvrage dont nous avons fait un compte rendu (voir *L'Action nationale*, janvier 2002, p. 123-126). Il y décrivait la conduite du Canada anglais qui, depuis la Conquête, « s'est rendu coupable de crimes, de violations des droits humains, de manifestations d'exclusion envers tous ceux qui n'avaient pas le bonheur d'être Blancs, anglo-saxons et protestants ». Ce livre, à ce que je sache, n'a pas été réfuté. Il est accablant, mais peut-on reprocher à un écrivain de dire la vérité ? Si l'on croit qu'il a tort, qu'on le prouve. Et voici que l'auteur récidive et annonce un tome 3.

Dans ce deuxième tome, il poursuit sa recherche en décrivant la lutte du Ku Klux Klan canadien-anglais contre les Canadiens français des provinces de l'Ouest. Le Ku Klux Klan et les Orangistes mènent le même combat fanatique, raciste, qui ne recule devant rien pour arriver à ses fins. Puis l'auteur raconte l'histoire de Meech et Charlottetown en montrant de façon irréfutable le rôle ignoble qu'y ont joué Trudeau et Chrétien. Un chapitre est consacré au référendum de 1995. On y voit que le Canada anglais et le gouvernement d'Ottawa font tout, au grand mépris du jeu démocratique, pour influencer les résultats du vote. Le mépris des médias anglophones pour le Québec est inimaginable. Pour eux, « les Québécois sont des analphabètes ignorants qui suivent aveuglément des chefs autoritaires sans se poser de questions » (p. 173). Ce mépris va aussi aux immigrants et aux autochtones. Le génocide des Béotuks de Terre-Neuve, par exemple, dépasse toutes les bornes. La ségrégation raciale envers les Noirs a été pratiquée au Canada anglais de façon révoltante au début

du vingtième siècle, et elle était « entérinée par l'appareil judiciaire canadien et ontarien » (p. 257). Et enfin, le dernier chapitre du livre traite de la discrimination raciale envers les Asiatiques, et spécialement les Chinois, en Colombie-Britannique et dans tout le Canada anglais.

Le premier tome du *Livre noir du Canada anglais* avait valu à son auteur sa suspension de Radio-Canada. Ce n'est pas celui-ci qui va lui mériter le pardon de la Société d'État ! Bien au contraire, car la duplicité de cette institution, son manque d'objectivité à l'endroit du Québec sont encore plus patents dans ce dernier ouvrage que dans le précédent.

Mais au-delà des faits ponctuels et des conflits circonstanciés, ce que ce livre de Lester et le précédent illustrent de façon flagrante, c'est que le Québec ne pourra s'entendre avec le Canada anglais sans se renier lui-même, car ce dernier est toujours inspiré par l'impérialisme britannique qui ne souffre pas qu'existe tout ce qui lui est réfractaire, tout ce qui s'affirme différent. L'impérialisme anglais est négateur de tout ce qui n'est pas lui. C'est pourquoi il est impossible de réformer la Confédération pour que le Québec y soit à l'aise. Tous les débats, toutes les mesures de réconciliation ou d'entente sont inefficaces parce que faussés au point de départ, comme cela est apparu à Meech, à Charlottetown. Trudeau et Chrétien, dupes autant que fourbes, ont pataugé dans ce bourbier. Les Québécois, les Canadiens français qui ne font pas le jeu passent pour des intolérants, et Mordecai Richler et les journaux anglophones les présentent aux États-Unis et en Europe comme des racistes, des xénophobes, des antisémites, alors qu'ils veulent tout simplement et timidement être eux-mêmes.

Le livre de Lester rapporte des faits qui parlent par eux-mêmes. Je ne pense pas que le Canada anglais soit disposé

à en prendre connaissance. Les Québécois devraient eux les connaître afin de comprendre le contexte dans lequel se situent leurs luttes et leurs revendications, afin de ne pas se bercer l'illusions.

Paul-Émile Roy

DENIS VAUGEOIS

America, Les éditions du Septentrion, Sillery, 2002

C'est de la belle ouvrage, du travail d'édition comme seuls peuvent en faire, ici, Denis Vaugeois et le Septentrion. *America* est un fort beau livre. On en tirera un plaisir de lecture comme il n'est pas donné souvent d'en éprouver. Denis Vaugeois y jette un regard fort original sur l'expédition de Lewis et Clark qui visait à trouver la vie navigable la plus directe pour atteindre le Pacifique.

Cette expédition aura conduit à une formidable expansion territoriale, à la conquête de l'Ouest qui donnera au peuple américain certains de ses plus puissants mythes fondateurs. Cette expédition, Vaugeois ne l'examinera pas tant en analysant son impact sur la culture et géographie des États-Unis qu'en la raccordant avec la plus méconnue de ses conditions de réussite. C'est la contribution indispensable des guides canadiens, leur intime connaissance du territoire, leur érudition en matière de langues amérindiennes et leurs solides amitiés avec les diverses nations des régions à traverser qui aura permis à Lewis et Clark de passer à l'histoire. Vaugeois entreprend donc de nous faire connaître ces « sans-grade », ces humbles mais farouches et indépendants artisans de l'expédition. L'Amérique française s'y laisse entrevoir d'une manière fascinante.

Les Toussaint et Jean-Baptiste Charbonneau, Henri Chatillon, Georges Drouillard, Pierre Ménard et tant d'autres sortent de l'ombre sous la plume alerte de Vaugeois. Ce sont des intrépides qui ne reculent devant rien ni personne, des aventuriers qui ont su se faire connaître et apprécier des peuples amérindiens dont ils connaissent les langues et les mœurs. Un grand nombre d'entre eux y ont pris épouse et sont eux-mêmes métissés. L'auteur a beau nous mettre en garde, il est difficile de retenir notre imagination et de ne pas se délecter d'un peu d'histoire conjecturelle. Qu'aurait été l'Amérique française, qu'aurait donné cette culture synthétique que les truchements et coureurs des bois avaient commencé de faire émerger dans les échanges avec les peuples autochtones ? Comment auraient cohabité cette culture métissée et les colonies plus homogènes des premières colonies ? Les questions fusent, des pistes inouïes s'ouvrent laissant regretter encore plus amèrement le rendez-vous manqué. Inéluctablement, tristement surgissent entre les lignes le souvenir tragique du peuple Bois-Brûlé, le destin pathétique de Gabriel Dumont, l'exécution de Louis Riel comme en écho au massacre de Wounded Knee, à la guerre d'extermination menée contre les tribus des Plaines. Une autre civilisation a bien failli être possible...

Reprenant le fil de la lecture, l'on ne peut qu'être à nouveau transporté par la finesse d'observation d'un Vaugeois qui a su allier la critique de ses sources avec l'aventure en elle-même que constitue l'édition des neufs volumes du rapport d'expédition. L'éditeur et le chercheur se rejoignent pour nous faire connaître les auteurs des plus importants travaux et nous faire découvrir à travers leurs contributions les richesses des archives. C'est un véritable trésor iconographique et cartographique que l'ouvrage nous laisse apercevoir. Suivant pas à pas les explorateurs, Vaugeois fait de son lecteur un aventu-

rier découvrant avec eux des paysages fabuleux, y rencontrant des personnages non moins éblouissants telle cette Sacagawea, indienne Snake, épouse de Toussaint Charbonneau, marchand canadien vivant chez les Hidatsas. Elle servira de guide, son mari d'interprète. La place qu'elle tient dans la vie quotidienne de l'expédition fournira la matière et la trame d'un grand mythe littéraire qui fera d'elle une figure emblématique qui n'est pas sans rappeler celle de Dollard Des Ormeaux. Des milliers de statues, de toponymes, de plaques commémoratives, d'œuvres d'art de toutes sortes perpétuent sa mémoire embellie par le souffle épique. Vaugeois montre bien l'écart entre le mythe et la réalité du personnage, écart qui n'a pas empêché le gouvernement américain de retenir le personnage de Sacagawea en effigie sur une pièce de monnaie. Ces pages mériteraient d'être lues et relues par tous les pourfendeurs du mythe de Dollard...

America constitue d'ores et déjà un incontournable. Ce livre constitue une formidable introduction à l'histoire de ce continent. Vaugeois ne s'y gargarise pourtant pas d'américanité. Il assume tout simplement une tradition historiographique et il le fait de manière éclatante. L'Amérique française n'est pas un fantasme compensatoire. Elle a été un possible civilisationnel. Il est nécessaire d'y revenir en cette période où nous menace la régression identitaire. Le rappel de la contribution de ces obscurs « Frenchmen », de ces engagés qui ont été de véritables passeurs entre des mondes ne va pas sans imposer la réflexion sur le rôle fondateur de la différence. Un peuple est né en Nouvelle-France dont tout le potentiel n'a pu se déployer par l'effet de la Conquête et des mouvements continentaux. Mais l'Amérique française qu'il avait entrepris de façonner peut encore servir sa mémoire et,

surtout, lui inspirer un avenir. Denis Vaugeois apporte ici un précieux matériau.

À déguster.

Robert Laplante

SIR ARTHUR CONAN DOYLE

Les Réfugiés, Roman historique, traduit et adapté de l'anglais par Ismène Toussaint, Montréal, Stanké, 2003, 360 p.

Ce roman historique, écrit par Arthur Conan Doyle, le père de Sherlock Holmes, a été publié en 1908 sous le titre *The Refugees*. Ismène Toussaint en donne ici une version française élégante qui intéressera tous ceux qui veulent mieux connaître la civilisation française du dix-septième siècle et la Nouvelle-France à l'époque de Louis XIV. Figurent dans ce récit Louis XIV, Madame de Montespan, Madame de Maintenon, Bossuet, le père LaChaise, Frontenac, entre autres.

Le drame est provoqué par la révocation de l'Édit de Nantes qui chasse les protestants du Royaume de France. Le personnage romanesque, Amory de Catinat, est un jeune officier des Gardes du roi. Il est amoureux de la fille d'un riche marchand de draps huguenot. Comme Garde du roi, il assiste au conflit qui s'élève entre Mme de Montespan et Madame de Maintenon, et doit s'effacer avec ses amis s'il ne veut pas subir les foudres de la répression royale. C'est ainsi qu'il se réfugie en Nouvelle-France où il se retrouve au milieu de conflits entre les Français et les Iroquois.

Ce roman est écrit à la manière des romans historiques du XIX^{e} siècle qui situent dans un cadre d'époque des aventures sensationnelles. Intrigues, batailles, fuites, histoires

amoureuses s'entremêlent dans un récit nerveux qui accroche le lecteur. C'est moins la vérité historique qui est évoquée qu'une certaine couleur locale constituée de détails réalistes et de données fantaisistes. J'ai retenu un portrait des anciens Canadiens qui intéressera, je crois, les lecteurs de *L'Action nationale*. Je cite le paragraphe au complet car il me semble remarquable. Arthur Conan Doyle écrit : « Alors que les colons anglais se contentaient de vivre dans des domaines prospères, les Français avaient lancé d'audacieux pionniers jusqu'aux confins les plus éloignés de l'Amérique : des missionnaires en robe noire ou des chasseurs en veste de cuir avaient dessiné la carte des lacs et fait du troc avec les Sioux féroces des grandes plaines. Marquette avait descendu l'Illinois jusqu'au Mississipi et suivi le cours de ce grand fleuve jusqu'au rapide Missouri. La Salle s'était aventuré encore plus loin, franchissant l'Ohio jusqu'au golf du Mexique, portant le drapeau français à l'endroit où s'édifierait plus tard la ville de la Nouvelle-Orléans. D'autres avaient poussé vers les montagnes Rocheuses et les étendues sauvages du Nord-Est : ils prêchaient, faisaient du troc, trichaient, baptisaient. Le courage inébranlable et l'imagination fertile dont ces aventuriers faisaient preuve leur permettaient de faire face à tous les dangers. Les Français étaient au nord des colonies anglaises ; ils étaient au sud, ils étaient à l'ouest. Aujourd'hui, si le continent n'est pas français, la faute n'en incombe certes pas à cette race de fer que formaient les premiers Canadiens ». Dans *Journal et Souvenirs, 1*, Félix-Antoine Savard cite un autre texte magnifique sur les Canadiens de Sir Arthur Conan Doyle que j'ai moi-même traduit et reproduit dans *Lectures québécoises et indépendance*. Comme dirait Savard, ces deux textes forment une heureux constaste avec les propos de Durham.

Paul-Émile Roy

Gérard Bouchard
Raison et contradiction, le mythe au secours de la pensée, Éditions Nota bene/Cefan, 2003, 130 p.

Josiane Boulad-Ayoub et Luc Bonneville
Souverainetés en crise, Presses de l'Université Laval, L'Harmattan, 2003, 569 p.

Raphaël Canet et Jules Duchastel (sous la direction de)
La nation en débat, Entre modernité et postmodernité, Éditions Athéna, 2003.

Gil Courtemanche
La seconde révolution tranquille, Démocratiser la démocratie, Boréal, 2003, 176 p.

Stéphane Courtois
Enjeux philosophiques de la guerre, de la paix et du terrorisme, Presses Université Laval, 2003, 341 p.

Daniel Dagenais
Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain, Presses Université Laval, 2003, 609 p.

Nelson-Martin Dawson
Des Attikamègues aux Têtes-de-Boule, Mutation ethnique dans le Haut Mauricien sous le régime français, Septentrion, 2003, 168 p.

Lucie Desrochers
Œuvres de Femmes, 1860-1961, Publications du Québec, 2003, 207 p.

Jules Duchastel (sous la direction de)
Fédéralismes et mondialisation, L'avenir de la démocratie et de la citoyenneté, Éditions Athéna, 2003.

Lucia Ferretti
Histoire des Dominicaines de Trois-Rivières, Septentrion, 2002, 190 p.

Corinne Gendron, Jean-Guy Vaillancourt (sous la direction de)
Développement durable et participation publique, De la contestation écologiste aux défis de gouvernance, Presses de l'Université de Montréal, 2003.

Marie-Lise Gingras
Wilbrod Bherer, Un grand Québécois, 1905-1998, Septentrion, 2003, 475 p.

Gilles Havard
Empire et métissages, Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715, Septentrion – Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, 864 p.

Gisèle Huot, Pierre Trépanier et Juliette Lalonde-Rémillard
Lionel Groulx, Correspondance 1894-1967, L'intellectuel et l'historien novices, 1909-1915, Tome 3, Édition critique, Fides, 1050 p.

Josée Kaltenback
Les plages et les grèves de la Gaspésie, Fides, 2003, 323 p.

Denis Lazure
Médecin et citoyen, Éditions Boréal, 2002, 400 p.

Yvon Leclerc, Claude Béland (sous la direction de)
La voie citoyenne, Pour renouveler le modèle québécois, Éditions Plurimedia, 2003.

Paul-Marcel Lemaire
Portrait inachevé de Fernand Dumont, Éditions du Marais, 189 p.

Lucie Piché
Femmes et changement social au Québec, L'apport de la jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966, Presses Université Laval, 2003, 349 p.

Daniel Tanguay
Leo Strauss, Une biographie intellectuelle, Éditions Le Collège de philosophie - Grasset, 2003, 338 p.

Nelson Tardif
Au nom du marché, Regards sur une dimension méconnue du libéralisme économique : sa violence sacrificielle, MNH, 2003, 192 p.

Laurier Turgeon
Patrimoines métissés, contextes coloniaux et postcoloniaux, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris et des Presses de l'Université Laval, 2003, 234 p.

Pierre Vadeboncœur,
La justice en tant que projectile, Lux Éditeur, 2002, 98 p.

Denis Vaugeois
America, L'expédition de Lewis et Clark et la naissance d'une nouvelle puissance, Septentrion, 2003, 263 p.

Jean-Philippe Warren
L'engagement sociologique, la tradition sociologique du Québec francophone, Boréal, 2003.

CHRONIQUES

La publication des bulletins du lundi dans la revue reprendra dans le prochain numéro. En attendant, vous pouvez les consulter sur notre site Internet www.action-nationale.qc.ca

Chroniques

Courrier des lecteurs 222
Index de nos annonceurs 231

JEAN CHAREST PÉLERIN ET PATINEUR

Jean Charest a fait son pèlerinage à New York. Il doit faire allégeance à ses maîtres. Il fera sans doute la même chose à Ottawa sous peu. Il est l'élu, par électeurs québécois frileux interposés, de la libre entreprise et des politiciens de tous les statu quo. On ne peut s'attendre à plus de cet homme qui a quitté Ottawa la mine basse et les fesses serrées. Son allégeance est totale. Il a trouvé Colin Ex-colombe Powell charmant. Il trouvera sans doute Stéphane Dion tout à fait parlable.

Cela dit, Jean Charest se met en branle et commence à patiner. Son programme électoral, il le trouve lourd à porter. Trop de promesses, trop de largesses, l'embarras est manifeste. L'éducation, la santé, le dossier des défusions, ça faisait bien, il y a peu, de tout promettre, comme si on n'était pas assuré de prendre le pouvoir. Priorité à la santé, priorité à l'éducation, place aux citoyens dans le dossier des défusions, démocratie !, et puis après ?

Moins d'impôts aussi, beaucoup moins. Mais la liberté d'agir est moins grande par la faute de Pauline Marois, évidemment. Alors, on attend, on tente de lancer des projets ou des idées, on patine avec un art pas très assuré. Jean Charest s'aperçoit que c'est moins facile qu'il n'y paraît de gouverner

avec conscience, efficacité et sérieux. La chance au coureur ? Si vous voulez, mais le coureur était bien prêt à gouverner quand il montait aux barricades durant la campagne électorale. Je ne lui pardonnerai jamais sa déclaration malhonnête sur les propos de Jacques Parizeau lors du débats des chefs. Là, pas de chance au coureur.

Il fut petit, il le restera, malgré sa gouverne.

Richard Desgagné, Chicoutimi

LA VACHE FOLLE

M. le ministre,

Au moment où j'écris ces quelques lignes, le SRAS et la maladie de la vache folle, qui font des ravages économiques en Ontario et dans l'Ouest, font aussi des victimes économiques au Québec. Que votre gouvernement prenne tous les moyens techniques et financiers à sa disposition pour combattre ces 2 fléaux de fait pas de doute dans l'esprit de la population. Toutefois, l'obligation d'être solidaire du seul fait que nous appartenons au Canada est tout à fait injuste pour les secteurs de l'industrie qui sont aussi fiables, que si nous vivions dans un pays totalement indépendant... Monsieur Dion, l'immobilisme commence à faire mal dans l'ensemble des régions du Québec...

Pourquoi ne pas entreprendre une campagne qui favorise que chacune des régions du pays puisse être considérée comme autonome, lorsqu'il s'agit de ne pas nuire à l'économie de cette région, le Canada en étant le premier bénéficiaire, fiscalement parlant....

La flexibilité que réclame le Québec à l'intérieur du Canada, depuis 50 ans et qui était défendu par votre père, Léon Dion, ne peut trouver meilleure justification que ce que nous vivons actuellement. Croyez-vous aider le gouvernement de monsieur Jean Charest, en laissant la pression monter dans l'opinion publique et dans le secteur économique, pour des problèmes dont nous pouvons être solidaires sur le plan fiscal, mais dont on ne voit aucun avantage à souffrir par solidarité, cela ne profite à personne.

Pendant le verglas, on n'a pas demandé aux canadiens de couper leur approvisionnement en électricité par solidarité. Toutefois, on a apprécié leur support qu'ils nous ont apporté. Gouverner, c'est aussi avoir de l'imagination, monsieur Dion...

André Mainguy, retraité, Longueuil

PIERRE BOURGAULT

(...) La mort de Pierre Bourgault survient un jour où les Québécois ont élu deux députés fédéralistes pour remplacer deux bloquistes. Il n'est pas inutile de souligner cette ironie de l'histoire. Les Québécois se résignent-il une fois de plus à une capitulation tranquille ?

Il reste à espérer que le décès de ce grand indépendantiste qu'était Bourgault fasse réfléchir les Québécois français sur leur avenir dans la fédération canadienne.

Normand Rousseau, Gatineau

La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369

Mouvement national des Québécoises et Québécois

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance vie

Société Saint-Jean-Baptiste de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 ○ 1-800-821-4881

À votre service plus que jamais !
Qualité et service assurés

Marc Veilleux, président

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures

tél. : (450) 449-5818
fax. : (450) 449-2140
courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président
Pierre Noreau

Vice-président
Alain Laramée

Secrétaire
Jacques Brousseau

Trésorière
Isabelle Le Breton

Conseillers
Robert Ladouceur
Jean-Marc Léger
Paul-Émile Roy

Ex Officio
Robert Laplante

Secrétariat
Yves Fortin
Laurence Lambert

Membres
Pierre de Bellefeuille
Mathieu Bock-Côté
Jean-Jacques Chagnon
Lucie Clément
Marie-Noëlle Ducharme
Christian Gagnon
Jean Genest
Colette Lanthier
Jacques Martin
Yves Michaud
Jacques-Yvan Morin
Gilles Rhéaume
Michel Seymour

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Nicole Boudreau
Jacques Boulay
Guy Bouthillier
Hélène Chénier
Delmas Lévesque
Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Roméo Paquette
Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites
René Blanchard
Jean-Charles Claveau
Georges Meyers

Soyez notre mécène !

Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de *L'Action nationale* et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 $ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair
Paul Banville
Thérèse Baron
Yvan Bédard
Henri Blanc
Antoinette Brassard
Henri Brun
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Côté
Louis-J. Coulombe
Gérard Deguire
Bob Dufour
Yves Duhaime
Nicole Forest
Léopold Gagnon
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Paul Grenier
Michel Grimard
Yvon Groulx
Marcel Henry
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Bernard Lamarre
Denis Lazure
Clément Martel
Jacques-C. Martin
Yvon Martineau
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Reginald O'Donnell
Arthur Prévost
René Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Ivan Roy
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Cécile Vanier
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Révision

Marc Veilleux

Mise en pages

Jean-Marie Pesci, Atoumédia, Rawdon

Impression

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

206 Allard & Carrière

C3 Bouvier

69 Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs

205 *Cap-aux-Diamants*

6 *Devoir, Le*

5 FondAction

68 Loto-Québec

225 Mouvement national des Québécoises et Québécois

205 Optimum, Gestion de placements

70 Optimum placements

228 Optimum, Société d'assurance

206 Rassemblement pour un Pays souverain

206 Sansregret, Taillefer et Associés

225 Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie

225 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

225 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec

206 Translatex Communications +

228 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

ABONNEMENT

10 numéros	20 numéros
Abonnement	
51 $	- 95 $
Institution	
90 $	- 150 $
Abonnement de soutien	
150 $	- 250 $
Étudiants	
30 $	- 50 $
Autres pays	
90 $	- 150 $

Paiement par VISA accepté

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
Courriels pour joindre :
- la rédaction : revue@action-nationale.qc.ca
- l'administration : administration@action-nationale.qc.ca
Site : http://www.action-nationale.qc.ca

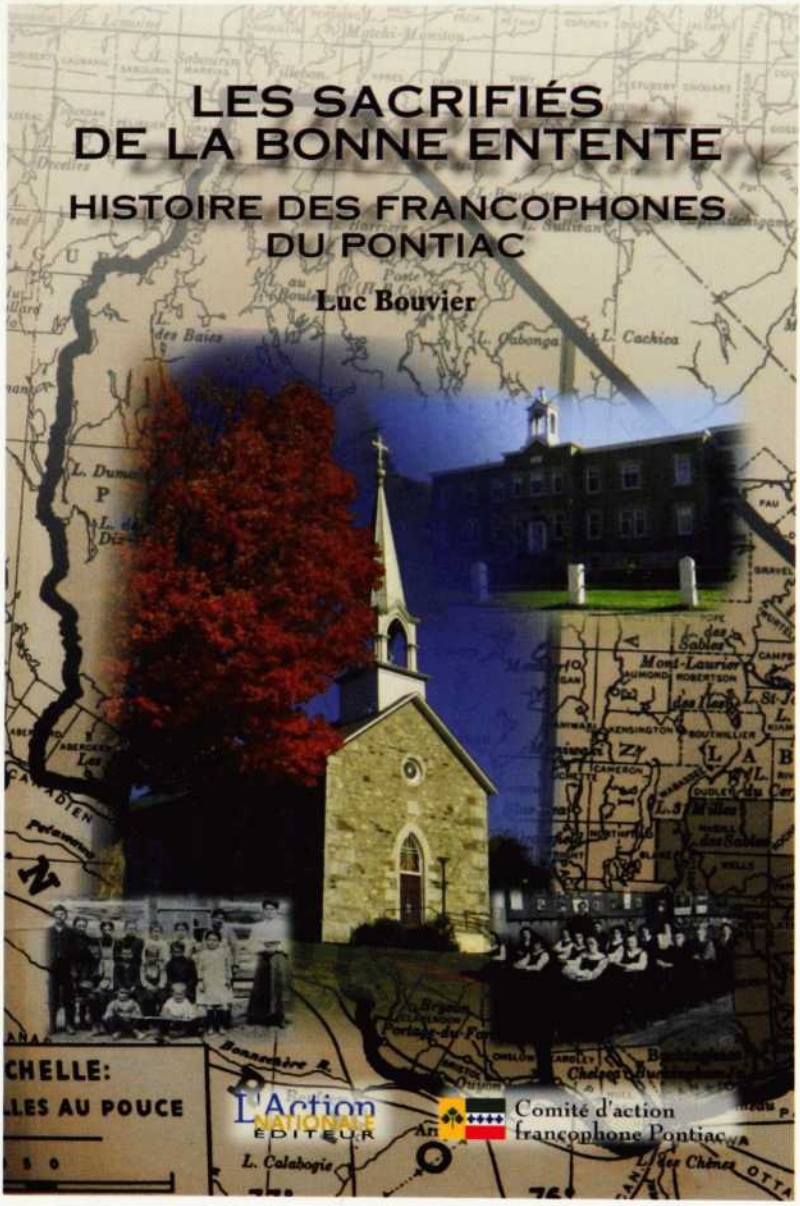

240 PAGES D'HISTOIRE ILLUSTRÉE
DES FRANCOPHONES DU PONTIAC

Commandez le livre de Luc Bouvier à seulement 16,45 $ à *L'Action nationale*.

L'Action NATIONALE
volume XCIII numéro 7
SEPTEMBRE 2003
envoi de publication
enregistrement N° 09113